



**Nations Unies**

**Programme des Nations Unies  
pour le développement**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2012**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Soixante-huitième session**

**Supplément n° 5A**



**Programme des Nations Unies  
pour le développement**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2012  
et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 novembre 2013).





*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

| <i>Chapitre</i>                                                                                                                                                                 | <i>Page</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Lettres d'envoi et de certification . . . . .                                                                                                                                   | v           |
| I. Rapport du Comité des commissaires aux compte sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement : opinion des commissaires aux comptes . . . . . | 1           |
| II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes. . . . .                                                                                                            | 3           |
| Résumé. . . . .                                                                                                                                                                 | 3           |
| A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .                                                                                                                       | 7           |
| B. Constatations et recommandations . . . . .                                                                                                                                   | 8           |
| 1. Suite donnée aux recommandations antérieures. . . . .                                                                                                                        | 8           |
| 2. Aperçu général de la situation financière . . . . .                                                                                                                          | 9           |
| 3. Mise en application des normes IPSAS . . . . .                                                                                                                               | 11          |
| 4. Soldes interfonds . . . . .                                                                                                                                                  | 13          |
| 5. Prestations dues à la cessation de service. . . . .                                                                                                                          | 13          |
| 6. Gestion de la trésorerie. . . . .                                                                                                                                            | 14          |
| 7. Gestion des programmes et des projets. . . . .                                                                                                                               | 14          |
| 8. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds. . . . .                                                                                                             | 17          |
| 9. Gestion des achats et des marchés. . . . .                                                                                                                                   | 19          |
| 10. Gestion des actifs . . . . .                                                                                                                                                | 19          |
| 11. Gestion des ressources humaines . . . . .                                                                                                                                   | 20          |
| 12. Informatique . . . . .                                                                                                                                                      | 21          |
| C. Information communiquée par l'administration. . . . .                                                                                                                        | 25          |
| 1. Comptabilisation en pertes d'espèces, de créances et de biens. . . . .                                                                                                       | 25          |
| 2. Versements à titre gracieux . . . . .                                                                                                                                        | 25          |
| 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .                                                                                                                          | 25          |
| D. Remerciements . . . . .                                                                                                                                                      | 25          |

---

|         |                                                                                                                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexes |                                                                                                                                                                 |
| I.      | État d'avancement de l'application des recommandations formulées<br>par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ..... 26                     |
| II.     | Cas de fraude ou de présomption de fraude ..... 29                                                                                                              |
| III.    | Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ..... 32                                                                                            |
| A.      | Introduction ..... 32                                                                                                                                           |
| B.      | Adoption des normes IPSAS en 2012 ..... 33                                                                                                                      |
| C.      | Résultats financiers ..... 35                                                                                                                                   |
| D.      | Exécution du budget ..... 41                                                                                                                                    |
| E.      | Situation financière ..... 42                                                                                                                                   |
| F.      | Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques ..... 45                                                                                                 |
| G.      | Perspectives pour 2013 et au-delà ..... 46                                                                                                                      |
| IV.     | États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ..... 47                                                                                             |
|         | État I : Situation financière au 31 décembre 2012 ..... 47                                                                                                      |
|         | État II : Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ..... 49                                                                               |
|         | État III : Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée<br>le 31 décembre 2012 ..... 50                                              |
|         | État IV : Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ..... 51                                                                                 |
|         | État V : Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget<br>(ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ..... 53 |
|         | Notes relatives aux états financiers ..... 54                                                                                                                   |

---

## Lettres d'envoi et de certification

[Le 30 avril 2013]

Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, nous avons l'honneur de soumettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2012, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

La direction est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir la direction.

Les procédures comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres et les pièces comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les politiques et procédures sont appliquées en séparant les tâches comme il se doit. Les auditeurs internes du PNUD passent constamment en revue les systèmes de comptabilité et les mécanismes de contrôle. De nouvelles améliorations sont en train d'être apportées dans certains domaines.

La direction a donné aux commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et aux auditeurs internes du PNUD pleinement et librement accès à toutes les écritures comptables et à toutes les données financières.

La direction étudie les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des auditeurs internes du PNUD. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon les cas, comme suite à ces recommandations.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

Nous certifions que, pour autant que nous puissions le savoir et en juger, toutes les opérations significatives ont été correctement comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

L'Administratrice  
(Signé) Helen **Clark**

L'Administrateur assistant,  
Directeur du Bureau de la gestion  
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier et Contrôleur,  
Bureau de la gestion  
(Signé) Darshak **Shah**

---

[Le 30 juin 2013]

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Le Contrôleur et  
Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York



## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année terminée le 31 décembre 2012 qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires), ainsi que les tableaux et les notes explicatives complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe à l'Administrateur d'établir et de présenter sans fard les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies selon les Normes comptables internationales pour le secteur public et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de

trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

**Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du PNUD qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du PNUD et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe jointe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et  
Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2012. À cette fin, il s'est rendu dans les bureaux de pays du PNUD en Afghanistan, au Tadjikistan, en Égypte, en Malaisie, en Argentine, au Mexique, en Thaïlande et en Ouganda, et a examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York. Il a aussi examiné les procédures de contrôle général et de contrôle des applications dans le cadre du système de gestion financière (Atlas) au siège, à New York, et au Centre mondial de services partagés, en Malaisie.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2012. Cette opinion est exposée au chapitre I du présent rapport.

#### *Conclusion générale*

Le PNUD a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en 2012. L'adoption des normes IPSAS a entraîné d'importants changements dans les méthodes comptables du PNUD, notamment le passage à une périodicité annuelle plutôt que biennale pour ses états financiers et des modifications significatives dans la comptabilisation des actifs et passifs. Dans son analyse de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2012, le Comité a confirmé que le Fonds jouissait d'une bonne santé financière. L'application du dispositif des normes IPSAS en 2012 est une grande réussite, mais un certain nombre de difficultés ont été rencontrées, notamment en ce qui concerne la présentation des états financiers, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs, et la cohérence dans l'application des contrôles internes dans les bureaux extérieurs. L'administration a accueilli favorablement les recommandations du Comité dans ces domaines et ajusté en conséquence le projet d'états financiers.

Toutefois, le Comité considère que le PNUD doit maintenant relever plusieurs défis, à savoir améliorer les systèmes, renforcer les contrôles internes et perfectionner les processus décisionnels et la gestion financière, pour tirer pleinement parti des avantages pouvant découler de l'information établie selon les normes IPSAS. Sachant que sa structure est très décentralisée, le PNUD doit, pour donner effet au principe de responsabilité, envisager de renforcer encore la surveillance et le contrôle qu'il opère sur ses activités de terrain.

#### *Principales constatations et recommandations*

#### *Suite donnée aux recommandations antérieures*

Le Comité a passé en revue les 33 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011 et constaté que 8 d'entre elles (24 %) avaient été intégralement

appliquées, tandis que 25 (76 %) étaient en cours d'application, dont 6 qui nécessitent que certains systèmes soient modifiés et que des réformes soient adoptées, mesures qui font intervenir d'autres acteurs et qui prendront donc plus de temps à être exécutées.

*Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public*

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les premiers que le PNUD a établis conformément aux normes IPSAS.

Dans son analyse des soldes d'ouverture et des états financiers au 31 décembre établis selon les normes IPSAS, le Comité a relevé quelques erreurs : certaines assertions concernant la présentation et les informations fournies étaient erronées ou incorrectes; la vie utile d'un certain nombre d'immobilisations intégralement amorties mais toujours en service devait être réévaluée; certains actifs n'étaient pas correctement évalués; certains éléments n'étaient pas communiqués dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs. Par ailleurs, le Comité constate que les retards pris dans la conversion des données a nécessité de modifier sensiblement les soldes du grand livre général, ce qui a rallongé le temps nécessaire à l'établissement de soldes d'ouverture exacts et conformes aux normes IPSAS.

*Soldes interfonds*

En fin d'année, le PNUD a procédé au rapprochement des soldes avec d'autres organismes du système, qui ont été approuvés et contresignés par les organismes concernés. Le Comité note que le différend qui opposait le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à propos d'un écart de 18,34 millions de dollars n'a toujours pas été réglé et qu'il fait l'objet d'une procédure d'arbitrage officielle et que, par ailleurs, un montant de 1,3 million de dollars est en cours d'examen par les parties. Le Comité estime que cette situation pourrait poser des problèmes de fiabilité quant au montant du solde interfonds déclaré.

*Passifs liés aux avantages du personnel, y compris les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

Dans son rapport précédent (A/67/5/Add.1, par. 62), le Comité avait recommandé que le PNUD élabore un plan de financement des passifs liés aux avantages du personnel, y compris des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Il constate qu'au 31 décembre 2012, ces passifs se montaient à 979,12 millions de dollars (contre 826,5 millions en 2011) et que le PNUD avait affecté 494,87 millions de dollars à leur règlement (contre 453,5 millions en 2011), ce qui permettrait de couvrir 50,55 % du montant total. Le PNUD entend financer intégralement les passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service au terme d'une période de 15 ans commençant en janvier 2012. Toutefois, le Comité craint que le décalage de plus en plus important entre les passifs et les fonds disponibles compromette cet objectif.

### *Gestion des programmes et des projets*

#### *Opinions assorties de commentaires récurrentes concernant la modalité d'exécution par les organisations non gouvernementales et les entités nationales*

Le Comité a constaté que les états financiers correspondant à huit projets mis en œuvre par six bureaux de pays avaient fait l'objet à plusieurs reprises d'opinions assorties de commentaires au cours des trois dernières années au moins. Il s'inquiète de ces multiples opinions assorties de commentaires et de l'insuffisance des mesures prises par le PNUD pour y remédier.

#### *Politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

Le Comité a examiné les opérations effectuées dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans six pays et conclu que la conduite de microévaluations et de macroévaluations destinées à déterminer les risques et la meilleure façon d'atténuer les risques liés aux décaissements était variable. S'agissant de quatre pays, aucun accord officiel avec le gouvernement n'était enregistré dans le Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays. En conséquence, la garantie touchant l'utilisation des fonds affectés aux programmes dans le pays hôte tenait principalement au régime de vérification de la modalité d'exécution par les organisations non gouvernementales et les entités nationales. La proportion de macroévaluations et de microévaluations réalisées dans les pays dans lesquels le Comité s'est rendu, qui rend compte de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, était inférieure à 50 %.

### *Gestion des achats et des marchés*

Le Comité a observé que deux pays fournissaient des biens et services pour un montant de 0,22 million de dollars dans le cadre de marchés par entente directe (six marchés) sans que la méthode utilisée ne soit dûment justifiée.

### *Gestion des biens durables*

Le Comité a estimé que le module de gestion des actifs n'était pas assorti des contrôles suffisants pour empêcher que des articles se voient attribuer deux numéros de série. Il a constaté que 87 articles (pour une valeur de 0,21 million de dollars) avaient été enregistrés deux fois, y compris du matériel informatique et des véhicules motorisés enregistrés dans Atlas.

### *Informatique*

Le Comité a examiné les contrôles généraux et les contrôles des applications exercés au Centre mondial de services partagés en Malaisie et au siège à New York et a conclu que : a) des comptes d'utilisateur d'employés ayant quitté le PNUD devaient encore être supprimés ou suspendus; b) 13 utilisateurs s'étaient vu accorder des droits incompatibles, à la fois de destinataire et d'acheteur; c) 16 utilisateurs s'étaient vu attribuer plus d'un compte d'utilisateur dans les modules Finance et Gestion des ressources humaines d'Atlas. Ne pas contrôler correctement les rôles des utilisateurs et l'accès aux systèmes affaiblit les contrôles financiers internes et les contrôles opérationnels et accroît le risque de fraude ou d'erreur.

### **Recommandations**

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations détaillées, qui figurent dans le corps du présent rapport. Le Comité recommande principalement au PNUD de faire ce qui suit :

a) **Envisager de faire figurer l'ensemble des ressources dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, pour en améliorer la comparabilité et la clarté; déterminer la valeur nette de réalisation et le coût de remplacement courant des stocks au cas par cas dans chaque bureau de pays au lieu d'utiliser pour ce faire une formule standard;**

b) **Régler le différend concernant les soldes interfonds avec l'UNOPS en procédant à un exercice de rapprochement et en engageant un dialogue le plus rapidement possible; mettre en place un mécanisme de rapprochement efficace afin d'éviter que d'autres désaccords ne surviennent, et notamment régler à intervalle plus régulier le solde interfonds;**

c) **Examiner régulièrement (de préférence annuellement) le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de s'assurer qu'il reste pertinent;**

d) **Prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui donnent lieu à la formulation récurrente d'opinions assorties de commentaires en dialoguant avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation concernés. Examiner de plus près les modalités relatives au transfert de fonds permettrait d'obtenir un meilleur degré d'assurance quant aux montants dépensés par les agents de réalisation;**

e) **Renforcer les fonctions de contrôle et de suivi exercées par les bureaux régionaux pour ce qui est de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays et envisager de mettre en place des mécanismes de suivi fournissant le niveau d'assurance voulu en ce qui concerne le respect des procédures;**

f) **Améliorer les mécanismes de suivi en adressant régulièrement des rappels aux bureaux de pays pour qu'ils respectent les procédures d'appel d'offres;**

g) **Renforcer les contrôles du module de gestion des actifs pour empêcher tout enregistrement multiple d'un même numéro de série pour les catégories d'actifs concernées et actualiser le registre pour rajouter des informations manquantes et nettoyer les doublons ou rectifier les informations erronées;**

h) **Renforcer les contrôles informatiques généraux pour garantir que les fonctions sont bien séparées et que des fonctions antagonistes ne sont pas octroyées à un même utilisateur;**

i) **Veiller à désactiver rapidement les comptes d'utilisateur inactifs et les comptes d'anciens employés.**

## A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2012, au titre de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation et la performance financières et les flux de trésorerie du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2012, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du PNUD et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport, le récapitulatif des résultats figurant à l'annexe I.

4. Le Comité procède chaque année à un audit du Fonds du PNUD pour l'environnement mondial. Il a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à la direction du PNUD dans des lettres d'observations détaillant ses constatations et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu deux lettres d'observations.

6. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau.

7. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu. On ne saurait donc en déduire qu'elle est applicable ailleurs. Cela étant, certaines recommandations s'adressent à l'organisation dans son

ensemble car la nature des lacunes constatées laisse à penser que celles-ci peuvent se retrouver dans d'autres bureaux du PNUD et qu'il pourrait y être remédié par des mesures transversales.

8. Le présent rapport couvre des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris certaines qu'il a examinées suite à des demandes formulées expressément par l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

9. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du PNUD, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

10. Le présent rapport ne contient pas de recommandation concernant les mesures que le PNUD pourrait vouloir prendre à l'encontre des fonctionnaires qui auraient enfreint son Règlement financier et ses règles de gestion financière, ses instructions administratives ou des directives connexes.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

11. Le Comité a examiné les 33 recommandations formulées au regard de l'exercice biennal 2010-2011 et constaté que 8 d'entre elles (soit 24 %) avaient été intégralement appliquées et 25 (soit 76 %) était en cours d'application. L'annexe I contient des informations détaillées sur l'état d'application de ces recommandations, dont le Comité estime que la mise en œuvre a conduit à des progrès encourageants.

12. La direction a informé le Comité que, conformément à la pratique suivie lors des exercices biennaux précédents, le PNUD avait décidé d'appliquer les recommandations d'audit progressivement. Elle a fixé le délai d'application de chacune des recommandations après avoir évalué la difficulté et la complexité des mesures à prendre en vue de leur mise en œuvre intégrale. Cette démarche échelonnée limite au minimum les perturbations d'activités au siège du PNUD et dans les bureaux de pays en période de pointe. Comme il l'a fait savoir à son conseil d'administration durant sa session de janvier 2013 (voir [DP/2013/8](#)), le PNUD entend avoir appliqué 17 recommandations d'ici à la fin du deuxième trimestre 2013 et le reste d'ici à la fin de l'année.

#### *Recommandations en cours d'application*

13. Le Comité a constaté que la mise en œuvre de six des recommandations en cours d'application supposait plusieurs changements et réformes nécessitant l'intervention d'autres acteurs. Conformément à ces recommandations, le PNUD doit : a) renforcer la coopération avec ses partenaires en ce qui concerne la gestion des fonds et améliorer les mécanismes de contrôle pertinents; b) collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour garantir la présentation et le rapprochement complets et opportuns des soldes interinstitutions; c) régler le différend concernant les écarts interfonds dans ses comptes avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); d) obtenir confirmation des soldes de l'UNOPS avant la clôture de ses comptes et effectuer un rapprochement des soldes interfonds, obtenir des rapports et des certifications semestriels de l'UNOPS, et établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre

d'accords de services de gestion; e) envisager de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays et de créer des mécanismes visant à faire en sorte que tous les bureaux de pays interprètent et appliquent cette politique de la même façon dans le cadre d'un processus interinstitutions; f) renforcer le contrôle et le suivi des activités menées sur le terrain concernant les achats, les fonds d'affectation spéciale, les projets, la gestion des actifs, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les ressources humaines afin de garantir l'application du principe de responsabilité au sein d'une structure hautement décentralisée telle que celle du PNUD et d'assurer le respect des politiques et procédures du Programme. Le Comité prend note des efforts déployés par le PNUD à cet égard et est satisfait du rythme auquel l'application des recommandations progresse.

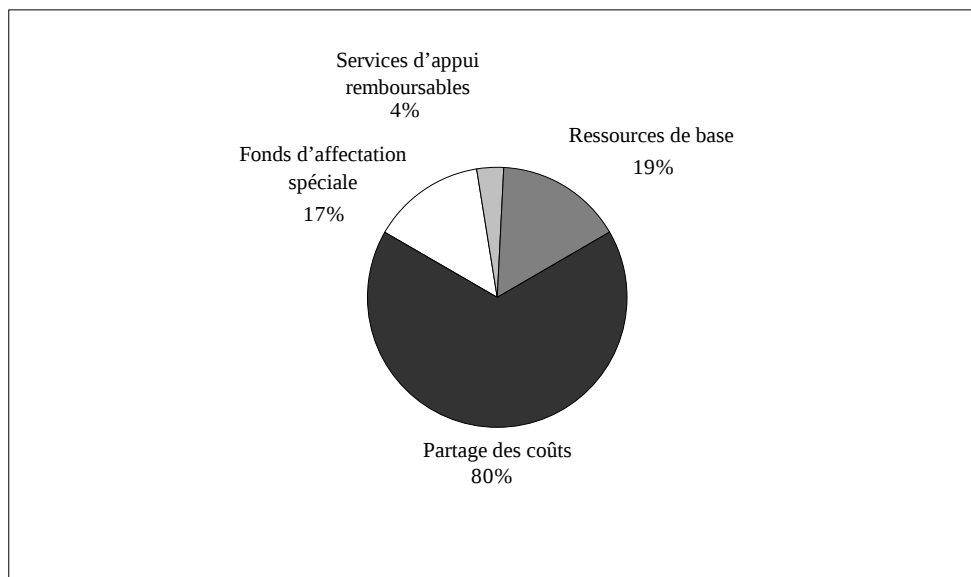
14. Le Comité a examiné 25 recommandations formulées lors d'exercices biennaux antérieurs qui n'avaient pas encore été intégralement appliquées et a constaté que 1 (4 %) concernait l'exercice 2004-2005, 3 (12 %) l'exercice 2006-2007, 4 (16 %) l'exercice 2008-2009 et 17 (68 %) l'exercice 2010-2011.

## **2. Aperçu général de la situation financière**

### *Produits et charges*

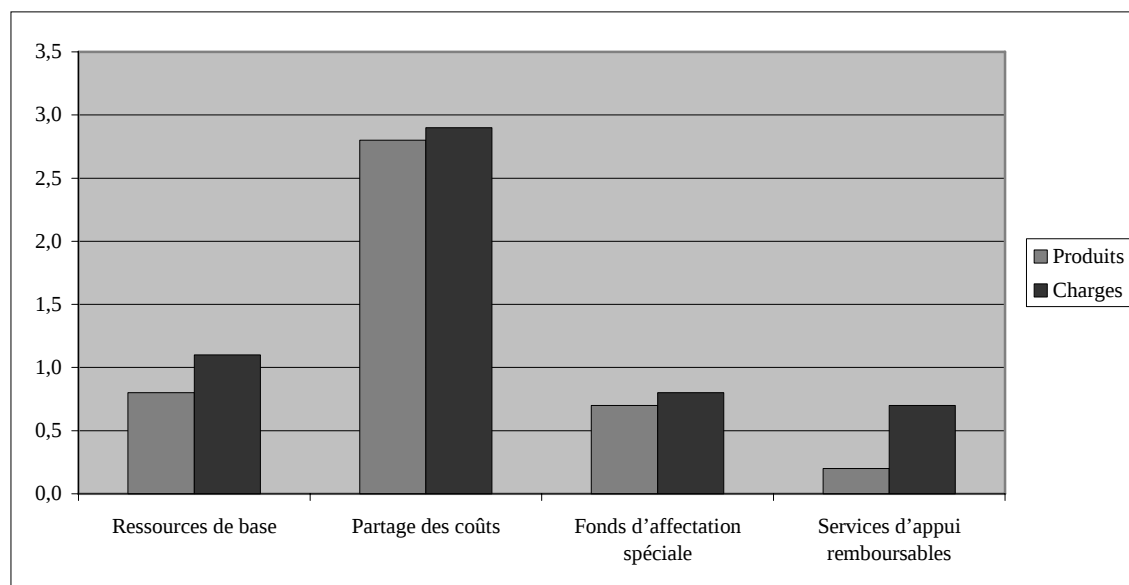
15. Les produits du PNUD proviennent notamment de contributions volontaires, d'opérations avec contrepartie directe (échanges de biens ou de services) et de placements. Pour l'année considérée, le montant total des produits était de 5,09 milliards de dollars et celui des charges de 5,26 milliards de dollars, d'où un déficit de 0,17 milliard de dollars. En 2012, les contributions volontaires ont atteint 4,74 milliards de dollars, soit 93 % du total des produits pour l'année. Ce montant se répartissait comme suit : 2,86 milliards de dollars (60 %) au titre du partage des coûts; 0,88 milliard de dollars (19 %) au titre des ressources de base; 0,81 milliard de dollars (17 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; 0,19 milliard de dollars (4 %) au titre des ressources destinées à financer des services d'appui remboursables et des activités diverses.

Figure II.I  
**Répartition des contributions versées au titre des ressources de base  
 et des autres ressources**



16. Pour la période considérée, les charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers se répartissent par secteur de la façon suivante : 2,93 milliards de dollars au titre des charges relatives au partage des coûts; 1,03 milliard de dollars au titre des charges relatives aux ressources de base; 0,86 milliard de dollars au titre des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale; 0,65 milliard de dollars au titre des charges relatives aux services d'appui remboursables. La ventilation de ces charges par nature est la suivante : 2,19 milliards de dollars au titre des services contractuels; 0,98 milliard de dollars au titre des dépenses de personnel; 0,7 milliard de dollars au titre des fournitures et articles consommables; 0,86 milliard de dollars au titre des frais généraux de fonctionnement (après déduction de 0,21 milliard de dollars pour le recouvrement des coûts); 0,3 milliard de dollars au titre des subventions et autres transferts; 0,15 milliard de dollars au titre des amortissements, des charges financières et des autres charges.

Figure II.II  
**Comparaison des produits et des charges**  
 (En milliards de dollars des États-Unis)



Source : L'analyse des états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2012 effectuée par le Comité.

### Actif et passif

17. Au 31 décembre 2012, la valeur de l'actif à court terme du PNUD était 4,11 milliards de dollars, soit 4,6 fois celle du passif à court terme (0,9 milliard de dollars), ce qui indique que le Programme est en mesure de faire face à ses obligations à court terme. En outre, la valeur totale de l'actif (6,65 milliards de dollars) était 3,4 fois supérieure à la valeur totale du passif (1,98 milliard de dollars), signe de bonne santé financière.

18. En conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière approuvés par son conseil d'administration, le PNUD détenait 360 millions de dollars sous forme de réserves et 4,3 milliards de dollars d'excédent cumulé, qui représentait des ressources versées à l'avance par des partenaires aux fins de l'exécution des activités de programme prévues pour les années à venir.

### 3. Mise en en application des normes IPSAS

19. Conformément aux dispositions de la résolution [61/233 A](#) de l'Assemblée générale et comme suite aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) (voir [A/65/782](#)), le Comité a examiné les soldes d'ouverture et les états financiers intermédiaires établis à blanc selon les normes IPSAS afin de déterminer à quel point ils étaient conformes auxdites normes. Dans le cadre de ses vérifications, il s'est rendu dans des bureaux de pays, notamment en Argentine, au Mexique, en Égypte, en Thaïlande, en Malaisie et en Afghanistan, et a constaté que ces bureaux

n'étaient pas tout à fait prêts à passer aux normes IPSAS. Les problèmes constatés ont été consignés dans des lettres d'observation adressées au PNUD, qui a favorablement accueilli les recommandations du Comité.

20. Les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux normes IPSAS (comptabilité d'exercice), alors qu'avant, ils étaient établis suivant les normes comptables du système des Nations Unies (comptabilité d'exercice modifiée).

21. L'adoption des normes IPSAS, et donc d'une comptabilité d'exercice intégrale, a entraîné des changements importants dans les méthodes comptables du PNUD, notamment en ce qui concerne la composition et la comptabilisation de l'actif, du passif, des produits et des charges. Le passage aux normes IPSAS permettra au PNUD de tirer parti d'un certain nombre d'avantages considérables, et notamment :

a) D'améliorer la performance et la gestion financière dans l'ensemble de l'organisation;

b) De mieux mesurer et mieux comprendre le coût total des opérations et d'évaluer sa performance, notamment en matière de coût, par rapport à celle d'autres organisations comparables;

c) De produire des informations supplémentaires sur l'utilisation des ressources et le montant du passif, informations qui pourraient servir à renforcer la gestion des immobilisations corporelles, des stocks, des états de paie et des avantages du personnel.

22. Le Comité note que plusieurs ajustements et reclassements ont été effectués dans les comptes du PNUD au 31 décembre 2011 pour parvenir aux soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 conformes aux normes IPSAS. Le montant total de l'actif comptabilisé dans l'état de la situation financière du PNUD au 1<sup>er</sup> janvier 2012 établi conformément aux normes IPSAS était de 258,26 millions de dollars plus élevé que le solde reclassé au 31 décembre 2011 établi suivant les normes comptables du système des Nations Unies. Cette hausse est due au fait que les débiteurs, les immobilisations corporelles et les stocks sont désormais comptabilisés. Le montant total du passif a augmenté de 408,08 millions de dollars du fait de la comptabilisation des passifs liés aux avantages du personnel, ce qui a entraîné une réduction du montant de l'actif net de 149,82 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Comité trouve que le rythme auquel le PNUD met en œuvre les normes IPSAS est encourageant, mais estime néanmoins qu'il est possible d'améliorer encore les informations fournies dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs ainsi que la méthode utilisée pour déterminer la valeur nette de réalisation ou le coût de remplacement courant des stocks à des fins de comparaison avec le coût historique.

**23. Le Comité recommande que, pour améliorer encore les états financiers établis conformément aux normes IPSAS, le PNUD :** a) envisage de faire figurer l'ensemble de ses ressources budgétisées dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, afin que celui-ci soit plus pertinent; b) détermine la valeur nette de réalisation et le coût de remplacement courant des stocks au cas par cas au lieu d'utiliser pour ce faire une formule standard.

#### 4. Soldes interfonds

##### *Soldes interinstitutions du PNUD et de l'UNOPS*

24. Dans son rapport précédent (A/67/5/Add.1, par. 52), le Comité avait recommandé que le PNUD règle le différend de longue date concernant les écarts interfonds dans ses comptes avec l'UNOPS. En fin d'année, le PNUD a établi des états de rapprochement des soldes de ses comptes avec d'autres organismes des Nations Unies, états qui ont été approuvés et contresignés par les organismes concernés. Le Comité constate que le différend qui opposait le PNUD à l'UNOPS à propos d'un écart de 18,34 millions de dollars n'a toujours pas été réglé et fait l'objet d'une procédure officielle d'arbitration et que, par ailleurs, un montant de 1,3 million de dollars est toujours en cours d'examen par les parties. Le Comité estime que cette situation risque de nuire à la fiabilité et à la valeur du solde interfonds déclaré.

**25. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de régler le différend concernant les soldes interfonds avec l'UNOPS d'ici au 31 décembre 2013 au plus tard, en engageant un dialogue sur le rapprochement des comptes, et de mettre en place un mécanisme de rapprochement efficace afin d'éviter que d'autres désaccords ne surviennent, et notamment de régler chaque mois le solde interfonds cumulé.**

#### 5. Prestations dues à la cessation de service

##### *Financement des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

26. Dans son rapport précédent (A/67/5/Add.1, par. 62), le Comité avait recommandé que le PNUD élabore un plan de financement des prestations dues à la cessation de service, y compris les engagements au titre de l'assurance maladie. Le Comité a constaté que, au 31 décembre 2012, le montant des engagements du PNUD au titre des prestations dues à la cessation de service était estimé à 979,12 millions de dollars (contre 826,5 millions de dollars en 2011) et le Programme avait affecté 494,87 millions de dollars à leur règlement (contre 453,5 millions de dollars en 2011), ce qui permettait de couvrir 51 % des engagements. Le Comité a constaté que la part financée des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a chuté au cours des dernières années. En 2009, le PNUD avait affecté 373,3 millions de dollars au financement des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dont la valeur s'élevait à 430,3 millions de dollars, d'où des obligations non financées de 57 millions de dollars. En 2011, le montant des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avait atteint 826,5 millions de dollars, dont une part de 453,5 millions de dollars était financée, soit 373 millions de dollars d'obligations non financées; en 2012, le montant des obligations non financées a encore augmenté, passant à 484,3 millions de dollars. Le Comité s'inquiète de l'augmentation considérable de la part non financée des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

**27. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner (de préférence annuellement) le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de s'assurer qu'il reste adéquat.**

## 6. Gestion de la trésorerie

28. Lorsqu'il a examiné l'état de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2012 et les tableaux et notes y afférents, le Comité a constaté que des contributions de donateurs d'un montant de 9,88 millions de dollars n'avaient pas encore été affectées à des projets ou à des fonds d'affectation spéciale. Ce solde était comptabilisé à la rubrique des autres passifs courants en attendant que les donateurs signent l'accord d'affectation.

29. L'affectation des contributions des donateurs aux fins auxquelles elles sont destinées requiert la signature préalable d'un accord. En 2012, le PNUD a effectué un suivi régulier auprès des donateurs afin d'obtenir les signatures nécessaires, ce qui a fait baisser le solde des contributions non affectées, qui est passé de 39,8 millions de dollars au 31 décembre 2011 à 9,8 millions de dollars au 31 décembre 2012. Lorsqu'il n'a pas réussi à obtenir la signature voulue, le Programme a rendu les fonds au donateur et a sorti des comptes le solde des dépôts non affectés. Le Comité a constaté que, sur les 9,88 millions de dollars que le PNUD détenait au 31 décembre 2012, environ 1,33 million de dollars correspondait à des montants non affectés détenus depuis 118 à 1 396 jours.

**30. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il continue de communiquer avec les donateurs afin que les accords soient signés et les fonds affectés en temps opportun.**

## 7. Gestion des programmes et des projets

### *Contrôle des projets exécutés sur le plan national*

31. Avec l'appui de son département d'audit interne, le Bureau de l'audit et des investigations, le PNUD applique une procédure bien définie et éprouvée pour assurer le contrôle et le suivi des projets exécutés par des entités nationales. Le Comité a constaté des améliorations dans la gestion de la procédure, les bureaux régionaux assurant désormais le suivi de l'audit de ces projets auprès des bureaux de pays. Au cours de l'année considérée, les projets exécutés par des entités nationales ont mobilisé un total de 2,4 milliards de dollars, soit 46 % du total des dépenses.

### *Retards dans l'exécution des projets*

32. À l'occasion de ses visites dans les bureaux de pays, le Comité a noté que certains projets avaient pris du retard. Par exemple, les dossiers du bureau de pays de la Malaisie indiquaient que celui-ci devait avoir achevé 14 projets en décembre 2012. Or, au moment de l'audit, en novembre 2012, le Comité a constaté que 5 de ces projets (d'une valeur totale de 0,69 million de dollars) n'étaient que 40 % à 50 % terminés et 7 autres (d'une valeur de 2,2 millions de dollars) étaient entre 70 % et 90 % terminés.

33. Au bureau de pays de l'Argentine, le Comité a constaté que les comptes de 52 projets dont l'exécution s'était achevée en 2009 n'avaient toujours pas été clôturés au moment de l'audit, en octobre 2012. Le montant des soldes des fonds correspondant à 34 (soit 64 %) de ces projets s'élevait à 2,6 millions de dollars. Le PNUD a informé le Comité que le retard dans la clôture de ces projets était dû à des changements intervenus sur les plans politique et institutionnel, notamment la scission du ministère hôte, en conséquence de laquelle un des projets ne relevait plus directement d'aucun ministère. Le Comité est préoccupé par le retard

considérable pris dans la clôture financière des projets et le fait que le bureau conserve des fonds qui pourraient être rendus aux donateurs ou affectés à d'autres fins.

**34. Le Comité recommande au PNUD : a) de suivre et de surveiller l'élaboration des rapports sur la progression des projets et de s'assurer qu'ils sont établis à temps; b) de veiller à ce que les bureaux de pays actualisent l'état d'avancement du projet dans le système Atlas et examinent activement les raisons des retards accusés dans l'exécution des projets.**

35. Le PNUD a informé le Comité que l'exécution de deux des six projets devant être menés en Malaisie avaient officiellement été reportée à 2013 et que le bureau de pays de l'Argentine se pencherait sur les causes du retard pris dans la clôture financière de ses projets.

*Présentation tardive des rapports d'audit des projets menés  
par des organisations non gouvernementales et des entités nationales  
pour l'année financière 2012*

36. Le Comité a déjà souligné le retard pris par certains bureaux de pays dans la présentation des plans et des rapports d'audit. Au cours de la période considérée, il a examiné le montant des charges correspondant aux projets menés par des organisations non gouvernementales et des entités nationales indiqué dans le système Atlas en fin d'année. Sur les 2,40 milliards de dollars de charges comptabilisées, 1,93 milliard (80 %) devait être contrôlé par des sociétés d'audit ou des institutions supérieures de contrôle le 30 avril 2012 au plus tard.

37. Le Comité a constaté que, le 8 mai 2013, 199 (soit 20 %) des 1 006 rapports d'audit portant sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des entités nationales n'avaient pas encore été publiés dans la base de données CARDS, alors que le Bureau de l'audit et des investigations avaient demandé que les rapports soient présentés le 30 avril 2013 au plus tard. Le 15 juin 2013, il manquait toujours 49 rapports (soit 5 % du total attendu) concernant des projets représentant 3 % des charges.

38. Le Comité a jugé préoccupant que les rapports d'audit portant sur 199 projets n'aient pas encore été présentés dans la mesure où un tel retard risquait d'avoir des incidences sur les examens et les vérifications finales du Bureau de l'audit et des investigations.

**39. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de veiller à ce que tous les bureaux régionaux collaborent étroitement avec les bureaux de pays et de s'assurer que les instructions du Bureau de l'audit et des investigations étaient respectées et que tous les rapports d'audit étaient présentés dans les délais fixés.**

*Réurrence des opinions modifiées concernant des projets menés  
par des organisations gouvernementales et des entités nationales*

40. Le Comité avait déjà recommandé que les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats des audits de projets exécutés par des entités nationales et coopèrent avec les agents de réalisation pour remédier aux lacunes constatées, en particulier chez ceux dont les comptes font régulièrement l'objet, lors des audits, d'une opinion modifiée.

41. Le Comité a examiné les rapports d'audit consacrés à 113 projets menés par des organisations non gouvernementales et des entités nationales. Le 6 mai 2013, 81 rapports avaient été présentés au Bureau de l'audit et des investigations et acceptés par celui-ci. Le Comité a constaté que 8 des 78 projets ayant fait l'objet d'une opinion modifiée en 2012 avaient déjà reçu le même type d'opinion au cours des trois années précédentes au moins et avaient généré des dépenses d'audit totales de 28,9 millions de dollars.

42. Le Comité a également constaté que les opinions modifiées étaient dues à plusieurs facteurs, notamment une duplication des charges afférentes aux activités de projet, des erreurs dans le report des opérations, des divergences entre les données figurant dans le système Atlas et celles inscrites dans le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, et des erreurs dans le montant de l'encaisse en fin d'exercice signalé par les agents de réalisation.

43. Le Comité a constaté que le nombre d'opinions modifiées a diminué et n'était plus que de 78 en 2012 (contre 105 en 2011). Il encourage le PNUD à continuer de limiter les risques associés à l'utilisation de fonds destinés aux projets par des agents de réalisation. En outre, il estime qu'une application rigoureuse et intégrale de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et une collaboration étroite avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation régleraient certains des problèmes qui donnent lieu à une opinion modifiée.

**44. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui donnent lieu à la formulation d'une opinion d'audit modifiée en dialoguant avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation concernés. Examiner de plus près les modalités relatives au transfert de fonds permettrait d'obtenir un meilleur degré d'assurances quant aux montants dépensés par les agents de réalisation.**

*Projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan (phase 1)*

45. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale participent à plusieurs projets visant à renforcer la crédibilité du système de justice formelle afghan. Lors de sa visite au bureau de pays de l'Afghanistan, le Comité a examiné le projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan (phase 1), lancé le 26 juin 2009 et achevé le 30 juin 2012. Ce projet, troisième en son genre, consistait à mener à bien les activités entreprises dans le cadre de projets précédents ainsi qu'à entreprendre de nouvelles activités dont le Gouvernement avait déterminé qu'elles étaient prioritaires. Le Comité a constaté les lacunes suivantes dans l'exécution du projet :

a) D'après le rapport final établi en 2009 à l'issue de l'un des projets précédents (qui portait sur l'accès à la justice au niveau des districts), un certain nombre d'activités avaient été menées à bien, y compris, par exemple, la rénovation des tribunaux et des résidences des magistrats. Le Comité a toutefois constaté que certaines de ces activités, d'une valeur totale de 0,67 million de dollars, figuraient également parmi celles signalées comme ayant été exécutées au titre du nouveau projet (promotion de la justice et des droits de l'homme) parce qu'aucune séparation claire n'avait été établie entre les charges relevant des deux précédents projets et celles afférentes au nouveau projet;

b) Au 2 décembre 2012, 1,72 million de dollars avait été versé à des entreprises chargées d'effectuer des travaux de construction et de rénovation des installations, notamment les résidences des magistrats et les locaux partagés par le Ministère de la justice, le service des affaires juridiques et le bureau du Procureur général, et des centres de détention dans 19 districts, travaux qui ont été signalés comme étant terminés. Ces travaux avaient pour but de donner un caractère officiel au système juridique afghan. Le Comité a constaté que le produit recherché n'avait peut-être pas été réalisé dans la mesure où l'Afghanistan continuait de préférer recourir à la justice traditionnelle plutôt qu'à la justice formelle. Il estime que l'impact du projet ne peut pas réellement être mesuré dans la mesure où, aucune étude initiale n'ayant été menée, on ne dispose d'aucune statistique permettant de savoir si les avantages prévus ont été concrétisés;

c) Dans le cadre du projet, la Cour suprême a été dotée d'un service de traduction, ce qui a coûté 0,95 million de dollars. Or, le Comité a constaté que ce service n'avait pas été intégré à l'organigramme de la Cour et qu'il avait été dissous peu après avoir été placé sous la responsabilité du Gouvernement, en 2010.

d) Depuis son lancement, en juillet 2009, le projet n'a jamais fait l'objet d'un audit alors qu'il a occasionné des dépenses totales d'un montant de 11,46 millions de dollars.

**46. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire en sorte, à l'avenir, de mieux déterminer et de mieux évaluer les risques externes susceptibles de nuire à l'exécution de tel ou tel projet, et d'établir une stratégie d'atténuation de ces risques; b) d'envisager de procéder à un contrôle rétroactif du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan depuis son lancement jusqu'à sa clôture afin d'en tirer des enseignements qui serviront pour les projets à venir; c) de revoir les charges engagées entre juillet et décembre 2009 et de s'assurer que les mêmes charges n'ont pas été comptabilisées plusieurs fois, et dans le cadre du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme et dans celui du projet de renforcement du système de justice ou du projet d'accès à la justice au niveau des districts.**

## **8. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds**

47. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds se définit comme une approche de gestion des risques associés aux transferts de fonds aux agents de réalisation. Ses objectifs sont les suivants : a) réduire les coûts de transaction liés aux programmes de pays des organismes du Comité exécutif en simplifiant et en harmonisant les règles et les procédures y relatives; b) renforcer les moyens dont disposent les agents de réalisation pour administrer efficacement les ressources; et c) aider à maîtriser les risques liés à la gestion des fonds et améliorer l'efficacité d'une manière générale.

### *Autorisation de financement et ordonnancement des dépenses pour les projets exécutés par des entités nationales (Tadjikistan)*

48. Au cours de l'année considérée, le bureau de pays du Tadjikistan a mené deux projets dans le cadre de la modalité d'exécution nationale. Le Comité a constaté que des fonds avaient été versés sans qu'un formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses n'ait préalablement été rempli, comme l'exige la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

49. Le Comité a noté que le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD avait également signalé des problèmes dans l'utilisation du formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses : au bureau de pays de la République démocratique du Congo, des formulaires avaient été mal remplis; au bureau de pays de la Chine, certaines charges n'avaient pas été inscrites à la bonne rubrique; au bureau de l'Équateur, les formulaires n'étaient utilisés que pour le versement d'avances aux agents de réalisation et pas pour effectuer des paiements directs. Le Comité estime que le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses est important dans la mesure où il donne l'assurance que les fonds sont dépensés conformément aux autorisations données.

**50. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soit utilisé comme prévu par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.**

#### *Résultats des macroévaluations et des microévaluations*

51. Les macroévaluations servent à s'assurer que le système de gestion de finances publiques dans le cadre duquel les organismes transfèrent des fonds aux agents de réalisation est bien compris. Elles sont effectuées une fois par cycle, de préférence au moment de l'établissement des bilans communs de pays, et peuvent être actualisées chaque fois que des changements de taille interviennent dans le système de gouvernance du pays concerné. Les microévaluations portent sur les capacités de gestion financière de chaque agent de réalisation et ont principalement pour objet d'aider à déterminer à quelle fréquence il convient d'effectuer des contrôles et quelle devrait être la portée de ceux-ci, ainsi que de déterminer les modalités et les procédures à adopter en ce qui concerne les transferts de fonds aux agents de réalisation.

52. Le Comité a constaté que seul un des six bureaux de pays dans lesquels il s'était rendu avait fait l'objet d'une macroévaluation et d'une microévaluation, conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Dans les autres bureaux, la vérification de l'utilisation faite des fonds destinés au programme mené dans le pays hôte était essentiellement effectuée dans le cadre des audits des projets exécutés par des organisations nationales et des entités nationales.

53. Si la politique harmonisée concernant les transferts de fonds a été adoptée par l'ensemble des organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement comme cadre commun régissant les transferts de fonds aux agents de réalisation, le Comité a constaté qu'elle n'avait pas été officiellement approuvée par ces organismes. De surcroît, les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays ne comportaient pas de descriptif des modalités du transfert de fonds, comme l'exige pourtant la politique harmonisée. Le Comité a par ailleurs constaté que certains gouvernements n'étaient pas disposés à appliquer cette politique.

**54. Le Comité recommande de nouveau au PNUD : a) de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi exercées par les bureaux régionaux pour ce qui est de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays; b) envisage de mettre en place des mécanismes de suivi fournissant le niveau d'assurance voulu en ce qui concerne le respect des procédures.**

## 9. Gestion des achats et des marchés

### *Mauvaise planification des achats*

55. Le Comité avait déjà souligné qu'il fallait établir des plans d'achats individuels et globaux dans tous les bureaux de pays et au siège. À cet égard, il a constaté que le Bureau de l'audit et des investigations avait mis en avant des carences dans la planification des achats de huit bureaux de pays. Il trouve inquiétants l'absence apparente de progrès dans ce domaine et le fait qu'il existe un risque de ne pas pouvoir obtenir le meilleur rapport qualité-prix du fait d'une mauvaise planification des achats.

**56. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de : a) rappeler aux bureaux de pays qu'ils doivent établir des plans d'achat et mettre en place des mécanismes d'examen régulier pour garantir le respect des règles minimales relatives aux conditions de divulgation d'informations prévues par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; et b) veiller à la mise en place de plans d'achat globaux pour améliorer le rapport qualité-prix qui peut résulter d'économies d'échelle et de l'augmentation du pouvoir d'achat.**

### *Conclusion de marchés par entente directe, sans justification*

57. Le Comité a relevé que deux bureaux de pays avaient acheté des biens et des services pour un montant de 0,22 million de dollars réparti sur six achats par entente directe et sans justification. Aucun de ces bureaux de pays n'a mentionné de dérogation pour entente directe. Ne pas respecter les procédures normales accroît le risque de fraudes et de mauvaise utilisation des ressources. Le recours à l'entente directe peut aussi être la preuve d'une mauvaise planification et exécution des achats.

**58. Le Comité recommande au PNUD : a) d'améliorer les mécanismes de suivi en adressant régulièrement des rappels aux bureaux de pays pour qu'ils respectent les procédures d'appel d'offres; et b) de veiller à la bonne planification des achats pour pouvoir lancer les appels d'offres.**

## 10. Gestion des actifs

### *Mauvaise tenue de l'inventaire des immobilisations corporelles*

59. Le Comité a noté que 87 articles pour une valeur de 0,21 million de dollars avaient été enregistrés deux fois dans le module de gestion des actifs. Le PNUD a confirmé que pour 67 de ces biens, c'était le numéro de série qui avait été enregistré deux fois et non pas le bien lui-même mais que pour 20 d'entre eux il s'agissait bien de doublons et qu'ils seraient supprimés du registre. En ce qui concerne les quatre biens restants, un examen était en cours afin d'en déterminer le statut exact. Le Comité a également constaté que certains biens, essentiellement du matériel informatique et des véhicules à moteur avaient été enregistrés sans leur numéro de série, ce qui pourrait compliquer à l'avenir leur identification et leur contrôle. Il a également constaté que les systèmes de contrôle du module de gestion des biens étaient insuffisants pour empêcher tout enregistrement multiple des numéros de série des biens.

60. Les systèmes de contrôle préventifs, s'ils sont correctement installés, permettent de réduire véritablement les risques d'erreurs intentionnelles ou non lors de l'enregistrement des données dans le système. Si les contrôles sont insuffisants, les utilisateurs peuvent enregistrer des données incorrectes ou les dupliquer, et entraîner des erreurs dans les états financiers en ce qui concerne les actifs.

**61. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il faut : a) trouver une solution pour empêcher tout enregistrement multiple d'un même numéro de série pour les catégories d'actifs concernées; et b) actualiser le registre pour rajouter les informations manquantes et nettoyer les doublons.**

#### *Gestion des inventaires*

62. Le Comité a examiné la comptabilité matières de huit bureaux de pays et noté que toutes les archives relatives à la gestion des inventaires dans les bureaux de pays étaient conservées sur papier, et que le module de gestion des stocks du système Atlas n'était pas utilisé. Les bureaux de pays n'avaient pas non plus procédé à des inventaires physiques au cours du premier trimestre de 2012, ni publié de rapports d'inventaires, contrairement aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

63. Le PNUD a informé le Comité que l'exercice concernant le nettoyage des données d'inventaire pour l'année se terminant au 31 décembre 2011 avait été mené à bien au cours du premier trimestre de 2012, et que par conséquent il n'avait pas été possible de procéder à l'inventaire physique.

**64. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de rappeler régulièrement aux bureaux de pays de procéder à un inventaire tous les trois mois conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

### **11. Gestion des ressources humaines**

65. Le Comité a constaté des lacunes dans l'administration des congés, le contrôle des heures supplémentaires, l'évaluation des compétences et la mise en œuvre de la structure organisationnelle approuvée dans les bureaux de pays visités, par exemple :

a) Au Mexique, le Comité a relevé que les états de présence dans 11 dossiers n'avaient pas été signés par les employés ou les responsables hiérarchiques pour l'ensemble de l'année 2011. Il a également noté qu'en 2012, les présences avaient été enregistrées dans le système, mais que les états n'avaient pas été approuvés. En outre, les formulaires de demande de congé de 8 des 13 dossiers sélectionnés n'avaient pas été approuvés par les responsables concernés. Le Comité estime que les états de présence non signés par l'une ou l'autre des parties risquent de fausser les reliquats des jours de congé, ce qu'il juge préoccupant. Il a également examiné les prorogations de contrats de louage de services individuel et constaté que pour 4 des 13 membres du personnel (31%) du bureau de pays il n'avait pas été fait de rapport d'évaluation pouvant appuyer le renouvellement de leur contrat;

b) En Argentine, le Comité a mis en évidence qu'en dépit des postes approuvés en février 2012, au moment de l'audit (novembre 2012) seuls 18 postes sur 22 (81 %) avaient été pourvus. Les quatre postes non pourvus sont demeurés vacants pendant 240 jours bien qu'ils aient été approuvés et inscrits au budget. Le

Comité estime que le fait de laisser des postes vacants pendant une longue période peut avoir pour conséquence le paiement d'heures supplémentaires qui ne seraient pas nécessaires autrement.

66. Le Comité a également noté que 23 des 24 formulaires de demande d'heures supplémentaires (96 %) n'avaient pas été autorisés préalablement conformément aux politiques et procédures du PNUD. Dans certains cas, les responsables n'avaient pas signé les formulaires pour indiquer quand les heures supplémentaires demandées avaient été approuvées. Il est d'avis que cette pratique peut déboucher sur le paiement d'heures supplémentaires non autorisées ou fictives et entraîner des pertes financières.

67. Compte tenu de ces résultats, le Comité juge qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des ressources humaines dans ce domaine pour garantir le respect des contrôles et procédures tels que stipulés dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et pour renforcer l'utilisation du module du système Atlas servant à contrôler les activités de gestion des ressources humaines.

**68. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de surveiller le respect des procédures de gestion des ressources humaines approuvées conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations; et b) d'améliorer l'utilisation du module informatique du système Atlas prévu pour surveiller le traitement en temps voulu des activités de gestion des ressources humaines.**

## 12. Informatique

### *Informatique et télématique (siège)*

69. Le Comité a examiné les procédures générales de contrôle informatique du système Atlas, ainsi que l'application des contrôles au Centre de services partagés en Malaisie et au Siège à New York. L'examen a porté sur le contrôle des accès et la séparation appropriée des tâches dans le système Atlas, la gestion des comptes utilisateurs, la gouvernance, la gestion de la sécurité, le contrôle des modifications du programme, le contrôle des installations et de l'environnement ainsi que la continuité des opérations et la reprise des activités informatiques après sinistre. Il a également examiné le contrôle des saisies de données concernant les procédures de gestion des produits et des biens durables, ainsi que du plan d'activités du Centre mondial de services partagés. L'audit a porté sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2012.

### *Retard dans la désactivation des comptes utilisateurs d'anciens employés dans le système Atlas*

70. Le Comité a constaté que le système de gestion intégré (Atlas) présentait des carences en termes de contrôle et qu'il était donc vulnérable aux risques d'intrusion et d'opérations non autorisées.

71. Tous les fonctionnaires du PNUD qui quittent le programme doivent signer le registre du Bureau des ressources humaines dans le cadre de la procédure de départ avant leur dernier jour de travail. Les demandes d'annulation (suspension) de compte doivent alors être traitées dans les meilleurs délais au moyen du module de création de comptes utilisateurs sous Atlas (module ARGUS).

72. Le Comité a constaté que des comptes utilisateurs d'employés qui avaient quitté le PNUD n'avaient pas été supprimés ou suspendus en temps voulu. Par exemple, sur 60 comptes utilisateurs examinés, il a relevé qu'au 14 novembre 2012, six anciens employés qui avaient quitté le PNUD au cours de la période allant de janvier à octobre 2012 étaient toujours actifs dans le système. Un examen plus approfondi lui a permis de découvrir qu'un de ces six employés avait continué de signer dans Atlas après sa date de cessation de service. Il a également recensé six autres employés qui avaient aussi accédé au système Atlas après la date de leur cessation de service mais dont les profils avaient été suspendus alors que l'audit était en cours.

73. Le PNUD a expliqué au Comité que le processus informatique utilisé pour désactiver un utilisateur lorsque les données indiquent que son contrat a expiré présentait un défaut. L'administration l'avait identifié et prévoyait de procéder aux mises à niveau nécessaires pour rectifier le problème. Dans certains cas également, une prolongation pouvait être accordée à un fonctionnaire retraité pour lui permettre d'accéder au système.

**74. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) renforcer les procédures de communication entre le Bureau des ressources humaines et les gestionnaires du module ARGUS pour garantir la désactivation rapide des comptes utilisateurs des employés quittant l'organisme; et b) mettre en place une procédure plus rigoureuse pour s'assurer que les coordonnateurs du module ARGUS passent régulièrement en revue les comptes et les profils des utilisateurs en se conformant aux critères prévus par le dispositif de contrôle interne.**

*Absence de séparation appropriée des tâches entre les fonctions achat et réception dans le système Atlas*

75. Aux fins de garantir une bonne répartition des tâches et de limiter au mieux le risque de fraude et d'erreur, le dispositif de contrôle interne du PNUD prévoit que toute personne affectée aux achats dans le système ne peut être également affectée dans le même temps à la réception des biens, des services ou des travaux.

76. Dans le système Atlas, les droits d'accès pour exécuter certaines fonctions sont attribués par des agents demandeurs et ordonnateurs à l'aide de profils utilisateurs. En examinant les profils utilisateurs auxquels avaient été attribuées des fonctions de réception et d'achat, le Comité a constaté que 13 d'entre eux avaient reçu des profils associant les deux fonctions contrairement aux règles prévues par le dispositif de contrôle interne. L'attribution de fonctions antagonistes à un même utilisateur nuit au principe de séparation appropriée des tâches et expose le PNUD à un risque accru de fraude ou d'erreur au niveau des opérations.

*Comptes multiples attribués à un même utilisateur*

77. Selon les normes appliquées par le PNUD, chaque utilisateur possède sa propre identification et chaque fonctionnaire ne reçoit qu'un seul profil utilisateur, conformément à des fonctions définies. À la section relative à la répartition des tâches du dispositif de contrôle interne, l'importance de n'attribuer qu'un seul profil par utilisateur afin d'éviter l'octroi de fonctions antagonistes est également mise en avant.

78. Le Comité a identifié 16 utilisateurs auxquels avaient été attribués plusieurs comptes dans les modules finance et gestion des ressources humaines du système Atlas. Il a également relevé deux cas où un utilisateur avait reçu deux comptes pour des pays différents, et deux autres où un même utilisateur avait reçu des profils différents avec des fonctions antagonistes. Des contrôles insuffisants de l'accès utilisateur et des privilèges pourraient permettre à des fonctionnaires de contourner les contrôles mis en place pour garantir la séparation des tâches et de se livrer à des opérations frauduleuses.

**79. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ne pas attribuer plus d'un profil à un même utilisateur et, si nécessaire, de mettre en place une procédure d'approbation rigoureuse pour garantir que des fonctions antagonistes ne sont pas octroyées à un même utilisateur, sauf en cas de besoin impérieux.**

**80. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place des contrôles appropriés pour pallier les carences, tels que des examens réguliers des opérations effectuées, lorsque des fonctions antagonistes sont attribuées parce que plusieurs comptes ou profils ont été octroyés à un même utilisateur.**

#### *Centre mondial de services partagés*

81. Lors du passage aux normes IPSAS, le PNUD a créé le Centre mondial de services partagés pour assurer des services de traitement transactionnel conformes aux normes IPSAS (notamment pour les produits, les charges et les immobilisations) ainsi que des services consultatifs et d'appui aux bureaux du PNUD dans le monde et leur offrir une formation, le cas échéant. L'objectif était de recourir le plus possible à des compétences centralisées et de fournir une aide dans des domaines comptables complexes. Dans le cadre de son audit, le Comité a examiné les activités du Centre et noté ce qui suit.

#### *Mises en œuvre intégrale des activités du Centre*

82. Même si le champ d'activités du Centre a été défini en vue de fournir un appui aux opérations de comptabilité conformément aux normes IPSAS pour les produits, les charges et la gestion des immobilisations, l'examen par le Comité, du modèle opérationnel du Centre pour la période allant de janvier 2012 au 31 octobre 2012, a mis en évidence que seule la gestion des produits et des immobilisations était effectuée dans le cadre du Centre. La gestion des charges relève toujours du siège du PNUD.

83. Le Comité est d'avis que le retard accumulé dans le transfert au Centre de la fonction de gestion des charges réduit considérablement les atouts de ce dernier.

**84. Le PNUD souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il doit élaborer un plan d'action pour transférer la gestion des charges au Centre mondial de services partagés afin de l'utiliser de façon optimale.**

#### *Prêts aux gouvernements*

85. Les prêts aux gouvernements, institués en 1979, et connus sous le nom de réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs est un arrangement au titre duquel le PNUD construit des bâtiments et le gouvernement concerné fournit

les terrains nécessaires. Les coûts de construction des bâtiments sont comptabilisés dans les registres comptables du PNUD sous la rubrique prêts aux gouvernements et le PNUD occupe les bâtiments correspondants. Des accords signés entre le PNUD et les gouvernements respectifs prévoyaient le versement d'intérêts à concurrence de 5 %, calculés annuellement sur le principal (coûts de construction). Pour recouvrer les prêts, le PNUD loue les bâtiments aux gouvernements. Le Comité a examiné 15 contrats conclus avec des gouvernements au titre de la réserve pour le logement du personnel et noté que seuls huit prêts (53 %) avaient été entièrement recouverts.

86. Le Comité a également noté ce qui suit :

a) Les clauses des contrats d'emprunt prévoyaient le prélèvement d'un intérêt sur les prêts non remboursés. Toutefois, depuis la mise en place de la réserve pour le logement du personnel aucun intérêt n'est ou n'a été perçu;

b) Sur les sept contrats passés avec les gouvernements qui n'avaient toujours pas remboursé leur prêt, seul le bureau de pays des Maldives avait porté à la rubrique créateur le montant des loyers dus par le PNUD au gouvernement (0,53 million de dollars) et constaté un montant équivalent à la rubrique débiteur au titre des remboursements du prêt par le gouvernement au 31 décembre 2011, mais ne l'avait pas fait pour l'année se terminant le 31 décembre 2012. Les six pays restants n'avaient toujours pas comptabilisé les loyers dus aux gouvernements et les remboursements des prêts contractés par ceux-ci au 31 décembre 2012. Le siège du PNUD a publié des instructions à l'intention des bureaux de pays en avril 2013 pour garantir que ces montants soient dûment comptabilisés;

c) En 2012, seuls trois bureaux de pays (Comores, Cap-Vert et Guinée-Bissau) avaient comptabilisé les recettes provenant des loyers versés par les locataires autres que les organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement occupant les bâtiments construits. Les autres pays ne l'avaient toujours pas fait.

87. Au cours de l'audit, le Comité a demandé à sept gouvernements les confirmations des prêts et les montants dus au titre des loyers versés par le PNUD mais n'a reçu aucune confirmation.

88. L'administration a expliqué au Comité que le délai de conservation des documents du PNUD n'était que de sept ans et que les activités entreprises au titre de la réserve pour le logement du personnel avaient démarré en 1979 et que par conséquent il était possible que la plupart de ces documents avaient été détruits. Néanmoins, le PNUD a réaffirmé que les enregistrements comptables du système de gestion intégré constituaient la principale source pour les soldes de la réserve pour le logement du personnel.

89. Le Comité estime que la comptabilisation précise des loyers résultant des prêts accordés aux gouvernements est une question sur laquelle le PNUD doit se pencher afin d'améliorer la gestion globale de la réserve pour le logement du personnel. Cette question est importante car les prêts n'ont toujours pas été intégralement remboursés et au 31 décembre 2012, le montant des prêts figurant dans les états financiers s'élevait à 13,46 millions de dollars. Le montant indiqué ne comprend pas les intérêts acquis au titre des contrats.

**90. Le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de : a) mettre au point un mécanisme pour recenser et comptabiliser les loyers à payer par les**

locataires des bâtiments autres que les organismes représentés au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement; et b) fournir des orientations plus détaillées aux bureaux de pays sur la gestion des prêts aux gouvernements et des loyers dus afin de compenser les sommes restant à rembourser.

## C. Information communiquée par l'administration

### 1. Comptabilisation en pertes d'espèces, de créances et de biens

91. L'administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 126.17 du PNUD, aucun montant correspondant à des espèces, des créances ou des biens n'avait été comptabilisé en pertes au cours de l'année se terminant au 31 décembre 2012.

### 2. Versements à titre gracieux

92. Comme le veut la règle de gestion financière 123.01, l'administration a rendu compte des versements effectués à titre gracieux au cours de l'exercice considéré, qui ont atteint 26 207 dollars.

### 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

93. Pendant l'exercice biennal à l'examen, en application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD a signalé au Comité 27 cas de fraude ou de présomption de fraude, dont 20 étaient à l'origine d'un préjudice financier avoisinant les 5,90 millions de dollars. On trouvera le détail de ces affaires à l'annexe II au présent rapport.

## D. Remerciements

94. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité  
des Commissaires aux comptes  
(Signé) Amyas Morse

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Vérificateur principal)  
(Signé) Ludovick S. L. Utouh

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(Signé) Liu Jiayi

30 juin 2013

## Annexe I

**État d'avancement de l'application des recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

| <i>Condensé de la recommandation</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <i>Paragraphe<br/>du rapport<br/>(A/67/5/Add.1,<br/>chap. II)</i> | <i>Exercice au<br/>cours duquel la<br/>recommandation<br/>a été faite pour<br/>la première fois</i> | <i>Recommen-<br/>dation<br/>appliquée</i> | <i>Recommen-<br/>dation<br/>en cours<br/>d'application</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1. Élaborer un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS, achever d'apurer les soldes interinstitutions depuis longtemps en souffrance et vérifier les échéances pour l'établissement des soldes d'ouverture et des états financiers à blanc                                                                                               | 23                                                                | 2010-2011                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 2. Examiner en quoi les nouvelles informations obtenues par la mise en œuvre des normes IPSAS aideront l'organisme à prendre ses décisions                                                                                                                                                                                                                     | 24                                                                | 2010-2011                                                                                           | X                                         |                                                            |
| 3. Demander aux partenaires de coopérer davantage pour gérer les remboursements et améliorer les procédures de vérification y relatives                                                                                                                                                                                                                        | 33                                                                | 2006-2007                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 4. Collaborer avec les bureaux de pays identifiés pour y assurer un suivi qui permette d'améliorer les opérations de rapprochement bancaire et envisager de faire, dans les bureaux de pays où des risques spécifiques sont identifiés, un examen détaillé, par risque, de leurs comptes bancaires                                                             | 37                                                                | 2010-2011                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 5. Travailler en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies pour garantir la présentation et le rapprochement complets et opportuns des soldes interinstitutions                                                                                                                                                                                 | 45                                                                | 2008-2009                                                                                           | X                                         |                                                            |
| 6. Régler le différend concernant les écarts interfonds dans les comptes avec l'UNOPS                                                                                                                                                                                                                                                                          | 52                                                                | 2008-2009                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 7. Obtenir confirmation des soldes de l'UNOPS avant la clôture des comptes et effectuer un rapprochement des soldes interfonds, obtenir des rapports et des certifications semestriels de l'UNOPS et établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion | 53                                                                | 2008-2009                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 8. Prévoir un financement pour la totalité des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans le cadre de sa mise en œuvre des normes IPSAS                                                                                                                                                                                         | 61                                                                | 2006-2007                                                                                           | X                                         |                                                            |
| 9. Élaborer des plans de financement des prestations dues à la cessation de service au titre des reliquats des congés payés et des prestations payables à la cessation de service ou liées au rapatriement                                                                                                                                                     | 62                                                                | 2008-2009                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 10. Les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats du processus d'audit de la modalité d'exécution nationale et travaillent avec les partenaires d'exécution pour remédier aux lacunes identifiées, en particulier chez les partenaires d'exécution recevant, lors des audits, des observations critiques récurrentes.                                  | 70                                                                | 2010-2011                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 11. Envisager d'autres moyens d'obtenir l'assurance que les fonds ont été dépensés comme prévu au bureau d'Égypte                                                                                                                                                                                                                                              | 72                                                                | 2010-2011                                                                                           | X                                         |                                                            |
| 12. Les bureaux régionaux procèdent en priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examinent les causes des retards pris en ce qui concerne la clôture des projets.                                                                                                                                             | 75                                                                | 2006-2007                                                                                           |                                           | X                                                          |
| 13. Améliorer la qualité de l'information concernant les projets, en procédant à un examen régulier des informations sur les projets figurant dans le système Atlas                                                                                                                                                                                            | 77                                                                | 2008-2009                                                                                           |                                           | X                                                          |

| <i>Condensé de la recommandation</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.1, chap. II)</i> | <i>Exercice au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i> | <i>Recommandation appliquée</i> | <i>Recommandation en cours d'application</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------|
| 14. Les bureaux de pays du PNUD vérifient qu'ils reçoivent les rapports consolidés sur l'exécution des projets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 79                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 15. Les bureaux de pays effectuent des visites sur le terrain et des examens finals de l'exécution des projets afin d'en évaluer les résultats et le taux de réussite ainsi que de faire fond sur les enseignements tirés.                                                                                                                                                                                                                                                | 81                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 16. Examiner tous les projets prévoyant des activités de microfinancement et évaluer les politiques pour veiller à ce que lesdites activités soient comptabilisées d'une manière cohérente et appliquer des mesures appropriées de contrôle des activités de microcrédit, conformément aux accords de projet                                                                                                                                                              | 86                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 17. Envisager des moyens de renforcer la politique harmonisée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 92                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 18. Envisager de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi de l'application de la politique harmonisée dans les bureaux de pays et envisager de créer des mécanismes visant à faire en sorte que tous les bureaux de pays interprètent et appliquent la politique harmonisée de la même façon dans le cadre d'un processus interinstitutions                                                                                                                        | 94                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 19. Envisager de renforcer encore le contrôle et le suivi des activités menées sur le terrain concernant les achats, les fonds d'affectation spéciale, les projets, la gestion des actifs, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les ressources humaines, pour garantir le respect du principe de responsabilité au sein d'une structure hautement décentralisée telle que celle du PNUD, ainsi que des politiques et procédures du Programme     | 98                                                    | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 20. Envisager d'établir, après analyse des besoins, des plans d'achats individuels et globaux pour les bureaux de pays et le siège                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 102                                                   | 2004-2005                                                                           |                                 | X                                            |
| 21. Améliorer la tenue et l'utilisation du tableau de bord de la gestion des achats et consolider l'appui qu'il apporte en matière de suivi aux bureaux régionaux s'agissant des achats dans les bureaux de pays                                                                                                                                                                                                                                                          | 103                                                   | 2010-2011                                                                           | X                               |                                              |
| 22. Revoir régulièrement le profil des acheteurs inscrits dans le système Atlas pour que seuls les fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui ne remplissent pas les conditions voulues, et envisager de créer des mécanismes visant à faire progresser le nombre de fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise                                          | 104                                                   | 2006-2007                                                                           |                                 | X                                            |
| 23. Appliquer des mesures visant à renforcer le contrôle et le suivi des marchés par entente directe et d'autres méthodes d'achats sans mise en concurrence et planifier les activités d'achat en temps utile pour pouvoir procéder à des appels d'offres et respecter les règles applicables en matière d'achats, par exemple en informant tous les demandeurs de fourniture de biens ou services six mois à l'avance qu'il faut commencer à planifier un appel d'offres | 107                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 24. Répartir correctement les tâches composant la fonction achats de façon à éviter les conflits d'intérêts, évaluer régulièrement les prestations des fournisseurs et respecter les normes du PNUD régissant les appels d'offres et la passation de marchés                                                                                                                                                                                                              | 110                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |

| <i>Condensé de la recommandation</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.1, chap. II)</i> | <i>Exercice au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i> | <i>Recommandation appliquée</i> | <i>Recommandation en cours d'application</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------|
| 25. Envisager d'exercer les fonctions de contrôle afin de veiller à ce que les bureaux de pays appliquent les mesures décidées par l'organisation en matière d'achats qui sont actuellement mises en œuvre par le Comité consultatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 111                                                   | 2010-2011                                                                           | X                               |                                              |
| 26. Régler les problèmes signalés dans le rapport d'audit de la fonction achats de l'organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 115                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 27. Renforcer les contrôles concernant la gestion des actifs sur le terrain, en revoyant les directives adressées aux bureaux de pays ou en améliorant la formation à la gestion des actifs. Les initiatives devraient porter principalement sur les procédures de vérification, l'identification des biens et l'enregistrement à l'achat, la comptabilisation et l'enregistrement des actifs et les procédures de transfert de biens.                                                                                                                                                                                                     | 119                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 28. Vérifier rigoureusement l'exhaustivité et l'exactitude des registres des terrains et bâtiments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 123                                                   | 2010-2011                                                                           | X                               |                                              |
| 29. Améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé et remédier, à titre prioritaire, aux carences constatées dans l'administration des congés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 127                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 30. Mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas compte tenu des méthodes de travail appliquées pendant le processus de changement, mettre en œuvre des procédures de façon à ce que tous les types de changements soient autorisés par les propriétaires fonctionnels, arrêter la stratégie de mise à l'essai et l'appliquer, compiler des documents justificatifs pour les essais d'acceptation par les utilisateurs ou les services concernés et examiner régulièrement les activités entreprises par les administrateurs de base de données, et consulter la base de données de production et documenter ces examens | 131                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 31. Évaluer les critères gouvernant les corrections de données et mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas afin de définir précisément les types de changements et les contrôles à effectuer pour chaque type de changement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 135                                                   | 2010-2011                                                                           | X                               |                                              |
| 32. Le Comité a recommandé que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) procède régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs, soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées, et réajuste la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme.                                                                                      | 145                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| 33. Le Comité a recommandé que le FENU assure le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service, définisse une politique de financement de ces engagements et mette en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il devait au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance.                                                                                                                                                                                                                   | 149                                                   | 2010-2011                                                                           |                                 | X                                            |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>33</b>                                             |                                                                                     | <b>8</b>                        | <b>25</b>                                    |
| <b>Pourcentage du total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>100</b>                                            |                                                                                     | <b>24</b>                       | <b>76</b>                                    |

## Annexe II

### Cas de fraude ou de présomption de fraude

| <i>Description</i>                                                                                                                                                                                           | <i>Mesures prises</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un titulaire de contrat de louage de services a conservé les 1 674 dollars qui lui avaient été confiés à titre d'acompte pour un atelier.                          | Le contrat a été résilié et les 1 674 dollars ont été récupérés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD a payé de 800 000 à 1 700 000 dollars d'excédent pour des biens et services en raison de fraudes et de conflits d'intérêts dans l'attribution de contrats. | Trois contrats ont été résiliés. Un rapport a été présenté au Bureau d'appui juridique pour fautes de gestion graves et un autre est en cours d'élaboration. Des sanctions ont été requises contre 10 fournisseurs et une demande de sanction contre 15 autres fournisseurs est en préparation. Une lettre d'observation recommandant de renforcer les contrôles et d'améliorer les procédures d'achat doit être publiée. |
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un titulaire d'un contrat de louage de services a conservé les 1 819 dollars qui lui avaient été confiés à titre d'acompte pour un atelier.                        | Le contrat a été résilié et les 1 819 dollars ont été récupérés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| En Afrique, une ONG a présenté des documents falsifiés afin de justifier des dépenses frauduleuses de 2 620 319 dollars.                                                                                     | Une demande de sanction contre l'ONG a été présentée au Comité d'examen des fournisseurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| En Afrique, une ONG a présenté des documents falsifiés afin de justifier des dépenses frauduleuses de 497 977 dollars.                                                                                       | Une demande de sanction contre l'ONG est en préparation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| En Afrique, un fonctionnaire est soupçonné d'avoir prélevé dans la caisse et dans des fonds qui lui avaient été confiés un montant de 15 441 dollars.                                                        | Une note a été placée dans le dossier du fonctionnaire pour indiquer qu'une enquête à son sujet n'a pu aboutir car son mandat s'est terminé avant.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| En Europe et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), de fausses déclarations concernant des frais de 10 439 dollars pour des ateliers auraient été constatées.                                        | Le fonctionnaire ne travaillait déjà plus au PNUD quand les signes de fraude ont été détectés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire a présenté une demande d'indemnité journalière de subsistance frauduleuse d'un montant de 200 dollars.                                            | La question a été portée à l'attention de la direction régionale afin qu'une surveillance plus étroite des demandes de prestations soit assurée.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| En Afrique, 21 ordinateurs portables d'une valeur totale d'environ 15 000 dollars ont été volés dans un entrepôt du PNUD.                                                                                    | Le vol a été signalé au Bureau de l'audit et des investigations (OAI) mais n'a fait l'objet d'aucune enquête car il était peu probable qu'elle aboutisse en raison d'un retard dans le signalement et d'autres facteurs.                                                                                                                                                                                                  |

| Description                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mesures prises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En Afrique, un partenaire d'exécution a détourné les fonds destinés à un projet, soit 327 987 dollars.                                                                                                                                                                                | Ce cas n'a été signalé à l'OAI que plus de trois ans après les faits, date à laquelle ce partenaire n'était plus en activité et la personne responsable introuvable.                                                                                                                                                                                                               |
| En Afrique, 200 litres de carburant auraient été volés, pour un montant d'environ 200 dollars.                                                                                                                                                                                        | Le vol a été signalé à l'OAI mais n'a fait l'objet d'aucune enquête car il était peu probable qu'elle aboutisse en raison d'un retard dans le signalement et d'autres facteurs.                                                                                                                                                                                                    |
| En Afrique, on a volé pour environ 20 000 dollars de matériel informatique dans les locaux du PNUD.                                                                                                                                                                                   | Le vol a été signalé à l'OAI mais n'a fait l'objet d'aucune enquête car il était peu probable qu'elle aboutisse en raison d'un retard dans le signalement et d'autres facteurs.                                                                                                                                                                                                    |
| Dans la région des États arabes, un titulaire de contrat de louage de services a volé des espèces (7 900 dollars) qui lui avaient été avancées pour payer des fournisseurs.                                                                                                           | Le contrat a été résilié. Les fonds n'ont pu être récupérés en raison de l'insolvabilité du titulaire du contrat.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| En Afrique, un fonctionnaire a donné de fausses informations aux responsables des finances afin qu'ils modifient les coordonnées bancaires de deux fournisseurs. Les pertes sont estimées à 13 899 dollars.                                                                           | Le fonctionnaire a démissionné. Une note a été placée dans son dossier pour préciser qu'il avait démissionné alors qu'une enquête sur lui était en cours, et que l'enquête n'avait par conséquent pas pu aboutir.                                                                                                                                                                  |
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, d'anciens et actuels fonctionnaires du service des achats se sont rendus coupables de détournements d'appels d'offres et de favoritisme dans l'attribution des contrats, ce qui a coûté au PNUD entre 500 000 dollars et 1 000 000 dollars. | Un contrat a été résilié. Un rapport a été présenté au Bureau d'appui juridique afin qu'une mesure disciplinaire soit appliquée contre un des fonctionnaires. Une enquête est en cours sur un autre fonctionnaire pour faute grave de gestion. Des sanctions ont été requises contre huit entreprises et des demandes de sanction contre d'autres entreprises sont en préparation. |
| En Afrique, un partenaire d'exécution a mélangé des fonds avec ceux de son entreprise privée et a omis de tenir des comptes rigoureux, entraînant des pertes de 1 000 000 dollars destinés à des projets.                                                                             | Le Comité d'examen des fournisseurs a interdit pour cinq ans le directeur de l'entreprise partenaire et pour quatre ans l'ONG et l'entreprise privée. Une lettre d'observations a été envoyée au bureau de pays lui conseillant de récupérer les fonds auprès de l'ONG.                                                                                                            |
| Plusieurs cas de fraude à l'assurance médicale ont été constatés, entraînant des pertes d'un montant de 40 442 dollars.                                                                                                                                                               | Dans la plupart des cas, les contrats sont arrivés à échéance avant ou pendant l'enquête, ou il n'a pas été possible d'enquêter pour d'autres raisons. En avril 2012, l'Administrateur associé a envoyé un message rappelant à tous les fonctionnaires les conséquences de la fraude à l'assurance médicale. Au total, 2 427 dollars ont été recouvrés.                            |

| <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                      | <i>Mesures prises</i>                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD a subi des pertes indéterminées en raison de conflits d'intérêts dissimulés, de corruption et de fraude à l'achat.                                                    | Les contrats ont été résiliés dans les quatre cas. |
| <b>Cas en cours</b>                                                                                                                                                                                                     |                                                    |
| En Afrique, un fonctionnaire a reçu une indemnité journalière de subsistance mais n'a pas payé ses frais de voyage personnels, ce qui a contraint l'organisation à le faire. Les pertes sont estimées à 10 000 dollars. | L'enquête est en cours.                            |
| En Afrique, on soupçonne un fonctionnaire d'avoir encaissé un chèque de 411 dollars qui lui avait été confié pour payer un fournisseur.                                                                                 | L'enquête est en cours.                            |
| En Afrique, un chèque non autorisé de 2 183 dollars a été émis et les preuves ont ensuite été retirées du dossier.                                                                                                      | L'enquête est en cours.                            |
| Dans la région des États arabes, des nécessaires de dépistage de la malaria d'une valeur totale de 812 dollars ont été volés dans l'entrepôt médical central utilisé par un projet.                                     | L'enquête est en cours.                            |
| En Afrique, un fonctionnaire aurait volé pour 22 500 dollars de matériaux de construction entreposés dans le complexe de l'ONU.                                                                                         | L'enquête est en cours.                            |
| Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un fonctionnaire aurait empoché 2 698 dollars de fonds non dépensés pour une formation.                                                                                       | L'enquête est en cours.                            |
| En Afrique, un fonctionnaire aurait volé pour environ 1 500 dollars de carburant.                                                                                                                                       | L'enquête est en cours.                            |
| Plusieurs cas de fraude à l'assurance médicale ont été signalés en 2012 pour un montant total de 32 699 dollars.                                                                                                        | L'enquête est en cours.                            |
| Plusieurs cas de conflit d'intérêts, de corruption et de fraude à l'achat ont été signalés en 2012. En l'état actuel des choses, il n'est pas possible de vérifier ces allégations ni d'évaluer les pertes.             | L'enquête est en cours.                            |

## Chapitre III

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012

#### A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Administratrice du PNUD présente ci-joint les états financiers du Programme pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012.

2. Pour la première fois, les états financiers du PNUD ont été élaborés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). En 2011 et avant, ils étaient établis suivant les Normes comptables du système des Nations Unies, basées sur la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

3. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du PNUD sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du règlement financier du PNUD.

4. Le PNUD est un programme créé par l'Assemblée générale en 1965 par sa résolution 2029. C'est un programme politiquement neutre qui collabore avec des entités et des personnes issues de tous les niveaux de la société pour contribuer à renforcer la résistance des nations aux crises et lancer et soutenir une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Il travaille principalement à partir de ses bureaux dans plus de 177 pays et territoires et offre une perspective internationale et une expertise locale au service des peuples et des nations. Le rôle du PNUD, conformément à son mandat défini par le biais du processus intergouvernemental, consiste notamment à : a) coordonner le système des Nations Unies au niveau local et renforcer son efficacité et son efficience; b) fournir, sur la base des bonnes pratiques et de la compétence particulière, les conseils en matière de politiques et l'appui technique dans les quatre domaines d'intervention que sont la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, et l'environnement et le développement durable.

5. Le PNUD, principal organisme des Nations Unies présent dans 177 pays et territoires, offre des services à 70 entités des Nations Unies, y compris à des missions de maintien de la paix, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. En 2012, la valeur des opérations traitées pour le compte de ces entités atteignait 2,6 milliards de dollars.

6. Le PNUD administre le programme des Volontaires des Nations Unies, qui fait la promotion du bénévolat en faveur d'un développement humain durable dans le monde entier. Les activités de ce programme apparaissent dans les états financiers du PNUD. En 2012, 6 800 Volontaires originaires de 159 pays ont appuyé les partenaires des Nations Unies dans leurs activités de paix et de développement sur le terrain dans plus de 6 900 affectations. Parmi eux, 81 % provenaient de pays en développement et 39 % étaient des femmes, ce qui alimente la coopération Sud-Sud et le respect de l'égalité des sexes. Outre les 6 800 Volontaires présents sur le terrain, le service Volontaires en ligne a continué de croître en 2012 et compte maintenant 11 000 bénévoles. En 2012, une des priorités du programme a consisté à

appuyer le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général grâce à un programme de jeunes volontaires mettant l'accent sur la jeunesse, actrice engagée et agente du changement au sein de sa communauté. En 2012, le programme Volontaires des Nations Unies a réussi à intégrer le bénévolat à des événements internationaux tels que la Conférence Rio +20 et son document final, « L'avenir que nous voulons ».

7. Le PNUD administre également le Programme des administrateurs auxiliaires pour 15 organismes des Nations Unies. En 2012, il a ainsi géré 291 professionnels pour ces organismes, soit 259 administrateurs auxiliaires et 32 assistants spéciaux aux coordonnateurs résidents. La même année, l'organisme a reçu 24 millions de dollars de contributions et déboursé 23,3 millions pour ce programme.

8. L'Administratrice du PNUD est également responsable du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui fournit le capital d'amorçage et l'assistance technique nécessaires pour promouvoir une croissance durable et profitable pour tous dans les pays les moins avancés. À compter de 2012, conformément aux normes IPSAS, le FENU a établi des états financiers distincts de ceux du PNUD.

## **B. Adoption des normes IPSAS en 2012**

### **Un investissement dans les meilleures pratiques**

9. Les normes IPSAS représentent les meilleures pratiques comptables dont le secteur public puisse disposer. Le PNUD les a adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à la résolution [60/283](#) de l'Assemblée générale. Au terme d'une seule année financière d'application des normes IPSAS, le Programme recueille déjà les avantages de cette pratique de comptabilité internationale supérieure aux autres, à savoir une information financière plus transparente, un renforcement des principes de responsabilité et une bonne gouvernance, la comptabilisation et la publication complètes de tous les actifs et passifs ainsi qu'une amélioration du suivi, de la gestion et de la communication des actifs financiers et non financiers. L'adoption et le respect durable des nouvelles normes occasionnent toutefois des charges supplémentaires et récurrentes.

10. Pour adopter les normes IPSAS, le PNUD a dû revoir entièrement ses modalités de fonctionnement et gérer des mesures de réforme importantes à l'échelle de l'organisation, avec la participation des acteurs intéressés à l'interne mais aussi à l'externe. Plus précisément, il a adopté des méthodes comptables nouvelles, mis en œuvre des modifications du système et mis au point des outils d'enregistrement permettant de saisir aussi bien l'information de gestion nouvelle que l'information antérieure améliorée, et formé plus de 4 000 fonctionnaires. Afin de se doter des moyens d'application les plus efficaces possibles, le PNUD a créé en Malaisie un Centre mondial de services partagés qui est chargé de centraliser le traitement et l'enregistrement d'opérations complexes relatives aux normes IPSAS pour les bureaux de pays du Programme, en vue de les aider à assurer une transition harmonieuse aux normes IPSAS.

11. Le PNUD surveillera l'évolution des normes IPSAS au fil du temps afin de continuer à respecter les meilleures pratiques internationales et à en profiter, ce qui exigera de nouveaux investissements à l'avenir.

### **Points saillants des principaux changements apportés aux états financiers**

12. Les normes d'information financière IPSAS et le passage à la comptabilité d'exercice intégrale prescrite par ces normes ont abouti à d'importantes modifications des méthodes comptables ainsi que du type et de la mesure des produits, charges, actifs et passifs qui sont enregistrés et présentés dans les états financiers.

13. Les produits des contributions volontaires sont désignés comme des opérations sans contrepartie directe. Ces contributions sont enregistrées en produits lorsque les accords qui les prévoient entrent en vigueur ou lorsqu'il y a un apport de trésorerie ne nécessitant pas d'accord de contribution, ce qui est le cas des contributions aux ressources ordinaires. Le PNUD tire également des revenus de ventes et de la fourniture de services à des gouvernements, à d'autres organismes des Nations Unies et à d'autres intervenants, notamment de services d'investissement, d'achat, de traitement des paiements, de formation, d'administration, de garde et autres. Ces opérations sont considérées comme des opérations sans contrepartie directe et les produits correspondants sont enregistrés quand les biens ou les services visés ont été livrés par le PNUD. Les contributions volontaires annoncées et les sommes dues au Programme au titre d'opérations avec contrepartie sont comptabilisées comme débiteurs, et on constate, le cas échéant, une dépréciation pour tout montant dont le recouvrement est peu probable.

14. Des charges sont maintenant enregistrées dans les états financiers du PNUD seulement quand des biens ou des services ont été reçus ou fournis par l'organisme et acceptés par lui, et non dès que des engagements ont été pris comme cela était le cas avec les Normes comptables du système des Nations Unies. Lorsqu'elles concernent la mise en œuvre assurée à l'échelon national par des organisations non gouvernementales, les charges sont enregistrées au moment du versement des fonds par les partenaires d'exécution ou de réalisation et de la communication au Programme de l'opération.

15. La valeur des avantages déjà acquis par le personnel du PNUD, mais non encore reçus (par exemple, les congés annuels accumulés, l'indemnité de rapatriement ou l'assurance maladie après la cessation de service) est désormais enregistrée selon la comptabilité d'exercice, ce qui permet de saisir l'intégralité du coût de l'emploi des fonctionnaires. Avant le passage aux normes IPSAS, les avantages de ce type n'étaient portés en charges dans les états financiers qu'une fois les fonds correspondants versés, et les engagements non réglés n'apparaissaient que dans les notes.

16. Les actifs corporels, tels les stocks et les immobilisations corporelles, ainsi que les actifs incorporels, tels les licences de logiciels et les coûts de développement de logiciels, sont désormais portés à l'actif suivant les normes IPSAS. Auparavant, ces actifs étaient portés en dépenses au coût d'acquisition.

17. Au nombre de cinq désormais et accompagnés de 35 notes, les états financiers du PNUD aux normes IPSAS sont l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état de la variation de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie et le tableau comparatif des montants des crédits et des montants effectivement utilisés (ressources ordinaires). Ces états et ces notes rassemblent en

un document unique les résultats financiers du PNUD, y compris le programme Volontaires des Nations Unies pour 2012.

18. Auparavant, les principaux états financiers faisaient la distinction entre les ressources ordinaires et les autres (partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités diverses). Dans le cadre des normes IPSAS, seule la position consolidée est indiquée dans le corps des états financiers, les différents types de fonds étant distingués dans la note consacrée à l'information sectorielle (note 6).

19. Du fait que le changement de méthode comptable a coïncidé avec la première année d'application des normes IPSAS, il n'est pas ici présenté de données aux fins de comparaison pour l'année précédente.

20. Le budget du PNUD, lui, reste présenté en comptabilité de trésorerie modifiée. La méthode comptable employée pour le budget étant différente de la comptabilité d'exercice retenue pour les états financiers, un rapprochement a été établi entre le budget et le tableau des flux de trésorerie.

## C. Résultats financiers

21. Pour 2012, les produits du PNUD s'élèvent au total à 5,089 milliards de dollars, sous forme de contributions et autres, contre 5,262 milliards de charges totales, soit un déficit de 173,4 millions de dollars qui entame les 4,303 milliards de dollars d'excédent cumulé au cours des années précédentes en raison des avances versées par les partenaires.

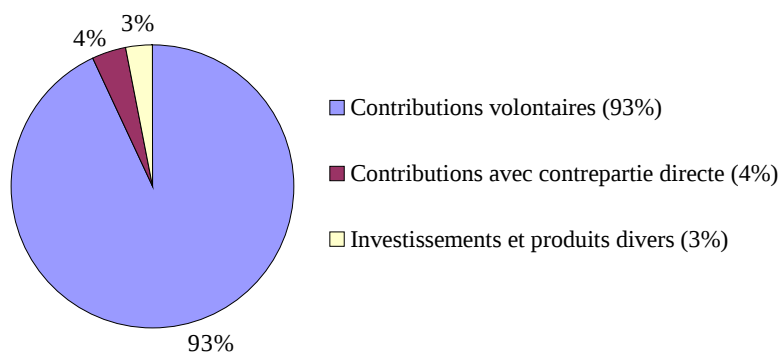
### Analyse des produits

#### *Répartition des produits, par nature*

22. Pour 2012, les produits du PNUD se montent à un total de 5,089 milliards de dollars, dont 4,741 milliards (soit 93 %), proviennent des contributions volontaires, 197,7 millions (soit 4 %), des contributions avec contrepartie directe et 150,5 millions (soit 3 %), des investissements et produits divers.

Figure III.I.a

#### Répartition des produits de 2012, par nature

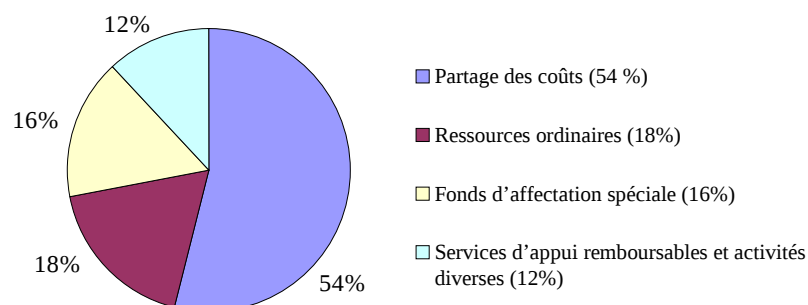


### Répartition des produits, par secteur

23. L'analyse des produits par secteur montre<sup>1</sup> que le partage des coûts est la plus importante source de revenus, puisqu'il représente 54 % des produits du PNUD en 2012, devant les ressources ordinaires (18 %), les fonds d'affectation spéciale (16 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (12 %).

Figure III.I.b

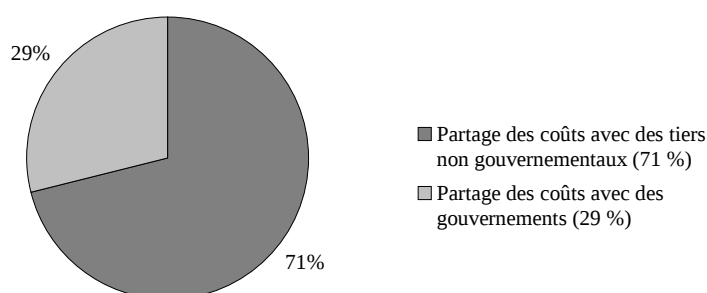
### Répartition des produits de 2012, par segment



24. Parmi les produits de 2,894 milliards de dollars tirés du partage des coûts, 71 % sont attribuables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 29 % au partage des coûts avec des gouvernements.

Figure III.I.c

### Répartition des produits du partage des coûts du PNUD de 2012, par type



### Analyse des charges

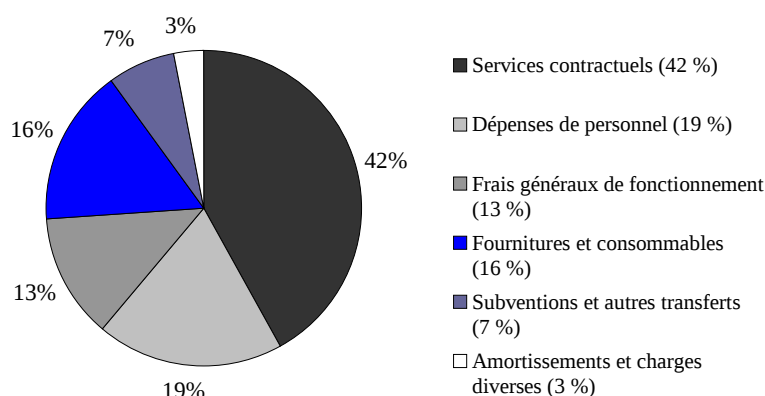
#### Répartition des charges, par nature

25. En 2012, les charges du PNUD se sont élevées au total à 5,262 milliards de dollars. Puisque le mandat du PNUD consiste à fournir de l'expertise, des conseils en matière de politiques, de l'aide à la mobilisation et de l'appui technique aux gouvernements et autres partenaires de réalisation, la catégorie de charges la plus

<sup>1</sup> À l'exclusion des éliminations interfonds.

importante en 2012 a été les services contractuels fournis par des personnes et des entreprises pour un montant de 2,196 milliards (soit 42 % des charges). Les autres charges sont réparties comme suit, par nature : 979,1 millions (19 %) pour les dépenses de personnel, 861,8 millions (16 %) pour les frais généraux de fonctionnement, 707,7 millions (13 %) pour les fournitures et consommables, 366,8 millions (7 %) pour les subventions et autres transferts et 150,9 millions (3 %) pour les amortissements et charges diverses.

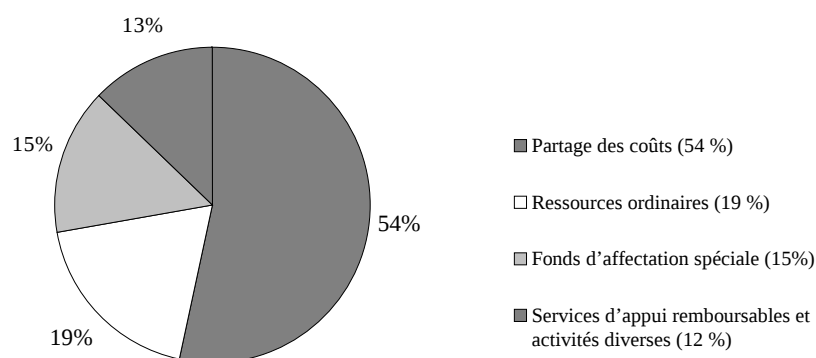
Figure III.II a  
**Répartition des charges de 2012, par nature**



#### *Répartition des charges, par secteur*

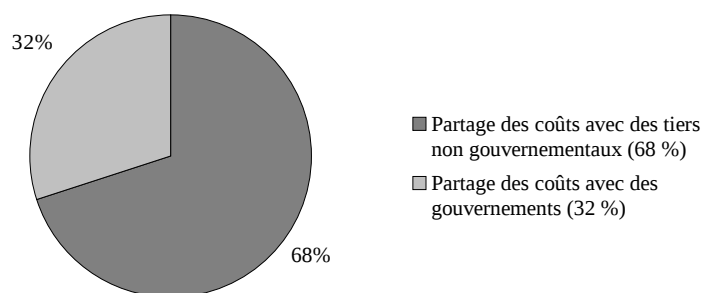
26. Sur le total des charges de 2012<sup>1</sup>, 54 % sont attribuables au partage des coûts, 19 % aux ressources ordinaires, 15 % aux fonds d'affectation spéciale et 12 % aux services d'appui remboursables et activités diverses.

Figure III.II.b  
**Répartition des charges de 2012, par secteur**



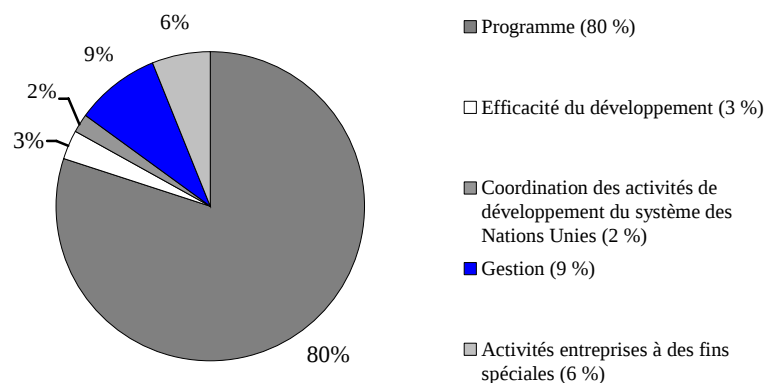
27. Des charges du partage des coûts s'élevant au total à 2,931 milliards de dollars, 68 % sont attribuables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 32 % au partage des coûts avec des gouvernements.

Figure III.II.c

**Répartition des charges du partage des coûts de 2012, par type***Répartition des charges par catégories de partage de coûts*

28. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé quatre grandes catégories de partage de coûts : a) activités de développement, qui comprend la sous-catégorie du programme et celle de l'efficacité du développement; b) coordination des activités de développement du système des Nations Unies; c) activités de gestion; et d) activités entreprises à des fins spéciales. La répartition des charges du PNUD par catégories de partage de coûts<sup>1</sup> est la suivante : 80 % de ces charges sont attribuables au programme, 3 % à l'efficacité du développement, 2 % à la coordination des activités de développement du système des Nations Unies, 9 % aux activités de gestion et 6 % aux activités entreprises à des fins spéciales.

Figure III.II.d

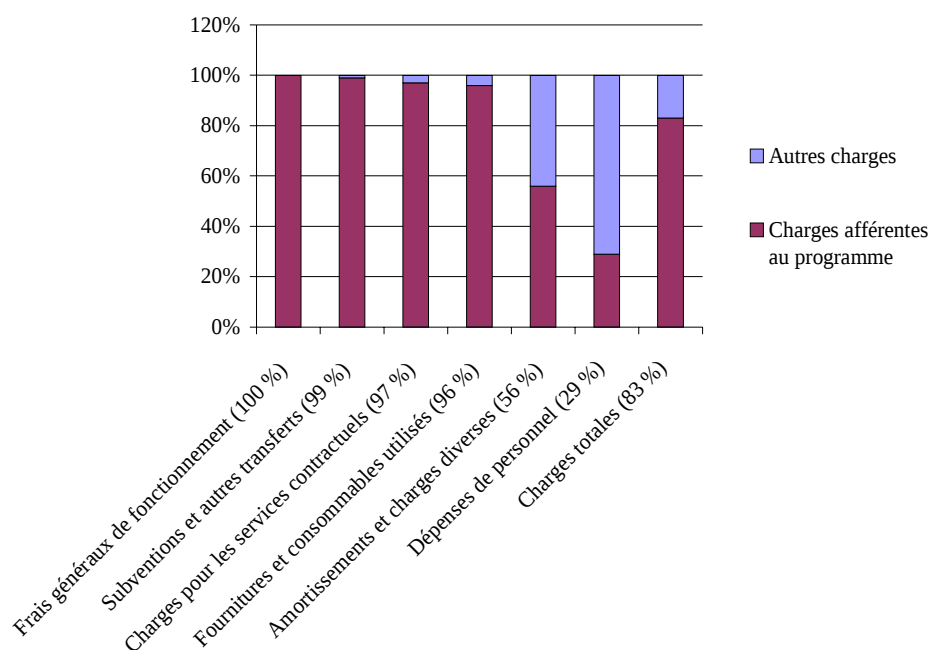
**Répartition des charges de 2012, par catégories de partage de coûts***Charges afférentes au programme*

29. Au total, 4,393 milliards de dollars de charges du PNUD étaient attribuables au programme, ce qui reflète bien la nature des opérations du PNUD qui sont axées sur le développement. En outre, 97 % des charges pour les services contractuels sont

des charges afférentes au programme. De même, 29 % des dépenses de personnel<sup>2</sup>, 96 % des fournitures et consommables utilisés, 100 % des frais généraux de fonctionnement, 99 % des subventions et autres transferts et 56 % des amortissements et charges diverses sont attribuables au programme.

Figure III.II.e

#### Répartition des charges afférentes au programme de 2012, par nature

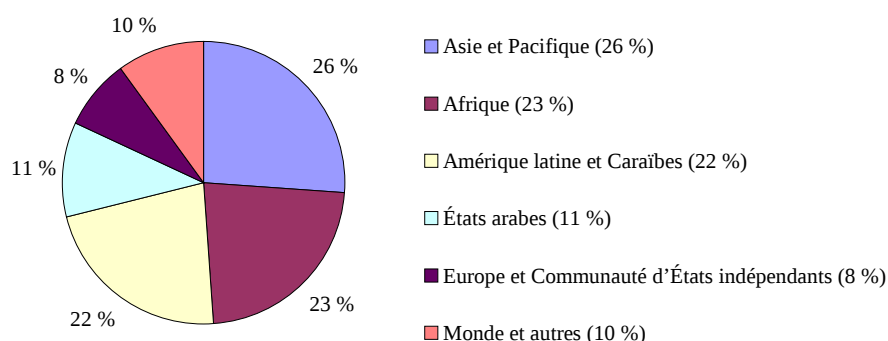


#### Répartition géographique des charges afférentes au programme

30. De la totalité des 4,393 milliards de dollars de charges afférentes au programme, 26 % sont dépensées en Asie et dans le Pacifique (l'Afghanistan étant l'un des programmes les plus importants), 23 % en Afrique, 22 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 11 % dans les États arabes, 8 % en Europe et dans la Communauté d'États indépendants et 10 % dans la catégorie monde et autres activités.

<sup>2</sup> Les dépenses de personnel non relatives au programme ont trait aux activités d'efficacité du développement, de coordination des activités de développement du système des Nations Unies, de gestion et aux activités entreprises à des fins spéciales. En outre, les fonctions nécessaires à la mise en œuvre du programme sont assurées par des engagements ne conférant pas la qualité de fonctionnaire.

Figure III.II.f

**Répartition géographique des charges de 2012 afférentes au programme****Résultats financiers par secteurs**

31. En 2012, le total des charges attribuables aux différents secteurs que sont les ressources ordinaires, le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale et les services d'appui remboursables et activités diverses a dépassé de 173,4 millions le montant des produits annuels. Cependant, il convient de noter que l'excédent cumulé de 4,303 milliards de dollars constitué des avances versées par les partenaires a suffi à absorber le déficit de cette année. La note 6 afférente aux états financiers donne des détails sur les résultats financiers par secteurs, qui sont récapitulés dans le tableau III.1 ci-dessous.

Tableau III.1

**Récapitulation des résultats financiers de 2012, par secteur**

(En millions de dollars des États-Unis)

|                                     | Ressources ordinaires | Partage des coûts | Fonds d'affectation spéciale | Services d'appui remboursables et activités diverses | Élimination pour opérations entre fonds | Total          |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|
| Total des produits                  | 950,1                 | 2 894,3           | 827,2                        | 631,2                                                | (213,4)                                 | 5 089,4        |
| Total des charges                   | 1 031,3               | 2 931,4           | 858,5                        | 655,0                                                | (213,4)                                 | 5 262,8        |
| <b>Déficit pour l'année</b>         | <b>(81,2)</b>         | <b>(37,1)</b>     | <b>(31,3)</b>                | <b>(23,8)</b>                                        | —                                       | <b>(173,4)</b> |
| <b>Total de l'excédent accumulé</b> | <b>123,5</b>          | <b>2 556,1</b>    | <b>1 105,5</b>               | <b>517,5</b>                                         | —                                       | <b>4 302,6</b> |

32. Les déficits ont été financés par les excédents cumulés les années précédentes. Si cette pratique est viable à court terme pour certains secteurs tels que le partage des coûts et les fonds d'affectation spéciale, elle ne saurait être utilisée régulièrement pour les activités du PNUD financées par les ressources ordinaires. En dépit d'obstacles considérables, le PNUD est parvenu à respecter l'objectif fixé par son conseil d'administration de maintenir sa trésorerie à un niveau correspondant à au moins trois mois de charges financées par les ressources ordinaires : en 2012, il a disposé en moyenne de liquidités équivalentes à 3,71 mois de charges.

33. Dans son plan stratégique pour 2014-2017 en cours d'élaboration et grâce au programme de changement organisationnel en cours d'application, le PNUD se donne les moyens de remédier à la baisse continue de ses produits par un changement en profondeur, une réorganisation structurelle et le renforcement de la prospection et de la mobilisation des ressources.

## D. Exécution du budget

34. Le budget du PNUD continue d'être établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée et apparaît dans les états financiers en tant qu'état V (état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs) (ressources ordinaires) et note 7 (comparaison avec le budget). Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les normes IPSAS, on a fait un rapprochement avec le tableau des flux de trésorerie, qui figure dans la note 7.

35. Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. En 2012, le PNUD a revu le plafond des dépenses annuelles, prenant note de la réduction du niveau des contributions volontaires pour garantir une meilleure répartition de la charge et une plus grande efficacité, ce qui s'est traduit par une réduction des dépenses par rapport au budget de 2012-2013 approuvé par le Conseil d'administration. La comparaison de l'exécution du budget en 2012 par rapport aux montants approuvés se présente comme suit :

Tableau III.2  
Taux d'exécution du budget pour 2012

| <i>Composante du budget</i>                                                          | <i>Budget final annuel approuvé<br/>(millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Taux d'exécution effectif<br/>(pourcentage)</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Activités de développement                                                           | 631,3                                                               | 94                                                 |
| Coordination des activités de développement de l'ONU                                 | 84,7                                                                | 93                                                 |
| Activités de gestion                                                                 | 264,6                                                               | 89                                                 |
| Activités menées à des fins particulières à l'appui des activités gérées par le PNUD | 17,4                                                                | 82                                                 |
| <b>Total</b>                                                                         | <b>998,0</b>                                                        | <b>93</b>                                          |

36. Le plan des ressources intégré du PNUD comprend le budget intégré. Les prévisions formulées dans ce plan seront utilisées pour le cadre intégré des résultats et des ressources (couvrant les effets et les produits du développement, les réalisations, l'efficacité et l'efficacité du PNUD) du plan stratégique.

## E. Situation financière

### Actifs

37. Les actifs du PNUD (6,647 milliards de dollars) sont en grande partie constitués de placements (4,409 milliards de dollars), de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1,133 milliards de dollars) et de créances (595,0 millions de dollars), pour un total de 6,137 milliards de dollars, soit 92 %. La grande majorité des placements et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est préaffectée à la participation aux coûts et aux fonds d'affectation spéciale. Le solde est composé de ce qui suit : avances de fonctionnement consenties aux agents de réalisation (373,0 millions de dollars); immobilisations corporelles (92,9 millions de dollars, dont 85 % d'actifs de gestion et 15 % d'actifs de projets); stocks (23,9 millions de dollars) de fournitures médicales et de matériel destinés à des programmes mis en œuvre pour le compte du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; prêts consentis à des pays (13,5 millions de dollars); immobilisations incorporelles (5,8 millions de dollars) concernant essentiellement des logiciels développés en interne; et autres éléments d'actifs (1,2 million de dollars), concernant principalement des créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales et débiteurs divers.

### *Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements*

38. Au 31 décembre 2012, le PNUD disposait d'un montant de 5 milliards 542 millions de dollars au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, dont 512,7 millions de dollars consistant en des fonds fournis par les donateurs, « détenus en fiducie » au nom du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2012, le PNUD est resté vigilant quant aux risques de crédit compte tenu de l'incertitude qui continuait de régner sur la situation financière mondiale, en particulier dans la zone euro. Outre ses fonds propres, le PNUD gère des investissements au nom d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Au 31 décembre 2012, le PNUD gérait un montant s'élevant à 7,7 milliards de dollars au titre de placements, au nom de son propre programme et d'autres organismes des Nations Unies (ONU-Femmes, FNUAP, FENU et UNOPS), dans le cadre d'accords de services. En 2012, le produit des placements du PNUD s'est élevé à 65,3 millions de dollars.

39. Le Comité des placements du PNUD est constitué de hauts responsables qui se réunissent tous les trimestres pour étudier les résultats du portefeuille d'investissements du PNUD et faire en sorte que les décisions d'investissement soient conformes aux directives relatives à la gestion des placements.

### *Créances*

40. Au 31 décembre 2012, le PNUD détenait 595,0 millions de dollars de créances, dont 457,7 millions à recevoir d'organismes des Nations Unies, 94,4 millions de dollars à recevoir de donateurs et un solde de 42,9 millions de dollars, dont 30,3 millions au titre de placements. Les écarts entre les soldes interfonds (18,4 millions de dollars et 2,9 millions de dollars) font l'objet d'un examen par groupe indépendant, qui dispose d'un mécanisme pour les résoudre.

*Avances versées*

41. Au 31 décembre 2012, le PNUD avait 373 millions de dollars d'avances non remboursées, dont 192 millions de dollars au titre de projets exécutés au niveau national; 41,1 millions de dollars avancés à des organismes des Nations Unies pour l'exécution des projets et le reste, soit 139,9 millions de dollars, principalement constitué de sommes payées d'avance à l'UNICEF au titre de fournitures médicales (125 millions de dollars).

42. Les fonds versés par le PNUD aux agents de réalisation sont comptabilisés comme avances. Ces avances sont inscrites à l'actif, puis converties en charges lorsque le PNUD reçoit et approuve les relevés de dépenses certifiées.

43. Le PNUD contrôle ces dépenses pour vérifier qu'elles ont été effectuées conformément aux descriptifs de projet et aux plans de travail. Les activités de contrôle comprennent des tournées d'inspection, le rapprochement des rapports sur les dépenses et des descriptifs et des plans de travail, le suivi des progrès accomplis par rapport aux produits et résultats visés et des audits prescrits. Le Bureau de l'audit et des investigations examine les rapports sur l'audit des projets qui sont exécutés par des institutions nationales ou des ONG. Le PNUD contrôle également le solde des avances versées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour s'assurer que les rapports financiers sont reçus à temps et qu'une suite est donnée aux recommandations formulées dans les rapports.

*Immobilisations corporelles et actifs incorporels*

44. Au 31 décembre 2012, le PNUD détenait des immobilisations corporelles et des actifs incorporels d'une valeur de 98,7 millions de dollars, dont 92,9 millions de dollars au titre d'immeubles et de matériel. Sur cette somme, 36,6 millions de dollars représentaient des terrains et des bâtiments, le reste concernant essentiellement du matériel informatique et des véhicules. Le PNUD a inscrit à l'actif tous les actifs de gestion dont le coût atteint les seuils d'immobilisation, de même que les actifs de projet acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou après cette date et qu'il contrôle. Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le PNUD sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le PNUD s'est prévalu de la disposition transitoire prévue par les normes IPSAS et, d'ici à trois ans, inscrira à l'actif les actifs de projet sous son contrôle acquis avant 2012. Sur l'ensemble des immobilisations corporelles détenues au 31 décembre 2012, 15 % représentaient des actifs de projet et 85 % des actifs de gestion.

45. Au 31 décembre 2012, les actifs incorporels s'élevaient à 5,8 millions de dollars, dont 4,3 millions de dollars (soit 74 %) représentaient du matériel informatique.

**Passifs**

46. S'élevant à 1,984 milliard de dollars, le passif du PNUD est essentiellement constitué des prestations dues au personnel (1,227 milliard de dollars) telles que l'assurance maladie après la cessation de service, l'indemnisation en cas de rapatriement ou de décès (évaluées par des actuaires indépendants) et le congé annuel. En 2012, pour la première fois, ce passif figure dans le bilan du PNUD. Les normes IPSAS exigent l'enregistrement dans les états financiers de toutes les charges cumulées au titre des avantages du personnel, malgré le fait que les

versements correspondants n'interviendront que sur plusieurs décennies. Le principal passif est l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 979,1 millions de dollars (compris dans le montant total de 1,227 milliard de dollars représentant les prestations du personnel), dont 494,9 millions de dollars (51 %) ont été financés. Une stratégie de financement sur 15 ans a été définie pour combler l'écart entre le passif et le montant accumulé. Cette stratégie sera ajustée, au besoin, en fonction de la prochaine évaluation actuarielle.

47. Outre les prestations dues au personnel, le reste du passif du PNUD comprend également les éléments suivants : sommes à verser détenues en fiducie (574 millions de dollars) concernant principalement les fonds d'affectation spéciale multidonateurs dont le PNUD est l'agent d'administration; comptes créditeurs et charges à payer (105,2 millions de dollars); fonds confiés par des donateurs (36,3 millions de dollars); autres éléments de passif consistant essentiellement en produits comptabilisés d'avance et dépôts non affectés (23,7 millions de dollars); et avances dues (18,2 millions de dollars).

### Actif net/situation nette

48. Le montant de l'actif net/situation nette (4 milliards 663 millions de dollars) représente les fonds avancés les années précédentes par les partenaires du PNUD, au titre d'activités financées dans le cadre du plan de ressources intégré. Cet actif net se répartit comme suit : excédents accumulés (4 milliards 303 millions de dollars); et réserves [360,6 millions de dollars, dont 357 millions de dollars au titre de la réserve opérationnelle (99 % du total des réserves)]. Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les excédents accumulés et les réserves dans la première année de l'adoption des normes IPSAS : a) les ajustements exigés par l'application des normes IPSAS (149,8 millions de dollars) comprenant l'enregistrement rétrospectif de charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; b) un excédent pour l'année de 173,4 millions de dollars; c) une augmentation de 97,1 millions de dollars de la valeur du passif des charges correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service (« perte actuarielle »), par suite de la conjoncture économique extérieure et d'un changement dans les hypothèses actuarielles.

### Situation financière, par secteur

49. La situation financière du PNUD, exposée en détail et globalement dans la note 6 afférente aux états financiers (information sectorielle), est récapitulée comme suit :

Tableau III.3

### Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2012

(En millions de dollars des États-Unis)

|                                      | Ressources<br>ordinaires | Participation<br>aux coûts | Fonds d'affectation<br>spéciale | Services d'appui<br>remboursables et<br>activités diverses | Total<br>pour le PNUD |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Total de l'actif                     | 1 769,2                  | 2 592,0                    | 1 141,8                         | 1 144,5                                                    | 6 647,5               |
| Pourcentage de l'actif total du PNUD | 27                       | 39                         | 17                              | 17                                                         | 100                   |
| Total du passif                      | 1 432,1                  | 35,9                       | 33,2                            | 483,0                                                      | 1 984,2               |

|                                            | Ressources ordinaires | Participation aux coûts | Fonds d'affectation spéciale | Services d'appui remboursables et activités diverses | Total pour le PNUD |
|--------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------|
| Pourcentage du passif total du PNUD        | 72                    | 2                       | 2                            | 24                                                   | 100                |
| Actif net/situation nette                  | 337,1                 | 2 556,1                 | 1 108,6                      | 661,4                                                | 4 663,2            |
| Pourcentage de l'actif net/situation nette | 7                     | 55                      | 24                           | 14                                                   | 100                |

## F. Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques

50. Le système du PNUD en matière de responsabilité et de gouvernance comprend quatre composantes : 1) les organes directeurs et les comités de la gouvernance du PNUD, c'est-à-dire l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUD et la Cinquième Commission; 2) la responsabilité du PNUD à l'égard de partenaires et des bénéficiaires des programmes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements de pays de programme, les partenaires de l'ONU, les agents de réalisation et les bénéficiaires des projets; 3) les mécanismes de contrôle institutionnel du PNUD : a) contrôle externe indépendant (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, Corps commun d'inspection, Comité consultatif pour les questions d'audit); b) contrôle interne indépendant (Bureau de l'audit et des investigations, Bureau de la déontologie et Bureau de l'évaluation); et 4) le système de responsabilisation interne du PNUD, à savoir l'Administrateur et l'Administrateur associé, le Bureau exécutif, le Groupe exécutif, le Groupe des opérations, les bureaux au siège et les bureaux régionaux, les centres régionaux et les bureaux de pays.

51. Dans le cadre de sa gestion, le PNUD garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement.

52. Le PNUD a mis en place un solide système de contrôle interne, pour faire en sorte qu'une bonne gestion des risques soit intégrée dans les modalités de fonctionnement et tienne compte des objectifs stratégiques de l'organisation. S'agissant de la gestion des risques en matière de trésorerie et de placements, les mesures prises par le PNUD concernant les opérations de trésorerie ont pour but de minimiser les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose le PNUD pour financer ses activités de développement. Les principaux objectifs de la politique de gestion des risques du PNUD sont les suivants : a) sécurité : protection du capital au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe de premier ordre, en mettant l'accent sur la solvabilité des émetteurs; b) liquidités : souplesse pour couvrir les besoins de liquidités en investissant dans des titres à revenu fixe hautement prisés et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidités; et c) recettes : maximisation des recettes des placements dans le respect des critères de sécurité et de liquidités. Pour réaliser ses activités de développement, le PNUD utilise les fonds conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière, et ses politiques et procédures, qui prévoient de solides mécanismes de réduction des risques, de contrôle et d'assurance.

## **G. Perspectives pour 2013 et au-delà**

53. La situation financière globale du PNUD à la fin de 2012 a été positive. La mise en œuvre du Programme du PNUD pour le changement organisationnel et du plan stratégique proposé pour 2014-2017 se poursuivra, dans le cadre du programme de transformation qui permettra au PNUD d'accomplir sa mission efficacement, avec souplesse et de façon plus économique. Par ailleurs, le PNUD continuera de préconiser : a) des programmes de meilleure qualité grâce à la gestion axée sur les résultats; b) une plus grande ouverture, souplesse et faculté d'adaptation de l'organisation pour tirer parti des connaissances, compétences et solutions; et c) une meilleure gestion des ressources financières et humaines, déjà mise en place grâce à l'information financière selon les normes IPSAS, pour atteindre des résultats durables.

## Chapitre IV

### États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012

#### État I

#### Situation financière au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                    |         | Au 31 décembre<br>2012 | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012<br>(chiffres retraités) |
|--------------------------------------------------------------------|---------|------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                       |         |                        |                                                         |
| <b>Actifs courants</b>                                             |         |                        |                                                         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                            | note 8  | 866 110                | 797 096                                                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie | note 8  | 266 613                | 384 778                                                 |
| Placements                                                         | note 9  | 1 771 719              | 2 387 329                                               |
| Placements – fonds détenus en fiducie                              | note 9  | 215 386                | 236 909                                                 |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe                   | note 10 | 94 423                 | 203 420                                                 |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe – montant net     | note 11 | 500 569                | 261 361                                                 |
| Avances – montant net                                              | note 12 | 373 018                | 190 130                                                 |
| Stocks                                                             | note 13 | 23 941                 | 20 223                                                  |
| Autres actifs courants – montant net                               | note 14 | 1 230                  | 2 327                                                   |
| <b>Total des actifs courants</b>                                   |         | <b>4 113 009</b>       | <b>4 483 573</b>                                        |
| <b>Actifs non courants</b>                                         |         |                        |                                                         |
| Placements                                                         | note 9  | 2 391 596              | 2 317 308                                               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie | note 9  | 30 676                 | 33 362                                                  |
| Prêts à des gouvernements                                          | note 15 | 13 458                 | 14 020                                                  |
| Immobilisations corporelles                                        | note 16 | 92 910                 | 78 497                                                  |
| Immobilisations incorporelles                                      | note 17 | 5 834                  | –                                                       |
| <b>Total des actifs non courants</b>                               |         | <b>2 534 474</b>       | <b>2 443 187</b>                                        |
| <b>Total de l'actif</b>                                            |         | <b>6 647 483</b>       | <b>6 926 760</b>                                        |
| <b>Passif</b>                                                      |         |                        |                                                         |
| <b>Passifs courants</b>                                            |         |                        |                                                         |
| Créditeurs et charges à payer                                      | note 18 | 105 231                | 151 199                                                 |
| Avances exigibles                                                  | note 19 | 18 215                 | 13 539                                                  |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                  | note 20 | 36 309                 | 38 791                                                  |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                              | note 21 | 543 421                | 658 132                                                 |
| Avantages du personnel                                             | note 22 | 179 098                | 163 515                                                 |
| Autres passifs courants                                            | note 23 | 19 271                 | 52 485                                                  |
| <b>Total des passifs courants</b>                                  |         | <b>901 545</b>         | <b>1 077 661</b>                                        |
| <b>Passifs non courants</b>                                        |         |                        |                                                         |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                              | note 21 | 30 676                 | 33 362                                                  |

|                                                          |         | <i>Au 31 décembre<br/>2012</i> | <i>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(chiffres retraités)</i> |
|----------------------------------------------------------|---------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Avantages du personnel                                   | note 22 | 1 047 548                      | 958 213                                                        |
| Autres passifs non courants                              | note 23 | 4 470                          | —                                                              |
| <b>Total des passifs non courants</b>                    |         | <b>1 082 694</b>               | <b>991 575</b>                                                 |
| <b>Total du passif</b>                                   |         | <b>1 984 239</b>               | <b>2 069 236</b>                                               |
| <b>Actif net/situation nette</b>                         |         |                                |                                                                |
| Réserves                                                 | note 24 | 360 638                        | 371 638                                                        |
| Excédent accumulé                                        | note 25 | 4 302 606                      | 4 485 886                                                      |
| <b>Total de l'actif net/de la situation nette</b>        |         | <b>4 663 244</b>               | <b>4 857 524</b>                                               |
| <b>Total du passif et de l'actif net/situation nette</b> |         | <b>6 647 483</b>               | <b>6 926 760</b>                                               |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État II

**Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Au 31 décembre 2012</i>                      |         |                  |
|-------------------------------------------------|---------|------------------|
| <b>Produits</b>                                 |         |                  |
| Contributions volontaires – montant net         | note 26 | 4 741 179        |
| Produits – opérations avec contrepartie directe | note 27 | 197 700          |
| Produits des placements                         | note 28 | 65 338           |
| Produits divers                                 | note 29 | 85 136           |
| <b>Total des produits</b>                       |         | <b>5 089 353</b> |
| <b>Charges</b>                                  |         |                  |
| Services contractuels                           | note 30 | 2 196 485        |
| Dépenses de personnel                           | note 30 | 979 086          |
| Fournitures et consommables                     | note 30 | 707 718          |
| Frais généraux de fonctionnement                | note 30 | 861 822          |
| Subventions et autres transferts                | note 30 | 366 783          |
| Charges diverses                                | note 30 | 125 813          |
| Amortissements                                  | note 30 | 18 177           |
| Charges financières                             | note 30 | 6 901            |
| <b>Total des charges</b>                        |         | <b>5 262 785</b> |
| <b>Déficit pour l'année</b>                     |         | <b>(173 432)</b> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État III

**Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                               | <i>Réserves</i> | <i>Excédents<br/>accumulés</i> | <i>Total de l'actif net/<br/>de la situation nette</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Solde au 31 décembre 2011 (chiffres UNSAS retraités)</b>                                                   | <b>371 638</b>  | <b>4 635 702</b>               | <b>5 007 340</b>                                       |
| Ajustements IPSAS – placements                                                                                | –               | 5 961                          | 5 961                                                  |
| Ajustements IPSAS – immobilisations corporelles                                                               | –               | 78 497                         | 78 497                                                 |
| Ajustements IPSAS – avantages du personnel                                                                    | –               | (536 268)                      | (536 268)                                              |
| Ajustements IPSAS – produits                                                                                  | –               | 130 528                        | 130 528                                                |
| Autres ajustements IPSAS                                                                                      | –               | 183 254                        | 183 254                                                |
| Ajustements divers – ressources spéciales d'équipement                                                        | –               | (11 788)                       | (11 788)                                               |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (IPSAS) avant ajustement<br/>sur périodes antérieures</b>             | <b>371 638</b>  | <b>4 485 886</b>               | <b>4 857 524</b>                                       |
| Ajustements sur périodes antérieures (note 5)                                                                 | –               | (2 467)                        | (2 467)                                                |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012 après ajustement (IPSAS)</b>                                          | <b>371 638</b>  | <b>4 483 419</b>               | <b>4 855 057</b>                                       |
| <b>Variations de l'actif net/de la situation nette</b>                                                        |                 |                                |                                                        |
| Virement de la réserve opérationnelle sur les excédents accumulés                                             | (11 000)        | 11 000                         | –                                                      |
| Fonds à des fins déterminées (note 25)                                                                        | –               | 77 434                         | 77 434                                                 |
| Plus-value nette sur les titres disponibles à la vente                                                        | –               | 1 239                          | 1 239                                                  |
| Pertes actuarielles                                                                                           | –               | (97 054)                       | (97 054)                                               |
| Déficit pour l'année                                                                                          | –               | (173 432)                      | (173 432)                                              |
| <b>Total des produits et des charges comptabilisés directement<br/>dans l'actif net ou la situation nette</b> | <b>(11 000)</b> | <b>(180 813)</b>               | <b>(191 813)</b>                                       |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>                                                                              | <b>360 638</b>  | <b>4 302 606</b>               | <b>4 663 244</b>                                       |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État IV

**Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2012

**Flux de trésorerie provenant du fonctionnement**

Déficit pour l'année (173 432)

*Ajustements visant à rapprocher le déficit pour l'année et les flux nets de trésorerie*

Amortissement 18 177

Dépréciation – montant net (3 019)

Contributions en nature (251)

Amortissement – prime d'acquisition de placements 42 757

(Gains) de change – trésorerie et équivalents de trésorerie (4 159)

(Gains) – obligations (8)

Pertes sur cession d'immobilisations corporelles 1 570

*Variations de l'actif*

(Augmentation)/diminution – actif – fonds détenus en fiducie 4 637

Diminution – débiteurs – opérations sans contrepartie directe 108 997

(Augmentation) – débiteurs – opérations avec contrepartie directe (montant net) (359 093)

(Augmentation) – avances octroyées (montant net) (182 888)

(Augmentation) – stocks (3 718)

Diminution – autres passifs courants (montant net) 1 097

*Variations du passif, de l'actif net ou de la situation nette*

(Diminution) – créditeurs et charges à payer (45 968)

Augmentation – avances exigibles 4 676

(Diminution) – fonds détenus au nom de donateurs (2 482)

(Diminution) – créditeurs – fonds détenus en fiducie (117 397)

Augmentation – avantages du personnel 71 750

(Diminution) – autres passifs courants (28 758)

Augmentation – fonds affectés à des fins déterminées 13 549

**Flux nets de trésorerie (utilisés pour le) fonctionnement (653 963)****Flux de trésorerie provenant des activités de placement**

Achats de placements (2 417 763)

Achats de placements – fonds détenus en fiducie (382 720)

Placements arrivés à échéance 2 917 576

Placements arrivés à échéance – fonds détenus en fiducie 402 292

Intérêts perçus 122 904

Diminution des prêts aux gouvernements 562

Achats d'immobilisations corporelles (38 671)

Cessions d'immobilisations corporelles 3 171

| <i>Au 31 décembre 2012</i>                                                                               |               |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|
| Achats d'immobilisations incorporelles                                                                   |               | (6 698)          |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>                                      |               | <b>600 653</b>   |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                                         |               |                  |
| Remboursement – location-financement                                                                     |               | –                |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>                                    |               | <b>–</b>         |
| <b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                                |               | <b>(53 310)</b>  |
| <b>Effet du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>                        |               | <b>4 159</b>     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en début d'année</b> |               | <b>1 181 874</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en fin d'année</b>   | <b>note 8</b> | <b>1 132 723</b> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État V

**Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                 | <i>Budget approuvé</i> |                      | <i>Montants effectifs sur une base comparable (note 7)</i> | <i>Écarts entre le budget final approuvé et le montant effectif</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                                                                                 | <i>Montant initial</i> | <i>Montant final</i> |                                                            |                                                                     |
| <b>Activités de développement</b>                                               |                        |                      |                                                            |                                                                     |
| Programme                                                                       | 534 571                | 534 571              | 498 547                                                    | 36 024                                                              |
| Efficacité du développement                                                     | 96 760                 | 96 760               | 96 674                                                     | 86                                                                  |
| <b>Total partiel</b>                                                            | <b>631 331</b>         | <b>631 331</b>       | <b>595 221</b>                                             | <b>36 110</b>                                                       |
| <b>Coordination des activités de développement du système des Nations Unies</b> | <b>84 670</b>          | <b>84 670</b>        | <b>79 052</b>                                              | <b>5 618</b>                                                        |
| <b>Activités de gestion</b>                                                     |                        |                      |                                                            |                                                                     |
| Activités suivies                                                               | 259 651                | 259 651              | 232 196                                                    | 27 455                                                              |
| Activités ponctuelles                                                           | 4 900                  | 4 900                | 4 322                                                      | 578                                                                 |
| <b>Total partiel</b>                                                            | <b>264 551</b>         | <b>264 551</b>       | <b>236 518</b>                                             | <b>28 033</b>                                                       |
| <b>Activités entreprises à des fins spéciales</b>                               |                        |                      |                                                            |                                                                     |
| Activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités              | 17 444                 | 17 444               | 14 255                                                     | 3 189                                                               |
| <b>Total partiel</b>                                                            | <b>17 444</b>          | <b>17 444</b>        | <b>14 255</b>                                              | <b>3 189</b>                                                        |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>997 996</b>         | <b>997 996</b>       | <b>925 046</b>                                             | <b>72 950</b>                                                       |

Note : Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### Entité présentant l'information financière

Constitué en 1965 par l'Assemblée générale dans sa résolution [2029 \(XX\)](#), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) forge des partenariats avec des entités et des personnes à tous les échelons de la société pour aider à construire des nations capables de résister aux crises et à déclencher et soutenir une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun.

Il a son siège à New York mais travaille principalement par l'intermédiaire de ses bureaux situés dans 177 pays et territoires. Le PNUD apporte une perspective mondiale alliée à une compréhension profonde de la situation locale pour aider à renforcer l'autonomie des individus et la résilience des nations.

Il s'attache à aider les pays à élaborer et partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes :

- Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Gouvernance démocratique;
- Prévention des crises et relèvement;
- Environnement et énergie au service du développement durable.

Le PNUD aide les pays en développement à attirer l'aide dont ils ont besoin et à en faire le meilleur usage, et dans toutes ses activités, il promeut la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes.

Neutre sur le plan politique, le PNUD exerce ses activités de coopération en toute impartialité. Il s'efforce d'œuvrer dans la transparence, en rendant compte comme il se doit à toutes les parties concernées. Le Conseil d'administration du PNUD, créé par la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, est chargé de lui fournir un appui intergouvernemental et de superviser son action. La version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision [2011/33](#)), régit la gestion financière du Programme.

Les états financiers ne portent que sur les activités du PNUD, celui-ci n'ayant pas de filiales ou de participations dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

### Note 2

#### Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Les présents états financiers annuels du PNUD sont les premiers à avoir été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ils comportent certaines dispositions transitoires qui sont décrites dans la note 3.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les états financiers du PNUD étaient établis suivant les Normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS), qui

reposaient sur la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Pour cette raison, les états financiers vérifiés pour 2011 ne sont pas comparables à ceux pour 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le PNUD a adopté les normes IPSAS pour sa communication financière, et le passage en comptabilité d'exercice intégrale que celles-ci imposent a entraîné d'importants changements de conventions comptables, notamment en ce qui concerne les types d'actifs, de passifs, de produits et de charges à comptabiliser et la manière de les mesurer. Par conséquent, des ajustements et des reclassements ont dû être apportés à l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011 (conforme aux normes UNSAS) pour parvenir aux soldes d'ouverture retraités au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'état de la situation financière (conforme aux normes IPSAS). L'incidence nette de ces changements a été une diminution d'un montant de 149,82 millions de dollars de l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont le détail est précisé dans la note 5. En outre, l'adoption des normes IPSAS fait que les états financiers doivent désormais être établis tous les ans plutôt qu'une année sur deux comme c'était le cas en application des normes UNSAS.

### **Note 3**

#### **Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers**

##### *Référentiel*

Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD.

Le PNUD applique la convention du coût historique, hormis dans les cas qui sont indiqués dans la note 4. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'exercice financier court de janvier à décembre.

##### *Opérations effectuées en monnaie étrangère*

La monnaie de fonctionnement et de présentation du PNUD est le dollar des États-Unis. Sauf indication contraire, les présents états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies, qui est proche du taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les gains ou pertes de change correspondants sont constatés dans l'actif net (ou la situation nette).

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères à leur coût historique sont convertis en dollars au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et pertes de change provenant du règlement des opérations en monnaie étrangère et de la conversion en dollars d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont constatés dans l'état des résultats financiers.

*Estimations comptables essentielles*

Afin d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, le PNUD doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses afin de sélectionner les méthodes comptables à appliquer et la manière de le faire, et de déterminer les montants des actifs, passifs, produits et charges à présenter. Les résultats effectifs peuvent s'avérer différents de ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses qui les sous-tendent sont revues en permanence et les révisions apportées aux estimations sont constatées dans les états financiers de l'année au cours de laquelle elles ont été faites et de toute année future qui est touchée. Les estimations et hypothèses importantes qui sont susceptibles de donner lieu à l'avenir à des ajustements de caractère significatif portent sur les domaines suivants : évaluation actuarielle des avantages du personnel, détermination des durées d'utilité et méthodes d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciation des actifs, classification des instruments financiers, et actifs et passifs éventuels.

*Dispositions transitoires*

L'application des normes IPSAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 s'est faite selon les dispositions transitoires suivantes autorisées par les normes :

- Comme la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers) l'y autorise pour la première année d'adoption, le PNUD n'a pas fourni d'informations comparatives, hormis dans l'état de la situation financière;
- Conformément à la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), le PNUD a porté en immobilisations tous les actifs de gestion et de projet acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. S'agissant des biens acquis avant 2012, les actifs de gestion ont été immobilisés mais les biens de projet contrôlés par le PNUD ne l'ont pas été. Les terrains et immeubles contrôlés par le PNUD ont été comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à leur juste valeur, sous réserve que celle-ci dépasse le seuil d'immobilisation. Toutes les autres immobilisations corporelles ont été initialement constatées à leur coût d'achat moins l'amortissement cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2012;
- Comme la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) l'y autorise pour la première année d'adoption, le PNUD n'a pas présenté les montants relatifs aux quatre précédents exercices en ce qui concerne la valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies et les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) est appliquée de façon prospective : les actifs incorporels acquis ou produits en interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'ont pas été portés au bilan.

*Futures recommandations comptables*

Parmi les recommandations comptables attendues du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public qui devraient avoir une incidence sur le PNUD, on compte les suivantes :

- Cadre conceptuel pour l'élaboration de rapports financiers généraux concernant les entités du secteur public : mise au point à l'intention des entités

du secteur public d'un cadre conceptuel pour l'élaboration et la présentation de leurs rapports financiers à usage général;

- Communication de l'information sur la performance en matière de prestation de service : mise au point, à l'aide d'une démarche fondée sur des principes, d'un cadre cohérent pour la communication d'informations sur les résultats des programmes et services du secteur public, mettant l'accent sur la réponse aux besoins des utilisateurs;
- Discussion et analyse des états financiers : mise au point de consignes pour la discussion et l'analyse des états financiers dans le cadre de la communication financière;
- Avantages sociaux : définitions des circonstances dans lesquelles les charges et passifs relatifs à certains avantages sociaux doivent être constatés dans les états financiers, et de la manière dont il convient de les présenter;
- Instruments financiers : les normes IPSAS 28 (Présentation), 29 (Comptabilisation et évaluation) et 30 (Informations à fournir) entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le PNUD les adoptera intégralement à partir de cette date. Le PNUD a commencé à appliquer la plupart des obligations imposées par ces normes dans les présents états financiers, aussi l'incidence de l'adoption intégrale de ces trois normes en 2013 se limitera-t-elle à la communication de quelques informations supplémentaires.

Le PNUD continue de suivre l'état d'avancement de ces projets de recommandations comptables et de déterminer leur incidence sur ses états financiers.

#### *Autorisation de la publication des états financiers*

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administratrice, par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion et par le Directeur financier et Contrôleur du Bureau de la gestion du PNUD. La publication des présents états financiers a été autorisée, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, le 30 avril 2013.

#### **Note 4**

##### **Principales conventions comptables**

##### **Classement des actifs financiers**

Le PNUD classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : ceux qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance; ceux qui sont disponibles à la vente; les prêts et créances; et les actifs comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Ce classement, qui tient compte de l'objectif de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Le PNUD comptabilise initialement les prêts et créances à la date d'émission ou de constitution. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le PNUD devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

S'ils arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture, les actifs financiers sont classés en actifs non courants. S'ils sont libellés en monnaies étrangères, ils sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture et les gains ou pertes de change correspondants sont constatés dans l'état des résultats financiers.

| <i>Classement selon les normes IPSAS</i>                            | <i>Type d'actif financier détenu par le PNUD</i>                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actifs qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance                | Placements, hormis ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service                                                                             |
| Actifs disponibles à la vente                                       | Placements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service                                                                                          |
| Prêts et créances                                                   | Trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs liés à des opérations avec ou sans contrepartie directe, avances versées et prêts fournis à des gouvernements |
| Juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit | Instruments financiers dérivés                                                                                                                                   |

#### *Actifs financiers qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance*

Les actifs financiers qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance sont des produits non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, que le PNUD a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le PNUD a classé une part importante de son portefeuille de placements dans cette catégorie.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers qui soit sont désignés comme tels soit n'entrent pas dans une des autres catégories. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant constatées directement dans l'actif net (ou la situation nette). Les intérêts créditeurs des titres disponibles à la vente sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est sorti du patrimoine, la plus-value ou moins-value correspondante accumulée dans l'actif net (ou la situation nette) est imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les titres de placement à court terme, à haute liquidité, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur, déduction faite des dépréciations constatées sur les montants en monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les débiteurs liés à des opérations sans contrepartie directe comprennent des contributions à recevoir et des lettres de crédit d'État. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore reçus, correspondant à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au PNUD dans le cadre d'accords ayant force exécutoire. Ces débiteurs liés à des opérations sans contrepartie directe sont comptabilisés à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant des dépréciations pour les montants jugés irrécouvrables. Les lettres de crédit d'État sont établies à l'ordre du PNUD par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour servir de garantie de paiement pour ses contributions au titre de la participation aux coûts, des fonds d'affectation spéciale et des services d'appui remboursables et activités diverses.

Les débiteurs liés à des opérations avec contrepartie directe représentent des montants dus au PNUD pour des services qu'il a fournis à d'autres entités et pour lesquels il doit recevoir une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Le PNUD n'utilise des instruments financiers dérivés qu'aux fins de la gestion de ses risques de change, et il ne les souscrit qu'auprès de contreparties solvables, conformément à ses directives pour la gestion des placements. Ces produits dérivés sont classés dans la catégorie des actifs comptabilisés à la juste valeur avec la variation de valeur imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers si le PNUD les acquiert avec pour objectif une revente à court terme ou les désigne comme appartenant à cette catégorie. La juste valeur est calculée à chaque date de clôture et toute variation est imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les actifs de cette catégorie sont classés comme actifs courants lorsqu'il est prévu de les liquider dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2012, le PNUD avait des instruments dérivés de change en position ouverte relevant de cette catégorie, comptabilisés à la juste valeur. Le PNUD n'applique pas de comptabilité de couverture à ces positions. Le PNUD ne détient pas de produits dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément à la juste valeur avec la variation de valeur imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

Les avances versées représentent des montants transférés aux agents d'exécution ou de réalisation (voir la définition de ceux-ci fournie dans la note 35.2). Les avances versées sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou fournis par les agents d'exécution ou de réalisation et que cela est attesté par la réception par le PNUD des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou rapport sur l'exécution du projet). Ce n'est qu'à la réception de ces relevés que le PNUD constate les charges dans son état des résultats financiers. Les données pertinentes

peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de l'arrêté des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

Les charges comptabilisées d'avance sont des paiements effectués dans le cadre d'accords entre le PNUD et l'agent d'exécution ou de réalisation ou le fournisseur concerné, qui prévoient un paiement préalable à la fourniture du bien ou service en question. Les charges comptabilisées d'avance sont constatées comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services correspondants, après quoi la charge est constatée et les charges comptabilisées d'avance sont réduites du montant en question.

Conformément au Règlement et Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD peut fournir à des fonctionnaires des avances destinées à des buts précis pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. De telles avances ont une échéance initiale de moins de 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

Les prêts à des gouvernements sont octroyés à des pays pour la construction de locaux à usage de bureaux ou de logements destinés au PNUD et à d'autres entités du système des Nations Unies. Ces prêts sont constatés au coût initial de la construction, diminué des remboursements effectués jusqu'alors, les montants des loyers étant appliqués à cette fin. Pour cette catégorie d'actifs, la juste valeur est égale à la valeur comptable.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque arrêté des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont imputées sur l'excédent ou déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de dépréciation) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

### **Stocks**

Les stocks détenus pour être distribués gratuitement ou pour un montant symbolique sont comptabilisés au plus faible du coût ou du coût de remplacement courant. Les stocks détenus pour être vendus sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, celle-ci étant le prix estimatif qui pourrait être obtenu de la vente du bien dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût, déterminé sur la base de la méthode du premier entré, premier sorti, comprend les frais engagés pour acquérir les stocks et pour les porter à leur état actuel et les transporter à leur emplacement actuel. Pour les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe (par exemple des donations de biens), le coût est évalué sur la base de la juste valeur à la date d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations. Ce coût comprend les frais directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation et de l'estimation initiale des frais de démantèlement et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est

acquis pour un coût nul ou symbolique, on considère que son coût est la juste valeur à la date d'acquisition. Le seuil de comptabilisation pour les immobilisations corporelles est une valeur unitaire de 500 dollars, sauf dans le cas des aménagements apportés aux locaux pris à bail, pour lesquels il est de 50 000 dollars.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le PNUD a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce bien iront au PNUD et si le coût du bien peut être évalué de façon fiable. Les charges de réparation et d'entretien sont imputées sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont subies.

Les actifs de projet qui ne sont pas contrôlés par le PNUD sont passés en charges au moment de leur achat. On estime que le PNUD contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif. Le PNUD contrôle les actifs des projets qu'il exécute directement.

Les immobilisations corporelles comprennent des locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie qui remplissent les conditions fixées pour la comptabilisation (voir la section contrats de location ci-dessous).

L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire, sauf pour les terrains, qui ne sont pas amortis. Lorsque différents éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément. Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties car elles ne sont pas encore utilisables.

La durée d'utilité estimative des différentes classes d'immobilisation corporelle est indiquée ci-dessous :

| <i>Classe</i>                                          | <i>Durée d'utilité<br/>estimative<br/>(en années)</i>             |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Bâtiments . . . . .                                    | 40                                                                |
| Véhicules. . . . .                                     | 5-12                                                              |
| Matériel informatique et de communication . . . . .    | 4-20                                                              |
| Mobilier et agencements . . . . .                      | 8-15                                                              |
| Machines-outils et autres matériels. . . . .           | 10-20                                                             |
| Aménagements apportés aux locaux pris à bail . . . . . | La plus courte de la<br>durée du bail ou de la<br>durée d'utilité |

Sur la base de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, celles-ci ne devraient pas avoir de valeur résiduelle une fois complètement amorties. Les cessions d'immobilisations corporelles donnent lieu à des plus- ou moins-values de cession lorsque les produits de la cession diffèrent de la valeur comptable du bien. Ces plus- ou moins-values sont imputées sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

Lorsqu'il sous-loue des locaux pris à bail, le PNUD choisit d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation pour l'évaluation après comptabilisation.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation.

Les licences pour des logiciels acquis à l'extérieur sont portées à l'actif sur la base des coûts subis pour acquérir et mettre en service le logiciel en question. Les coûts de développement directement associés à la mise au point de logiciels destinés à une utilisation par le PNUD sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. On compte parmi les coûts directs les frais de personnel relatifs aux fonctionnaires des services informatiques ayant pris part à l'élaboration du logiciel ainsi que la part correspondante des frais généraux. Les autres frais de développement qui ne remplissent pas les conditions requises pour être portés en immobilisations sont passés en charges à mesure qu'ils sont subis. Les frais de développement qui ont été passés en charges (par exemple les frais de recherche) ne sont pas ensuite portés en immobilisations au cours d'une année ultérieure. Le seuil d'immobilisation est fixé à 50 000 dollars pour les logiciels développés en interne et à 5 000 dollars pour ceux qui sont acquis à l'extérieur.

Pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à des taux qui ramèneront le coût ou la valeur de l'actif à sa valeur résiduelle estimée, et sont imputés sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

La durée d'utilité estimée des différentes classes d'immobilisation incorporelle est indiquée ci-dessous :

| <i>Classe</i>                                | <i>Durée d'utilité<br/>estimée<br/>en années</i> |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Logiciels achetés dans le commerce . . . . . | 3-6                                              |
| Logiciels développés en interne . . . . .    | 3-6                                              |
| Marques. . . . .                             | 2-6                                              |
| Droits d'auteur . . . . .                    | 3-10                                             |
| Brevets . . . . .                            | 2-6                                              |
| Licences et autres . . . . .                 | 2-6                                              |

Si la période d'utilisation de l'actif est fixée par un contrat exécutoire et que celle-ci est plus courte que la durée d'utilité estimée, l'actif est amorti sur la période d'utilisation.

#### *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*

Les immobilisations corporelles et incorporelles et d'autres actifs non générateurs de trésorerie sont soumis à des tests de dépréciation à chaque date de clôture. Pour les immobilisations corporelles, le PNUD procède à ces tests au cours des inventaires physiques qui sont effectués deux fois par an. Lorsque la valeur

comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable (définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité), l'écart est comptabilisé comme dépréciation et imputé sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

Les dépréciations constatées dans des exercices antérieurs sont examinées à chaque date de clôture pour déterminer si la perte de valeur a diminué ou disparu. Les dépréciations constatées ne sont reprises que de manière à porter la valeur comptable à un montant n'excédant pas celle qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation n'avait été constatée.

### *Classement des passifs financiers*

| <i>Classement selon les normes IPSAS</i> | <i>Type de passif financier détenu par le PNUD</i>                                                                                            |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres passifs financiers                | Créditeurs et charges à payer, fonds détenus au nom de donateurs, avances exigibles, autres passifs, et créditeurs – fonds détenus en fiducie |

Les autres passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception de ceux ayant une échéance inférieure à 12 mois, qui sont portés à leur valeur nominale.

Les créditeurs et charges à payer découlant de l'achat de biens et de services sont initialement constatés à la juste valeur, puis comptabilisés au coût amorti une fois que les biens ou services ont été fournis et que le PNUD les a acceptés. Les passifs sont comptabilisés pour les montants figurant sur la facture, minorés de toute remise de paiement accordée à la date de clôture. Si la facture n'est pas disponible à cette date, le passif est estimé.

Les instruments financiers dérivés constituant des passifs sont comptabilisés à la juste valeur, la variation de valeur étant imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Le calcul de la juste valeur est renouvelé à chaque clôture des comptes, toute variation de valeur étant à nouveau imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. À la fin de l'année, les instruments dérivés de change en position ouverte détenus par le PNUD sont classés dans cette catégorie et sont comptabilisés à la juste valeur. Comme les normes IPSAS l'y autorisent, le PNUD a choisi de ne pas appliquer une comptabilité de couverture à ces positions.

Les avances exigibles surviennent lorsque le PNUD doit des sommes à ses agents d'exécution ou de réalisation, ces sommes étant mesurées sur la base des charges énoncées dans les rapports financiers approuvés, les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou les rapports sur l'exécution de projets de l'année.

Le PNUD fournit, par l'intermédiaire de son Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires, des services d'administration à des fonds d'affectation

spéciale multidonateurs et à des programmes communs qu'il est chargé d'administrer. À ce titre, il encaisse les contributions versées par les donateurs et décaisse des fonds aux entités du système des Nations Unies qui participent aux activités, et communique des renseignements synthétisés aux donateurs. La rubrique « Crédoiteurs – fonds détenus en fiducie » rend compte des fonds reçus par le PNUD pour distribution aux entités du système des Nations Unies qui participent aux activités.

Les autres passifs comprennent des dépôts non affectés (des contributions reçues de donateurs qui n'ont pas encore été affectées), des produits comptabilisés d'avance (des fonds reçus de donateurs qui seront constatés comme produits au cours d'années financières futures) et des crédoiteurs divers.

#### *Avantages du personnel*

##### *Avantages à court terme du personnel*

Les avantages à court terme du personnel, qui sont dus dans les douze mois suivant la fin de l'année y ouvrant droit, comprennent des prestations liées à l'affectation, des avantages mensuels réguliers (notamment traitements et autres rémunérations), des absences rémunérées (congrés payés, notamment annuels), d'autres avantages non monétaires et à court terme, et la portion courante des avantages à long terme fournis au personnel en activité. Une charge est constatée quand un fonctionnaire fournit des services en contrepartie des avantages prévus. Pour toute prestation qui n'est pas réglée à la date de clôture, le PNUD comptabilise un passif qui représente le montant à payer pour éteindre l'obligation. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif est constaté parmi les passifs courants et n'est pas actualisé en fonction du coût du temps.

##### *Avantages du personnel postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les prestations payables postérieurement à la cessation de l'emploi, à l'exclusion des indemnités de licenciement.

Parmi ces avantages figurent les régimes des pensions, l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et d'autres sommes forfaitaires payables après la cessation de service. On classe les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comme régimes à contributions définies ou à prestations définies.

Pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à contributions définies, l'obligation pour chaque année est déterminée par les montants devant être contribués pour cette année, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer l'obligation ou les charges correspondantes. Dans le cadre de régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont mesurés suivant la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations passées, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, s'il y en a, à la date de clôture. Au 31 décembre 2012, le PNUD ne détenait pas d'actifs correspondant à la définition d'un actif de régime de prévoyance.

Le PNUD est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour

servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle du régime de la Caisse reposant sur la méthode des agrégats avec entrants. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte à l'Assemblée générale tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web.

Le PNUD est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts, du règlement et du système d'ajustement des pensions de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités qui remplissent certaines conditions et à leurs ayants droit de bénéficier de subventions de primes d'assurance maladie aux mêmes conditions que le personnel en activité. Le programme d'assurance maladie après la cessation de service du PNUD est un régime de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations passées. Les dernières évaluations actuarielles de ce régime ont été effectuées au 31 décembre 2012 selon la méthode des unités de crédit projetées.

### **Régime à contributions définies**

Tout comme les autres organisations affiliées, le PNUD est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats du régime multiemployeurs à prestations définies de la Caisse des pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser conformément à la norme IPSAS 25, si bien qu'il traite ce régime comme un régime à cotisations définies, comme cette norme l'y autorise. Ainsi, les obligations relatives aux contributions à la Caisse sont constatées comme charges et imputées sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers au moment où elles deviennent exigibles.

### **Régimes de prévoyance à prestations définies**

Les régimes de prévoyance à prestations définies du PNUD sont l'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations dues à la cessation de service. Les obligations du PNUD au titre des régimes de prévoyance à prestations

définies sont calculées séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages que les fonctionnaires ont acquis en contrepartie du service fourni au cours de la période considérée et des périodes antérieures, cette obligation étant actualisée et comptabilisée à la fin de l'année financière, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et compte tenu d'ajustements pour le coût non comptabilisé des prestations passées. Ce calcul est effectué chaque année par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture des titres à revenu fixe de sociétés ayant reçu une notation de premier rang et dont les échéances correspondent approximativement à celles des paiements prévus. Les pertes et gains actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans une réserve portée à l'actif net (ou dans la situation nette) au cours de l'année où ils surviennent. Toutes les autres variations du passif concernant ces obligations sont imputées sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

#### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des prestations, ou portions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année au cours de laquelle les fonctionnaires ont rendu les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnisations payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés significatifs. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette.

#### Indemnités de cessation de service

Les indemnités de cessation de service sont constatées en charges uniquement lorsque le PNUD est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

#### *Contrats de location*

##### Locations simples

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le PNUD étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat.

### Contrats de location-financement

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au PNUD la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de leur durée d'utilité selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

### Conventions de droit d'usage

Lorsque le PNUD signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé gratuitement, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte de sa durée d'utilité ou de celle de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est également comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

### *Constatation des produits*

#### Contributions

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords régissant les contributions prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lorsque, en plus de la signature, un acompte a été reçu, ou bien une fois que les conditions éventuellement énoncées pour le versement des contributions ont été remplies. Les produits sont constatés nets du remboursement des fonds inutilisés aux donateurs et des provisions pour dépréciation de débiteurs.

Le PNUD reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive parfois que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où le PNUD n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le PNUD et que leur juste valeur peut être mesurée de façon fiable. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le PNUD ne comptabilise pas comme actifs et produits les contributions de services en nature et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

### Produits des opérations avec contrepartie directe

Les opérations avec contrepartie directe sont les opérations dans le cadre desquelles le PNUD vend des biens ou fournit des services. Les produits correspondants sont constatés à la juste valeur des montants reçus ou à recevoir pour la vente de biens ou de services, déduction faite des retours ou remises. Les produits sont comptabilisés quand ils peuvent être mesurés de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs en découleront pour le PNUD et que des conditions spécifiques ont été remplies. Par exemple :

- Les produits du recouvrement des coûts pour les activités d'achat et de paiement que le PNUD assure pour le compte d'entités du système des Nations Unies sont constatés au moment où les services sont fournis;
- Les produits de la vente des rapports sur le développement humain sont constatés au moment de la vente;
- Les produits des commissions et honoraires relatifs aux services d'achat, de formation, de gestion administrative, de garde de titres et autres que le PNUD fournit à des gouvernements, à d'autres entités du système des Nations Unies et à d'autres partenaires sont constatés au moment où le service est fourni ou la formation se déroule.

### *Constatation des charges*

Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le PNUD, soit selon les modalités décrites ci-après.

En cas d'exécution directe des projets par le PNUD ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens (hors biens d'équipement) ou services par le PNUD.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou de réalisation est signalé au PNUD.

Les avances transférées aux agents d'exécution ou de réalisation sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces agents et que le PNUD reçoit les relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Ce n'est qu'à la réception de ces relevés que le PNUD constate les charges dans son état des résultats financiers. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de l'arrêté des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

### *Engagements, provisions et éventualités*

#### *Engagements*

Les engagements sont des charges et obligations futures qui devront être supportées au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquelles le PNUD

n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- Les contrats de fourniture de biens et services que le PNUD compte voir exécutés dans le cours ordinaire de son activité;
- Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- D'autres engagements non résiliables.

### *Provisions*

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le PNUD une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

### *Éventualités*

#### *Actifs éventuels*

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu quasiment certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

#### *Passif éventuel*

Un passif éventuel est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalisera, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

### **Note 5**

#### **Soldes d'ouverture et ajustements sur exercices antérieurs**

##### **Soldes d'ouverture**

Le tableau ci-après indique les ajustements opérés entre l'état vérifié de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds du PNUD au 31 décembre 2011, établi selon les normes comptables du système des Nations Unies et dont les montants ont été reclassés et retraités selon les normes IPSAS, et le solde d'ouverture de l'état de la situation financière du PNUD au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                    | <i>Soldes de clôture aux<br/>normes UNSAS<br/>au 31 décembre 2011<br/>(montants retraités)</i> | <i>Incidence du passage<br/>aux normes IPSAS</i> | <i>Opérations<br/>interfonds<sup>a</sup></i> | <i>Soldes d'ouverture<br/>aux normes IPSAS<br/>au 1<sup>er</sup> janvier 2012</i> |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                       |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| <b>Actifs courants</b>                                             |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                            | 404 256                                                                                        | 392 840                                          | –                                            | 797 096                                                                           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie | –                                                                                              | 384 778                                          | –                                            | 384 778                                                                           |
| Placements                                                         | –                                                                                              | 2 387 329                                        | –                                            | 2 387 329                                                                         |
| Placements – fonds détenus en fiducie                              | 655 049                                                                                        | (418 140)                                        | –                                            | 236 909                                                                           |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe                   | 52 706                                                                                         | 150 714                                          | –                                            | 203 420                                                                           |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe – montant net     | 4 791 166                                                                                      | 12 302                                           | (4 542 107)                                  | 261 361                                                                           |
| Avances – montant net                                              | 188 139                                                                                        | 1 991                                            | –                                            | 190 130                                                                           |
| Stocks                                                             | –                                                                                              | 20 223                                           | –                                            | 20 223                                                                            |
| Autres actifs courants – montant net                               | 2 327                                                                                          | –                                                | –                                            | 2 327                                                                             |
| <b>Total des actifs courants</b>                                   | <b>6 093 643</b>                                                                               | <b>2 932 037</b>                                 | <b>(4 542 107)</b>                           | <b>4 483 573</b>                                                                  |
| <b>Actifs non courants</b>                                         |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| Placements                                                         | 5 091 157                                                                                      | (2 773 849)                                      | –                                            | 2 317 308                                                                         |
| Placements – fonds détenus en fiducie                              | –                                                                                              | 33 362                                           | –                                            | 33 362                                                                            |
| Prêts à des gouvernements                                          | 22 808                                                                                         | (8 788)                                          | –                                            | 14 020                                                                            |
| Immobilisations corporelles                                        | 3 000                                                                                          | 75 497                                           | –                                            | 78 497                                                                            |
| <b>Total des actifs non courants</b>                               | <b>5 116 965</b>                                                                               | <b>(2 673 778)</b>                               | <b>–</b>                                     | <b>2 443 187</b>                                                                  |
| <b>Total de l'actif</b>                                            | <b>11 210 608</b>                                                                              | <b>258 259</b>                                   | <b>(4 542 107)</b>                           | <b>6 926 760</b>                                                                  |
| <b>Passif</b>                                                      |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| <b>Passifs courants</b>                                            |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| Créditeurs et charges à payer                                      | 4 819 448                                                                                      | (126 142)                                        | (4 542 107)                                  | 151 199                                                                           |
| Avances exigibles                                                  | 13 539                                                                                         | –                                                | –                                            | 13 539                                                                            |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                  | 38 791                                                                                         | –                                                | –                                            | 38 791                                                                            |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                              | 691 494                                                                                        | (33 362)                                         | –                                            | 658 132                                                                           |
| Avantages du personnel                                             | 70 311                                                                                         | 93 204                                           | –                                            | 163 515                                                                           |
| Autres passifs courants                                            | 49 031                                                                                         | 3 454                                            | –                                            | 52 485                                                                            |
| <b>Total des passifs courants</b>                                  | <b>5 682 614</b>                                                                               | <b>(62 846)</b>                                  | <b>(4 542 107)</b>                           | <b>1 077 661</b>                                                                  |
| <b>Passifs non courants</b>                                        |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                              | –                                                                                              | 33 362                                           | –                                            | 33 362                                                                            |
| Avantages du personnel                                             | 520 654                                                                                        | 437 559                                          | –                                            | 958 213                                                                           |

|                                                                   | <i>Soldes de clôture aux<br/>normes UNSAS<br/>au 31 décembre 2011<br/>(montants retraités)</i> | <i>Incidence du passage<br/>aux normes IPSAS</i> | <i>Opérations<br/>interfonds<sup>a</sup></i> | <i>Soldes d'ouverture<br/>aux normes IPSAS<br/>au 1<sup>er</sup> janvier 2012</i> |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Autres passifs non courants                                       | –                                                                                              | –                                                | –                                            | –                                                                                 |
| <b>Total des passifs non courants</b>                             | <b>520 654</b>                                                                                 | <b>470 921</b>                                   | <b>–</b>                                     | <b>991 575</b>                                                                    |
| <b>Total du passif</b>                                            | <b>6 203 268</b>                                                                               | <b>408 075</b>                                   | <b>(4 542 107)</b>                           | <b>2 069 236</b>                                                                  |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                  |                                                                                                |                                                  |                                              |                                                                                   |
| Réserves                                                          | 371 638                                                                                        | –                                                | –                                            | 371 638                                                                           |
| Excédent cumulé                                                   | 4 635 702                                                                                      | (149 816)                                        | –                                            | 4 485 886                                                                         |
| <b>Total de l'actif net ou de la situation nette</b>              | <b>5 007 340</b>                                                                               | <b>(149 816)</b>                                 | <b>–</b>                                     | <b>4 857 524</b>                                                                  |
| <b>Total du passif et de l'actif net ou de la situation nette</b> | <b>11 210 608</b>                                                                              | <b>258 259</b>                                   | <b>(4 542 107)</b>                           | <b>6 926 760</b>                                                                  |

<sup>a</sup> Cet ajustement est nécessaire pour éliminer les effets des opérations interfonds et donner une image fidèle de la situation financière du PNUD au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après élimination des opérations interfonds, le total de l'actif dans le solde d'ouverture de l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dépassait de 258,26 millions de dollars le montant reclassé figurant dans l'état de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2011. Cette augmentation découle essentiellement de la comptabilisation des débiteurs, des immobilisations corporelles et des stocks. Le montant total du passif a augmenté de 408,08 millions de dollars en raison principalement de la comptabilisation des obligations au titre des avantages du personnel. L'actif net a diminué de 149,82 millions de dollars.

#### Ajustements sur exercices antérieurs

En 2012, le PNUD a comptabilisé des ajustements sur exercices antérieurs d'un montant total de 2,47 millions de dollars. De ce total, 1,47 million de dollars correspondaient à la part revenant au PNUD des frais de personnel relatifs à ses fonctionnaires détachés auprès de l'ONU en 2010 et précédemment. Un montant de 0,45 million représentait la part revenant au PNUD du coût des services médicaux fournis au centre médical de New York au cours des années antérieures. Cette somme avait fait l'objet d'un litige jusqu'en 2012, quand un accord a été trouvé, dans le cadre duquel il a fallu constater en tant qu'ajustement sur exercices antérieurs. Des ajustements de 0,55 million de dollars ont aussi été comptabilisés pour la part des biens utilisés pour les services communs dont il n'est pas responsable.

L'incidence nette de ces écritures relatives aux exercices antérieurs est une diminution de 2,47 millions de dollars de l'excédent cumulé, une baisse de 0,69 million de dollars de l'actif et une augmentation de 1,78 million de dollars de l'actif. Les rubriques de l'actif où des baisses ont été enregistrées sont « Débiteurs – opérations avec contrepartie directe » (0,14 million) et « Immobilisations corporelles » (0,56 million). La baisse du passif a concerné la rubrique « Crédeurs et charges à payer ».

**Note 6**  
**Information sectorielle**

Le PNUD classe ses activités selon quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale, et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats obtenus antérieurement dans la concrétisation de ses objectifs et décider de l'attribution future de ses ressources.

*Ressources ordinaires*

On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du PNUD qui sont mélangées et ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent des contributions volontaires et des contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs relatifs à ces contributions et des produits divers.

*Autres ressources**Partage des coûts*

Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en vertu de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telles ou telles activités de programme du PNUD conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il est utilisé pour financer directement un projet, groupe de projets ou volet de programme de pays particulier. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que sur la durée d'un projet particulier. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

*Fonds d'affectation spéciale*

Un fonds d'affectation spéciale désigne une modalité de cofinancement mise en place en tant qu'entité comptable distincte afin que le PNUD reçoive des contributions pour financer des activités de programme expressément désignées par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun séparément au Conseil d'administration du PNUD. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au siège par l'administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale a son propre statut et son propre gestionnaire.

*Services d'appui remboursables et activités diverses*

On attribue à la catégorie des services d'appui remboursables et activités diverses les ressources du PNUD autres que celles des trois secteurs susmentionnés (ressources ordinaires, partage des coûts et fonds d'affectation spéciale) qui sont reçues pour la fourniture à des tiers de services de gestion et d'autres services d'appui. Les activités correspondantes relèvent d'accords de services de gestion, du programme des administrateurs auxiliaires, des services d'appui remboursables, du programme des Volontaires des Nations Unies, de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, de l'appui aux coordonnateurs résidents, du programme d'atténuation des effets des catastrophes et de l'appui extrabudgétaire à des activités spéciales.

Pour attribuer des éléments d'actif au secteur approprié, le PNUD a réparti les éléments de trésorerie et placements en tenant compte des soldes interfonds des quatre secteurs.

**Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière  
au 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                       | <i>Ressources<br/>ordinaires</i> | <i>Partage<br/>des coûts</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale</i> | <i>Services d'appui<br/>remboursables<br/>et activités<br/>diverses</i> | <b>Total</b>     |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                                          |                                  |                              |                                             |                                                                         |                  |
| <b>Actifs courants</b>                                                |                                  |                              |                                             |                                                                         |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 119 473                          | 393 157                      | 168 989                                     | 184 491                                                                 | <b>866 110</b>   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie<br>– fonds détenus en fiducie | 266 613                          | –                            | –                                           | –                                                                       | <b>266 613</b>   |
| Placements                                                            | 244 063                          | 803 688                      | 346 821                                     | 377 147                                                                 | <b>1 771 719</b> |
| Placements – fonds détenus en fiducie                                 | 215 386                          | –                            | –                                           | –                                                                       | <b>215 386</b>   |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie<br>directe                   | 2                                | 56 032                       | 33 045                                      | 5 344                                                                   | <b>94 423</b>    |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie<br>directe – montant net     | 493 618                          | 504                          | 259                                         | 6 188                                                                   | <b>500 569</b>   |
| Avances – montant net                                                 | 30 755                           | 223 560                      | 117 306                                     | 1 397                                                                   | <b>373 018</b>   |
| Stocks                                                                | 2 022                            | 20 312                       | 475                                         | 1 132                                                                   | <b>23 941</b>    |
| Autres actifs courants – montant net                                  | 806                              | 345                          | 76                                          | 3                                                                       | <b>1 230</b>     |
| <b>Total des actifs courants</b>                                      | <b>1 372 738</b>                 | <b>1 497 598</b>             | <b>666 971</b>                              | <b>575 702</b>                                                          | <b>4 113 009</b> |
| <b>Actifs non courants</b>                                            |                                  |                              |                                             |                                                                         |                  |
| Placements                                                            | 325 266                          | 1 084 877                    | 472 352                                     | 509 101                                                                 | <b>2 391 596</b> |
| Placements – fonds détenus en fiducie                                 | 30 676                           | –                            | –                                           | –                                                                       | <b>30 676</b>    |
| Prêts à des gouvernements                                             | –                                | –                            | –                                           | 13 458                                                                  | <b>13 458</b>    |
| Immobilisations corporelles                                           | 37 637                           | 9 508                        | 2 342                                       | 43 423                                                                  | <b>92 910</b>    |
| Immobilisations incorporelles                                         | 2 911                            | –                            | 134                                         | 2 789                                                                   | <b>5 834</b>     |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                  | <b>396 490</b>                   | <b>1 094 385</b>             | <b>474 828</b>                              | <b>568 771</b>                                                          | <b>2 534 474</b> |
| <b>Total de l'actif</b>                                               | <b>1 769 228</b>                 | <b>2 591 983</b>             | <b>1 141 799</b>                            | <b>1 144 473</b>                                                        | <b>6 647 483</b> |

# Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                   | Ressources<br>ordinaires | Partage des<br>coûts | Fonds<br>d'affectation<br>spéciale | Services<br>d'appui<br>remboursables<br>et activités<br>diverses | Total            |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Passif</b>                                                     |                          |                      |                                    |                                                                  |                  |
| <b>Passifs courants</b>                                           |                          |                      |                                    |                                                                  |                  |
| Créditeurs et charges à payer                                     | 40 665                   | 26 846               | 11 39                              | 26 324                                                           | <b>105 231</b>   |
| Avances exigibles                                                 | 1 972                    | 8 194                | 7 65                               | 391                                                              | <b>18 215</b>    |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                 | 22 039                   | 775                  | 13 49                              | —                                                                | <b>36 309</b>    |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                             | 543 421                  | —                    |                                    | —                                                                | <b>543 421</b>   |
| Avantages du personnel                                            | 135 355                  | 46                   | 8                                  | 43 616                                                           | <b>179 098</b>   |
| Autres passifs courants                                           | 13 581                   | 29                   | 61                                 | 5 049                                                            | <b>19 271</b>    |
| <b>Total des passifs courants</b>                                 | <b>757 033</b>           | <b>35 890</b>        | <b>33 24</b>                       | <b>75 380</b>                                                    | <b>901 545</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>                                       |                          |                      |                                    |                                                                  |                  |
| Créditeurs – fonds détenus en fiducie                             | 30 676                   | —                    |                                    | —                                                                | <b>30 676</b>    |
| Avantages du personnel                                            | 644 371                  | —                    |                                    | 403 177                                                          | <b>1 047 548</b> |
| Autres passifs non courants                                       | 6                        | —                    |                                    | 4 464                                                            | <b>4 470</b>     |
| <b>Total des passifs non courants</b>                             | <b>675 053</b>           | <b>—</b>             |                                    | <b>407 641</b>                                                   | <b>1 082 694</b> |
| <b>Total du passif</b>                                            | <b>1 432 086</b>         | <b>35 890</b>        | <b>33 24</b>                       | <b>483 021</b>                                                   | <b>1 984 239</b> |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                  |                          |                      |                                    |                                                                  |                  |
| Réserves                                                          | 213 669                  | —                    | 3 00                               | 143 969                                                          | <b>360 638</b>   |
| Excédent cumulé                                                   | 123 473                  | 2 556 093            | 1 105 55                           | 517 483                                                          | <b>4 302 606</b> |
| <b>Total de l'actif net ou de la situation nette</b>              | <b>337 142</b>           | <b>2 556 093</b>     | <b>1 108 55</b>                    | <b>661 452</b>                                                   | <b>4 663 244</b> |
| <b>Total du passif et de l'actif net ou de la situation nette</b> | <b>1 769 228</b>         | <b>2 591 983</b>     | <b>1 141 79</b>                    | <b>1 144 473</b>                                                 | <b>6 647 483</b> |

# **Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                   | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Partage des coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i> | <i>Éliminations<sup>a</sup></i> | <b>Total</b>     |
|---------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <b>Produits</b>                                   |                              |                          |                                     |                                                             |                                 |                  |
| Contributions volontaires – montant net           | 884 357                      | 2 859 471                | 812 003                             | 185 348                                                     | –                               | <b>4 741 179</b> |
| Produits des opérations avec contrepartie directe | 58                           | 320                      | 5                                   | 197 317                                                     | –                               | <b>197 700</b>   |
| Produits des placements                           | 13 188                       | 29 187                   | 13 352                              | 9 611                                                       | –                               | <b>65 338</b>    |
| Autres produits                                   | 52 445                       | 5 362                    | 1 814                               | 238 879                                                     | (213 364)                       | <b>85 136</b>    |
| <b>Total des produits</b>                         | <b>950 048</b>               | <b>2 894 340</b>         | <b>827 174</b>                      | <b>631 155</b>                                              | <b>(213 364)</b>                | <b>5 089 353</b> |
| <b>Charges</b>                                    |                              |                          |                                     |                                                             |                                 |                  |
| Services contractuels                             | 227 517                      | 1 400 133                | 467 731                             | 101 104                                                     | –                               | <b>2 196 485</b> |
| Dépenses de personnel                             | 431 808                      | 123 379                  | 81 775                              | 342 124                                                     | –                               | <b>979 086</b>   |
| Fournitures et consommables                       | 53 522                       | 517 161                  | 55 409                              | 81 626                                                      | –                               | <b>707 718</b>   |
| Frais généraux de fonctionnement                  | 227 719                      | 584 458                  | 146 900                             | 116 109                                                     | (213 364)                       | <b>861 822</b>   |
| Subventions et autres transferts                  | 20 716                       | 253 355                  | 91 014                              | 1 698                                                       | –                               | <b>366 783</b>   |
| Charges diverses                                  | 57 201                       | 49 344                   | 14 980                              | 4 288                                                       | –                               | <b>125 813</b>   |
| Amortissements                                    | 8 742                        | 1 201                    | 447                                 | 7 787                                                       | –                               | <b>18 177</b>    |
| Charges financières                               | 4 038                        | 2 379                    | 238                                 | 246                                                         | –                               | <b>6 901</b>     |
| <b>Total des charges</b>                          | <b>1 031 263</b>             | <b>2 931 410</b>         | <b>858 494</b>                      | <b>654 982</b>                                              | <b>(213 364)</b>                | <b>5 262 785</b> |
| <b>Déficit pour l'année</b>                       | <b>(81 215)</b>              | <b>(37 070)</b>          | <b>(31 320)</b>                     | <b>(23 827)</b>                                             | <b>–</b>                        | <b>(173 432)</b> |

<sup>a</sup> Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet du recouvrement des opérations internes de recouvrement des coûts.

## **Note 7**

### **Comparaison avec le budget**

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V [comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (ressources ordinaires)] a été établi selon la convention budgétaire qui veut que les budgets approuvés du PNUD soient élaborés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. La présentation dans l'état V des activités et des charges associées repose sur les catégories de coûts approuvées par le Conseil d'administration du PNUD : a) activités de développement, dont : i) programme; et ii) efficacité du développement; b) coordination des activités de développement du système des Nations Unies; c) activités de gestion, dont : i) activités suivies; et ii) activités ponctuelles; d) activités entreprises à des fins spéciales (activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités). Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente les charges par nature. C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au

moyen des ressources ordinaires, qui s'élève à 925 millions de dollars, diffère du montant total des charges.

Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. Parce qu'elles reposent sur des estimations et projections établies à partir d'hypothèses d'événements à venir et qu'elles n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration, les autres ressources du PNUD ne sont pas présentées dans l'état V. Ces deux budgets ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013. Ses budgets couvrent un exercice biennal, mais le PNUD en divise le total en deux montants annuels afin de pouvoir effectuer la comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget pour les besoins de l'établissement des états financiers annuels.

L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. On trouve ci-après des explications des écarts de caractère significatif entre le budget approuvé initial et le budget approuvé final, d'une part, et entre ce dernier et les montants effectifs, d'autre part.

Il n'existe pas d'écart significatif entre le budget initialement approuvé et le budget définitif. En 2012, les taux d'exécution du budget ont été déterminés par les facteurs suivants : a) le montant des crédits approuvés; b) les besoins globaux du PNUD en matière de flux de trésorerie et de liquidités; c) des conditions d'exécution du budget typiques d'une première année d'exercice biennal en ce qui concerne la mise en place d'investissements d'un montant de 40 millions de dollars approuvée par le Conseil d'administration pour 2012-2013. En conséquence, par rapport aux crédits ouverts :

- Activités de développement – les crédits effectivement utilisés (595,2 millions de dollars) représentent 94,3 % du budget approuvé annualisé de 631,3 millions de dollars;
- Coordination des activités de développement du système des Nations Unies – les crédits effectivement utilisés (79,1 millions de dollars) représentent 93,4 % du budget approuvé annualisé de 84,7 millions de dollars;
- Activités de gestion – les crédits effectivement utilisés (236,5 millions de dollars) représentent 89,4 % du budget approuvé annualisé de 264,6 millions de dollars;
- Activités entreprises à des fins spéciales (Activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités) – les crédits effectivement utilisés (14,3 millions de dollars) représentent 82,2 % du budget approuvé annualisé de 17,4 millions de dollars.

En 2012, compte tenu du niveau plus faible que prévu des contributions volontaires, le PNUD a révisé ses limites de dépenses annuelles, ce qui a fait que les dépenses ont été inférieures aux montants prévus dans le budget pour 2012-2013 approuvé par le Conseil d'administration.

On trouve ci-après un rapprochement entre les montants effectifs des flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement et des activités de placement et de financement présentés sur une base comparable à celle du budget dans l'état V et les montants figurant dans l'état IV (flux de trésorerie) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                   | Fonctionnement   | Activités de placement | Activités de financement | Total            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Montant effectif total (calculé selon une base comparable) présenté dans l'état V</b>                          | <b>(912 327)</b> | <b>(12 719)</b>        | <b>–</b>                 | <b>(925 046)</b> |
| Différences liées à la base de calcul                                                                             | 10 203           | 1 055                  | –                        | <b>11 258</b>    |
| Différences relatives aux entités prises en compte                                                                | 248 161          | 612 317                | –                        | <b>860 478</b>   |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV</b> | <b>(653 963)</b> | <b>600 653</b>         | <b>–</b>                 | <b>(53 310)</b>  |

Les différences liées à la base de calcul s'expliquent notamment par la différence de traitement des commandes passées mais non exécutées entre la convention budgétaire (comptabilité d'exercice modifiée), suivant laquelle ces commandes sont comptabilisées, et la convention comptable (comptabilité d'exercice), suivant laquelle elles ne le sont pas, faute de livraison des biens ou de fourniture des services correspondants.

Les différences relatives aux entités couvertes entre l'état IV et l'état V portent sur les autres ressources du PNUD, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui figurent dans le premier état mais pas dans le deuxième.

Il n'y a pas de différences temporelles car l'exercice budgétaire annualisé porte sur la même période que l'année pour laquelle les états financiers sont présentés.

## Note 8

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | Au 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| <b>PNUD</b>                                     |                     |
| Fonds en banque . . . . .                       | 174 965             |
| Petite caisse et encaisse de projet . . . . .   | 327                 |
| Comptes de dépôt à nivelage quotidien . . . . . | 35 807              |
| Fonds du marché monétaire . . . . .             | 280 730             |
| Dépôts à terme . . . . .                        | 150 000             |
| Instruments du marché monétaire . . . . .       | 249 976             |

| <i>Au 31 décembre 2012</i>                                                                                      |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Dépréciation . . . . .                                                                                          | (25 695)         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie appartenant au PNUD<br/>– montant net . . . . .</b>                  | <b>866 110</b>   |
| <b>Montants détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale<br/>multidonateurs</b>            |                  |
| Fonds en banque . . . . .                                                                                       | 2 334            |
| Fonds du marché monétaire . . . . .                                                                             | 148 972          |
| Dépôts à terme . . . . .                                                                                        | 95 600           |
| Obligations . . . . .                                                                                           | 4 607            |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                  | <b>251 513</b>   |
| <b>Montants détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne<br/>pour la réalisation des OMD</b>         |                  |
| Fonds en banque . . . . .                                                                                       | 17               |
| Fonds du marché monétaire . . . . .                                                                             | 83               |
| Dépôts à terme . . . . .                                                                                        | 15 000           |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                  | <b>15 100</b>    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie . . . . .</b>                             | <b>266 613</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – montant total<br/>(PNUD et fonds détenus en fiducie) . . . . .</b> | <b>1 132 723</b> |

Le PNUD utilise des contributions en espèces versées par des gouvernements de pays de programme pour financer les programmes concernés lorsque les dépenses y relatives sont principalement effectuées en monnaie locale. Le PNUD prévoit d'utiliser intégralement au niveau local, pour financer des activités de programme, l'encaisse qu'il détient en monnaie locale et de ne pas la convertir dans sa monnaie de compte (le dollar des États-Unis) ni dans d'autres monnaies convertibles. Les montants en monnaies nationales dont l'utilisation pour financer les dépenses de programme du PNUD est soumise à des restrictions sont régulièrement examinés pour en déterminer l'éventuelle dépréciation.

Pour tenir compte de la surévaluation du peso cubain, les montants détenus par le PNUD dans cette monnaie ont fait l'objet de provisions pour dépréciation d'un montant de 25,70 millions de dollars. De ce total, une dotation de 76 030 dollars a été comptabilisée parmi les charges diverses dans l'état des résultats financiers pour 2012 (voir la note 30), les 25,62 millions de dollars restants ayant déjà fait l'objet de dotations se rapportant aux années précédentes.

Les risques de crédit auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31.

## Note 9 Placements

### 9.1

#### Portefeuille de placements appartenant au PNUD : actifs financiers qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                     | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Achats</i>    | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausse/<br/>(baisse)<br/>de la juste<br/>valeur</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés<br/>en actifs<br/>courants</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                     |                                    |                  |                                |                       |                                                          |                                                        |                                                                         |                         |
| Instruments du marché<br>monétaire                  | 254 856                            | 274 752          | (505 000)                      | 363                   | —                                                        | —                                                      | —                                                                       | 24 971                  |
| Obligations                                         | 2 132 148                          | 358 830          | (2 237 792)                    | (18 806)              | —                                                        | —                                                      | 1 510 308                                                               | 1 744 688               |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur     | 325                                | —                | —                              | —                     | —                                                        | (325)                                                  | 2 060                                                                   | 2 060                   |
| <b>Total, placements<br/>à court terme</b>          | <b>2 387 329</b>                   | <b>633 582</b>   | <b>(2 742 792)</b>             | <b>(18 443)</b>       | <b>—</b>                                                 | <b>(325)</b>                                           | <b>1 512 368</b>                                                        | <b>1 771 719</b>        |
| <b>Placements à long terme</b>                      |                                    |                  |                                |                       |                                                          |                                                        |                                                                         |                         |
| Obligations                                         | 2 311 592                          | 1 784 181        | (174 783)                      | (24 314)              | 8                                                        | —                                                      | (1 510 308)                                                             | 2 386 376               |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur     | 5 716                              | —                | —                              | —                     | —                                                        | 1 564                                                  | (2 060)                                                                 | 5 220                   |
| <b>Total, placements<br/>à long terme</b>           | <b>2 317 308</b>                   | <b>1 784 181</b> | <b>(174 783)</b>               | <b>(24 314)</b>       | <b>8</b>                                                 | <b>1 564</b>                                           | <b>(1 512 368)</b>                                                      | <b>2 391 596</b>        |
| <b>Total des placements<br/>appartenant au PNUD</b> | <b>4 704 637</b>                   | <b>2 417 763</b> | <b>(2 917 575)</b>             | <b>(42 757)</b>       | <b>8</b>                                                 | <b>1 239</b>                                           | <b>—</b>                                                                | <b>4 163 315</b>        |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2012.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

**9.1 a)  
Actifs financiers appartenant au PNUD qu'il est prévu de détenir  
jusqu'à l'échéance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                               | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Achats</i>    | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausses/<br/>(baisses) de<br/>la juste<br/>valeur</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                                                                               |                                    |                  |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                     |                         |
| Instruments du marché<br>monétaire                                                                            | 254 856                            | 274 752          | (505 000)                      | 363                   | –                                                        | –                                                        | –                                                                   | 24 971                  |
| Obligations                                                                                                   | 2 068 781                          | 358 830          | (2 174 792)                    | (18 439)              | –                                                        | –                                                        | 1 312 404                                                           | 1 546 784               |
| <b>Total, placements<br/>à court terme</b>                                                                    | <b>2 323 637</b>                   | <b>633 582</b>   | <b>(2 679 792)</b>             | <b>(18 076)</b>       | <b>–</b>                                                 | <b>–</b>                                                 | <b>1 312 404</b>                                                    | <b>1 571 755</b>        |
| <b>Placements à long terme</b>                                                                                |                                    |                  |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                     |                         |
| Obligations                                                                                                   | 1 941 815                          | 1 672 214        | (174 784)                      | (22 033)              | 8                                                        | –                                                        | (1 312 404)                                                         | 2 104 816               |
| <b>Total, placements<br/>à long terme</b>                                                                     | <b>1 941 815</b>                   | <b>1 672 214</b> | <b>(174 784)</b>               | <b>(22 033)</b>       | <b>8</b>                                                 | <b>–</b>                                                 | <b>(1 312 404)</b>                                                  | <b>2 104 816</b>        |
| <b>Total des placements<br/>appartenant au PNUD<br/>qu'il est prévu<br/>de détenir jusqu'à<br/>l'échéance</b> | <b>4 265 452</b>                   | <b>2 305 796</b> | <b>(2 854 576)</b>             | <b>(40 109)</b>       | <b>8</b>                                                 | <b>–</b>                                                 | <b>–</b>                                                            | <b>3 676 571</b>        |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2012.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

**9.1 b)****Actifs financiers appartenant au PNUD qui sont disponibles à la vente**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                             | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausses/<br/>(baisses) de la<br/>juste valeur</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés<br/>en actifs<br/>courants</i> | <i>31 décembre 2012<br/>(notes 22,31)</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                                                             |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                      |                                                                         |                                           |
| Obligations                                                                                 | 63 367                             | —              | (63 000)                       | (367)                 | —                                                        | —                                                    | 197 904                                                                 | 197 904                                   |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur                                             | 325                                | —              | —                              | —                     | —                                                        | (325)                                                | 2 060                                                                   | 2 060                                     |
| <b>Total, placements à<br/>court terme</b>                                                  | <b>63 692</b>                      | <b>—</b>       | <b>(63 000)</b>                | <b>(367)</b>          | <b>—</b>                                                 | <b>(325)</b>                                         | <b>199 964</b>                                                          | <b>199 964</b>                            |
| <b>Placements à long terme</b>                                                              |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                      |                                                                         |                                           |
| Obligations                                                                                 | 369 777                            | 111 967        | 1                              | (2 281)               | —                                                        | —                                                    | (197 904)                                                               | 281 560                                   |
| Obligations – ajustements<br>de la juste valeur                                             | 5 716                              | —              | —                              | —                     | —                                                        | 1 564                                                | (2 060)                                                                 | 5 220                                     |
| <b>Total, placements à<br/>long terme</b>                                                   | <b>375 493</b>                     | <b>111 967</b> | <b>1</b>                       | <b>(2 281)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>1 564</b>                                         | <b>(199 964)</b>                                                        | <b>286 780</b>                            |
| <b>Total des placements<br/>appartenant au PNUD<br/>qui sont disponibles à<br/>la vente</b> | <b>439 185</b>                     | <b>111 967</b> | <b>(62 999)</b>                | <b>(2 648)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>1 239</b>                                         | <b>—</b>                                                                | <b>486 744</b>                            |

L'intégralité du portefeuille de placements disponibles à la vente concerne des actifs à court terme et à long terme destinés à l'assurance maladie après la cessation de service, d'un montant de 486,74 millions de dollars. Outre ces placements, un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 8,13 millions de dollars est également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service, ce qui porte le total réservé à cette fin (placements plus trésorerie et équivalents) à 494,87 millions de dollars.

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2012.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

## 9.2

### Portefeuille global de placements détenus en fiducie

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                    | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausses/<br/>(baisses) de<br/>la juste<br/>valeur</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés en<br/>actifs<br/>courants</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                    |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                         |                         |
| Instruments du marché<br>monétaire                 | —                                  | 74 929         | (25 000)                       | 30                    | —                                                        | —                                                        | —                                                                       | 49 959                  |
| Obligations                                        | 236 909                            | 230 473        | (377 292)                      | (3 339)               | —                                                        | —                                                        | 78 676                                                                  | 165 427                 |
| <b>Total, placements à<br/>court terme</b>         | <b>236 909</b>                     | <b>305 402</b> | <b>(402 292)</b>               | <b>(3 309)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>78 676</b>                                                           | <b>215 386</b>          |
| <b>Placements à long terme</b>                     |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                         |                         |
| Obligations                                        | 33 362                             | 77 318         | —                              | (1 328)               | —                                                        | —                                                        | (78 676)                                                                | 30 676                  |
| <b>Total, placements<br/>à long terme</b>          | <b>33 362</b>                      | <b>77 318</b>  | <b>—</b>                       | <b>(1 328)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>(78 676)</b>                                                         | <b>30 676</b>           |
| <b>Total des placements<br/>détenus en fiducie</b> | <b>270 271</b>                     | <b>382 720</b> | <b>(402 292)</b>               | <b>(4 637)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                                | <b>246 062</b>          |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2012.

**9.2 a)**  
**Placements détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale**  
**multidonateurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                              | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Achats</i>  | <i>Échéances<br/>atteintes</i> | <i>Amortissements</i> | <i>Plus-values<br/>(moins-<br/>values)<br/>réalisées</i> | <i>Hausses/<br/>(baisses) de<br/>la juste<br/>valeur</i> | <i>Actifs non<br/>courants<br/>reclassés en<br/>actifs courants</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                                                                              |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                     |                         |
| Instruments du marché monétaire                                                                              | —                                  | 74 929         | (25 000)                       | 30                    | —                                                        | —                                                        | —                                                                   | 49 959                  |
| Obligations                                                                                                  | 236 909                            | 193 087        | (348 404)                      | (3 042)               | —                                                        | —                                                        | 72 629                                                              | 151 179                 |
| <b>Total, placements à court terme</b>                                                                       | <b>236 909</b>                     | <b>268 016</b> | <b>(373 404)</b>               | <b>(3 012)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>72 629</b>                                                       | <b>201 138</b>          |
| <b>Placements à long terme</b>                                                                               |                                    |                |                                |                       |                                                          |                                                          |                                                                     |                         |
| Obligations                                                                                                  | 33 362                             | 71 224         | —                              | (1 281)               | —                                                        | —                                                        | (72 629)                                                            | 30 676                  |
| <b>Total, placements à long terme</b>                                                                        | <b>33 362</b>                      | <b>71 224</b>  | <b>—</b>                       | <b>(1 281)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>(72 629)</b>                                                     | <b>30 676</b>           |
| <b>Total des placements détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale multidonateurs</b> | <b>270 271</b>                     | <b>339 240</b> | <b>(373 404)</b>               | <b>(4 293)</b>        | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                 | <b>—</b>                                                            | <b>231 814</b>          |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2012.

**9.2 b)**  
**Placements détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne**  
**pour la réalisation des OMD**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                                      | 1 <sup>er</sup> janvier 2012 | Achats        | Échéances<br>atteintes | Amortissements | Plus-values<br>(moins-values)<br>réalisées | Hausses/<br>(baisses) de la<br>juste valeur | Actifs non<br>courants<br>reclassés en<br>actifs courants | 31 décembre 2012 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Placements à court terme</b>                                                                                                      |                              |               |                        |                |                                            |                                             |                                                           |                  |
| Instruments du marché<br>monétaire                                                                                                   | —                            | —             | —                      | —              | —                                          | —                                           | —                                                         | —                |
| Obligations                                                                                                                          | —                            | 37 386        | (28 888)               | (297)          | —                                          | —                                           | 6 047                                                     | 14 248           |
| <b>Total, placements<br/>à court terme</b>                                                                                           | <b>—</b>                     | <b>37 386</b> | <b>(28 888)</b>        | <b>(297)</b>   | <b>—</b>                                   | <b>—</b>                                    | <b>6 047</b>                                              | <b>14 248</b>    |
| <b>Placements à long terme</b>                                                                                                       |                              |               |                        |                |                                            |                                             |                                                           |                  |
| Obligations                                                                                                                          | —                            | 6 094         | —                      | (47)           | —                                          | —                                           | (6 047)                                                   | —                |
| <b>Total, placements<br/>à long terme</b>                                                                                            | <b>—</b>                     | <b>6 094</b>  | <b>—</b>               | <b>(47)</b>    | <b>—</b>                                   | <b>—</b>                                    | <b>(6 047)</b>                                            | <b>—</b>         |
| <b>Total des placements<br/>détenus en fiducie<br/>pour le compte<br/>du Fonds PNUD-<br/>Espagne pour la<br/>réalisation des OMD</b> | <b>—</b>                     | <b>43 480</b> | <b>(28 888)</b>        | <b>(344)</b>   | <b>—</b>                                   | <b>—</b>                                    | <b>—</b>                                                  | <b>14 248</b>    |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2012.

**Note 10**  
**Débiteurs – opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                   | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Contributions à recevoir . . . . .                                                | 89 380           |
| Lettres de crédit d'État . . . . .                                                | 5 043            |
| <b>Débiteurs (opérations sans contrepartie directe) – montant total . . . . .</b> | <b>94 423</b>    |

### Balance chronologique des débiteurs relatifs à des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                   | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Moins de 6 mois . . . . .                                                         | 82 480           |
| Plus de 6 mois . . . . .                                                          | 11 943           |
| <b>Débiteurs (opérations sans contrepartie directe) – montant total . . . . .</b> | <b>94 423</b>    |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses débiteurs relatifs à des opérations sans contrepartie directe au 31 décembre 2012.

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

### Note 11

#### Débiteurs – opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                               | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Créances sur des entités des Nations Unies . . . . .                                          | 457 671          |
| Créances relatives à des placements . . . . .                                                 | 30 331           |
| Créances sur des tiers . . . . .                                                              | 10 900           |
| Créances sur le personnel . . . . .                                                           | 1 303            |
| Instruments financiers dérivés . . . . .                                                      | 789              |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant brut . . . . .</b> | <b>500 994</b>   |
| Dépréciation <sup>a</sup> . . . . .                                                           | (425)            |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant net . . . . .</b>  | <b>500 569</b>   |

### Balance chronologique des débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                               | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Moins de 6 mois . . . . .                                                                     | 498 359          |
| Plus de 6 mois . . . . .                                                                      | 2 635            |
| <b>Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe – montant brut . . . . .</b> | <b>500 994</b>   |

## Débiteurs relatifs à des opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .                                        | 269 042          |
| Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .                                                            | 127 609          |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes .                              | 48 920           |
| Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .                                                                   | 7 774            |
| Créances sur d'autres entités au titre des services communs . . . . .                                           | 2 878            |
| Université des Nations Unies. . . . .                                                                           | 1 448            |
| <b>Débiteurs – opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies . . . . .</b> | <b>457 671</b>   |

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

<sup>a</sup> La dotation à la provision pour dépréciation d'un montant de 425 000 dollars avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours d'années antérieures.

La dotation à la provision pour dépréciation d'un montant de 425 000 dollars avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours d'années antérieures.

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

## Note 12

### Avances versées

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                                                               | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fonds de fonctionnement versés à des gouvernements et à des organisations non gouvernementales pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées. . . . . | 192 045          |
| Fonds de fonctionnement versés à des entités des Nations Unies pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées. . . . .                                 | 41 050           |
| <b>Avances versées – opérations sans contrepartie directe. . . . .</b>                                                                                        | <b>233 095</b>   |
| Charges comptabilisées d'avance . . . . .                                                                                                                     | 125 458          |
| Avances versées au personnel . . . . .                                                                                                                        | 16 149           |
| <b>Avances versées – opérations avec contrepartie directe . . . . .</b>                                                                                       | <b>141 607</b>   |
| <b>Avances versées – montant total brut. . . . .</b>                                                                                                          | <b>374 702</b>   |
| Dépréciation . . . . .                                                                                                                                        | (1 684)          |
| <b>Avances versées – montant total net. . . . .</b>                                                                                                           | <b>373 018</b>   |

**Balance chronologique des avances versées  
(opérations avec et sans contrepartie directe)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                    | <i>31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Moins de 6 mois . . . . .                                                                          | 358 584                 |
| Plus de 6 mois . . . . .                                                                           | 16 118                  |
| <b>Avances versées (opérations avec et sans contrepartie directe)<br/>– montant brut . . . . .</b> | <b>374 702</b>          |

La provision pour dépréciation d'un montant de 1,68 million de dollars avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours d'années antérieures.

Les charges comptabilisées d'avance se rapportent principalement à des fournitures médicales en provenance de l'UNICEF.

**Note 13**

**Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                            | <i>31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Fournitures et matériel médicaux . . . . .                 | 17 403                  |
| Fournitures et consommables informatiques . . . . .        | 2 777                   |
| Fournitures de bureau . . . . .                            | 700                     |
| Carburant . . . . .                                        | 461                     |
| Publications . . . . .                                     | 389                     |
| Rapports sur le développement humain . . . . .             | 149                     |
| Fournitures et matériel électoraux . . . . .               | 173                     |
| Fournitures et matériel d'intervention d'urgence . . . . . | 77                      |
| Autres stocks liés à des projets . . . . .                 | 1 812                   |
| <b>Montant total des stocks . . . . .</b>                  | <b>23 941</b>           |

**Note 14**

**Autres actifs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                           | <i>31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Actifs courants</b>                                                                                    |                         |
| Créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales,<br>et débiteurs divers . . . . . | 1 641                   |
| Dépréciation <sup>a</sup> . . . . .                                                                       | (411)                   |
| <b>Total des autres actifs courants – montant net . . . . .</b>                                           | <b>1 230</b>            |

<sup>a</sup> La dotation à la provision pour dépréciation d'un montant de 411 000 dollars avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours des années antérieures.

**Note 15****Prêts à des gouvernements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>31 décembre 2012</i>                              |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Actifs non courants</b>                           |               |
| Prêts à des gouvernements . . . . .                  | 13 458        |
| <b>Total des prêts à des gouvernements . . . . .</b> | <b>13 458</b> |

Les prêts à des gouvernements concernent les Gouvernements du Burundi, des Comores, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, des Maldives, de Sao Tomé-et-Principe et de la Zambie.

**Note 16****Immobilisations corporelles**

Le PNUD dispose de deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet (utilisés pour l'exécution de programmes et de projets), représentant 15 % du total, et les actifs de gestion (utilisés pour les opérations non liées aux projets dans les bureaux de pays et au siège), qui en représentent 85 %. Au 31 décembre 2012, le PNUD détenait des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées représentant un coût historique de 13 millions de dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                            | <i>Terrain</i> | <i>Bâtiments</i> | <i>Mobilier et<br/>agencements</i> | <i>Matériel<br/>informatique<br/>et de<br/>communication</i> | <i>Véhicules</i> | <i>Machines-<br/>outils et autres<br/>matériels</i> | <i>Aménagements<br/>apportés<br/>aux locaux<br/>pris à bail</i> | <i>Immobilisations<br/>en cours de<br/>construction</i> | <b>Total</b>    |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>                                |                |                  |                                    |                                                              |                  |                                                     |                                                                 |                                                         |                 |
| Coût                                                                       | 6 950          | 25 253           | 5 666                              | 45 268                                                       | 26 567           | 8 603                                               | –                                                               | 4 294                                                   | <b>122 601</b>  |
| Amortissements cumulés                                                     | –              | –                | (2 922)                            | (24 933)                                                     | (12 906)         | (3 343)                                             | –                                                               | –                                                       | <b>(44 104)</b> |
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>                     | <b>6 950</b>   | <b>25 253</b>    | <b>2 744</b>                       | <b>20 335</b>                                                | <b>13 661</b>    | <b>5 260</b>                                        | <b>–</b>                                                        | <b>4 294</b>                                            | <b>78 497</b>   |
| <b>Année terminée le 31 décembre 2012</b>                                  |                |                  |                                    |                                                              |                  |                                                     |                                                                 |                                                         |                 |
| Ajouts                                                                     | –              | 4 950            | 1 398                              | 13 047                                                       | 11 809           | 4 879                                               | 891                                                             | 2 412                                                   | <b>39 386</b>   |
| Cessions                                                                   | –              | –                | (307)                              | (4 024)                                                      | (1 766)          | (1 110)                                             | –                                                               | –                                                       | <b>(7 207)</b>  |
| Ajustements                                                                | –              | 101              | (4)                                | (634)                                                        | 6                | (288)                                               | –                                                               | –                                                       | <b>(819)</b>    |
| Reclassements                                                              | –              | –                | (3)                                | 3                                                            | –                | 10                                                  | –                                                               | (4 294)                                                 | <b>(4 284)</b>  |
| Amortissements                                                             | –              | (666)            | (580)                              | (9 278)                                                      | (5 814)          | (930)                                               | (45)                                                            | –                                                       | <b>(17 313)</b> |
| Ajustements sur amortissements cumulés<br>(cessions et autres ajustements) | –              | 2                | 172                                | 2 951                                                        | 936              | 589                                                 | –                                                               | –                                                       | <b>4 650</b>    |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b>                                | <b>6 950</b>   | <b>29 640</b>    | <b>3 420</b>                       | <b>22 400</b>                                                | <b>18 832</b>    | <b>8 410</b>                                        | <b>846</b>                                                      | <b>2 412</b>                                            | <b>92 910</b>   |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>                                           |                |                  |                                    |                                                              |                  |                                                     |                                                                 |                                                         |                 |
| Coût                                                                       | 6 950          | 30 304           | 6 750                              | 53 660                                                       | 36 616           | 12 094                                              | 891                                                             | 2 412                                                   | <b>149 677</b>  |
| Amortissements cumulés                                                     | –              | (664)            | (3 330)                            | (31 260)                                                     | (17 784)         | (3 684)                                             | (45)                                                            | –                                                       | <b>(56 767)</b> |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b>                                | <b>6 950</b>   | <b>29 640</b>    | <b>3 420</b>                       | <b>22 400</b>                                                | <b>18 832</b>    | <b>8 410</b>                                        | <b>846</b>                                                      | <b>2 412</b>                                            | <b>92 910</b>   |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations corporelles au 31 décembre 2012.

## Note 17

### Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | <i>Logiciels achetés<br/>dans le commerce</i> | <i>Logiciels<br/>développés<br/>en interne</i> | <i>Marques, droits<br/>d'auteur<br/>et licences</i> | <i>Immobilisations<br/>incorporelles en<br/>développement</i> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>     |                                               |                                                |                                                     |                                                               |              |
| Ajouts et ajustements                           | 10                                            | 4 925                                          | 858                                                 | 905                                                           | <b>6 698</b> |
| Amortissements                                  | (2)                                           | (673)                                          | (189)                                               | –                                                             | <b>(864)</b> |
| <b>Valeur comptable<br/>au 31 décembre 2012</b> | <b>8</b>                                      | <b>4 252</b>                                   | <b>669</b>                                          | <b>905</b>                                                    | <b>5 834</b> |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>                |                                               |                                                |                                                     |                                                               |              |
| Coût                                            | 10                                            | 4 925                                          | 858                                                 | 905                                                           | <b>6 698</b> |
| Amortissements cumulés                          | (2)                                           | (673)                                          | (189)                                               | –                                                             | <b>(864)</b> |
| <b>Valeur comptable<br/>au 31 décembre 2012</b> | <b>8</b>                                      | <b>4 252</b>                                   | <b>669</b>                                          | <b>905</b>                                                    | <b>5 834</b> |

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations incorporelles au 31 décembre 2012.

## Note 18

### Créditeurs et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                 | <i>31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Charges à payer . . . . .                                       | 41 475                  |
| Sommes dues à des entités des Nations Unies . . . . .           | 32 715                  |
| Sommes dues à des tiers . . . . .                               | 29 571                  |
| Instruments financiers dérivés constituant des passifs. . . . . | 1 053                   |
| Sommes dues au personnel . . . . .                              | 417                     |
| <b>Total des créditeurs et charges à payer. . . . .</b>         | <b>105 231</b>          |

### Sommes dues à des entités des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                     | <i>31 décembre 2012</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Sommes dues au compte courant de l'ONU . . . . .                                                                    | 17 880                  |
| Organisation mondiale de la Santé . . . . .                                                                         | 4 597                   |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine<br>dans le Proche-Orient . . . . . | 2 538                   |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida . . . . .                                                        | 2 246                   |

|                                                                        | 31 décembre 2012 |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sommes dues à d'autres entités au titre des services communs . . . . . | 5 454            |
| <b>Total des sommes dues à des entités des Nations Unies . . . . .</b> | <b>32 715</b>    |

**Note 19****Avances exigibles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                     | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fonds de fonctionnement à verser aux agents d'exécution ou de réalisation . . . . . | 18 215           |
| <b>Total des avances exigibles . . . . .</b>                                        | <b>18 215</b>    |

**Note 20****Fonds détenus au nom de donateurs**

Les sommes en attente de restitution aux donateurs, qui s'élevaient à 36,31 millions de dollars au 31 décembre 2012, comprennent des fonds non dépensés dans le cadre de projets qui ont été achevés ou auxquels il a été mis fin, ainsi que les intérêts créditeurs qui ont été mis de côté pour remboursement aux donateurs lorsque les accords de contribution le prévoient, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Ces fonds seront remboursés ou affectés à de nouveaux programmes une fois que les donateurs auront communiqué leurs instructions en la matière.

**Note 21****Créditeurs – fonds détenus en fiducie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                    | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fonds d'affectation spéciale multidonateurs . . . . .                                              | 452 608          |
| Comptes de compensation avec des entités des Nations Unies . . . . .                               | 63 139           |
| Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . . | 27 674           |
| <b>Créditeurs courants – fonds détenus en fiducie . . . . .</b>                                    | <b>543 421</b>   |
| Fonds d'affectation spéciale multidonateurs . . . . .                                              | 30 676           |
| <b>Créditeurs non courants – fonds détenus en fiducie . . . . .</b>                                | <b>30 676</b>    |
| <b>Total, créditeurs – fonds détenus en fiducie . . . . .</b>                                      | <b>574 097</b>   |

La rubrique « Créditeurs – fonds détenus en fiducie » regroupe des fonds confiés au PNUD par des donateurs pour qu'il les détienne pour le compte du système des Nations Unies. Le PNUD gère des placements dans des portefeuilles distincts pour le compte de plusieurs organismes.

**Note 22****Avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 31 décembre 2012                                                            |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Passifs courants</b>                                                     |                  |
| Congés annuels . . . . .                                                    | 69 967           |
| Assurance maladie après la cessation de service . . . . .                   | 17 626           |
| Prestations liées au rapatriement . . . . .                                 | 7 395            |
| Congé dans les foyers . . . . .                                             | 6 777            |
| Prestations de cessation de service . . . . .                               | 3 114            |
| Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | 554              |
| Capital-décès . . . . .                                                     | 222              |
| Autres avantages du personnel . . . . .                                     | 73 443           |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                              | <b>179 098</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>                                                 |                  |
| Assurance maladie après la cessation de service . . . . .                   | 961 496          |
| Prestations liées au rapatriement . . . . .                                 | 81 563           |
| Capital-décès . . . . .                                                     | 2 336            |
| Congé dans les foyers . . . . .                                             | 2 153            |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                              | <b>1 047 548</b> |
| <b>Total. . . . .</b>                                                       | <b>1 226 646</b> |

Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU, et les montants des engagements correspondants sont calculés par des actuaires indépendants.

Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès au 31 décembre 2012 sont calculés compte tenu de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012.

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

Le PNUD est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Au 31 décembre 2012, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26 et le PNUD n'était redevable d'aucun paiement relatif à un déficit actuariel.

La plus récente évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2012. Elle a fait apparaître un déficit de 6,71 millions de dollars, représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, qui tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années. Ce résultat signifie que le taux de

cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le PNUD a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

#### *Régimes de prévoyance à prestations définies*

Outre le régime des pensions de la Caisse, le PNUD offre à ses fonctionnaires, actuels et anciens, les régimes de prévoyance à prestations définies suivants, qui font l'objet d'évaluations actuarielles : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées à la cessation de service, dont celles liées au rapatriement, et autres prestations dont le capital-décès.

La valeur actuelle des obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                          | <i>Assurance<br/>maladie après<br/>la cessation<br/>de service</i> | <i>Prestations liées<br/>au rapatriement</i> | <i>Capital-décès</i> | <b>Total</b>     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>Montant net au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>                                        | 829 923                                                            | 82 849                                       | —                    | <b>912 772</b>   |
| <i>Facteurs d'augmentation des charges futures</i>                                       |                                                                    |                                              |                      |                  |
| Coût différentiel lié au droit accumulé à prestations                                    | 35 997                                                             | 6 513                                        | —                    | <b>42 510</b>    |
| Coût financier                                                                           | 36 984                                                             | 3 547                                        | —                    | <b>40 531</b>    |
| Pertes actuarielles dues aux modifications d'hypothèse                                   | 92 358                                                             | 4 062                                        | —                    | <b>96 420</b>    |
| Pertes actuarielles dues à la comptabilisation initiale des prestations de capital-décès | —                                                                  | —                                            | 2 558                | <b>2 558</b>     |
| Pertes actuarielles sur les décaissements                                                | —                                                                  | 1 594                                        | —                    | <b>1 594</b>     |
| <i>Facteurs de diminution des charges futures</i>                                        |                                                                    |                                              |                      |                  |
| Prestations effectivement versées                                                        | (12 622)                                                           | (9 607)                                      | —                    | <b>(22 229)</b>  |
| Gains actuariels sur les décaissements                                                   | (3 518)                                                            | —                                            | —                    | <b>(3 518)</b>   |
| <b>Passif net constaté au 31 décembre 2012</b>                                           | <b>979 122</b>                                                     | <b>88 958</b>                                | <b>2 558</b>         | <b>1 070 638</b> |

La valeur de l'obligation au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                              | <i>Assurance<br/>maladie après<br/>la cessation<br/>de service</i> | <i>Prestations liées<br/>au rapatriement</i> | <i>Capital-décès</i> | <b>Total</b>  |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|---------------|
| Coût différentiel lié au droit accumulé à prestations                        | 35 997                                                             | 6 513                                        | —                    | <b>42 510</b> |
| Coût financier                                                               | 36 984                                                             | 3 547                                        | —                    | <b>40 531</b> |
| <b>Total, charges comptabilisées au titre<br/>des avantages du personnel</b> | <b>72 981</b>                                                      | <b>10 060</b>                                | <b>—</b>             | <b>83 041</b> |

Les pertes actuarielles comptabilisées directement dans l'état des variations de l'actif net se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                             | <i>Assurance<br/>maladie après<br/>la cessation<br/>de service</i> | <i>Prestations liées<br/>au rapatriement</i> | <i>Capital-décès</i> | <b>Total</b>    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| Pertes actuarielles dues aux modifications d'hypothèse                                      | (92 358)                                                           | (4 062)                                      | —                    | <b>(96 420)</b> |
| Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements                                             | 3 518                                                              | (1 594)                                      | —                    | <b>1 924</b>    |
| Pertes actuarielles dues à la comptabilisation initiale<br>des prestations de capital-décès | —                                                                  | —                                            | (2 558)              | <b>(2 558)</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                | <b>(88 840)</b>                                                    | <b>(5 656)</b>                               | <b>(2 558)</b>       | <b>(97 054)</b> |

Le PNUD a financé 494,87 millions de dollars de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et met de côté des ressources depuis 2000 pour financer progressivement ses obligations au titre des avantages du personnel.

La prochaine évaluation actuarielle complète sera arrêtée au 31 décembre 2013.

#### *Hypothèses actuarielles*

L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2012. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont les suivantes :

|                                                                                                | <i>2012</i>    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Taux d'actualisation                                                                           | 4,0 %          |
| Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé<br>(en fonction du plan d'assurance maladie) | De 5 % à 8 %   |
| Mouvement du barème des traitements<br>(en fonction de l'âge et de la catégorie des            | De 4 % à 9,1 % |

| 2012                                                     |                                        |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| fonctionnaires)                                          |                                        |
| Taux d'inflation                                         | 2,5%                                   |
| Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge) | De 824 à 14 206 dollars                |
| Méthode actuarielle utilisée                             | Méthode des unités de crédit projetées |

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables statistiques publiées. Les taux retenus pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations de rapatriement sont actuellement les suivants :

| Catégorie | Taux de décès avant le départ à la retraite |                   |
|-----------|---------------------------------------------|-------------------|
|           | À l'âge de 20 ans                           | À l'âge de 69 ans |
| Hommes    | 0,00065                                     | 0,00906           |
| Femmes    | 0,00034                                     | 0,00645           |

| Catégorie | Taux de décès après le départ à la retraite |                   |
|-----------|---------------------------------------------|-------------------|
|           | À l'âge de 20 ans                           | À l'âge de 70 ans |
| Hommes    | 0,00072                                     | 0,01176           |
| Femmes    | 0,00037                                     | 0,00860           |

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ou après cette date et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

| Catégorie | Taux de départ à la retraite |                   |
|-----------|------------------------------|-------------------|
|           | À l'âge de 55 ans            | À l'âge de 62 ans |
| Hommes    | 0,20                         | 0,7               |
| Femmes    | 0,25                         | 0,8               |

#### Analyse de sensibilité

Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service donnerait les résultats suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Augmentation<br/>de 1 % du coût<br/>des soins de santé</i> | <i>Diminution<br/>de 1 % du coût<br/>des soins de santé</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Effet du changement de taux d'actualisation sur l'obligation<br>au titre des prestations constituées en fin d'année                                                                                                                    | 220 398                                                       | (169 159)                                                   |
| Effet du changement du taux prévu d'évolution des frais<br>médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé<br>à prestations et du coût financier dans la charge relative aux<br>frais médicaux postérieurs à l'emploi | 21 352                                                        | (15 648)                                                    |

*Prestations de cessation de service*

Dans le cours normal de ses activités, le PNUD a constaté des engagements d'un montant de 3,11 millions de dollars au titre des prestations de cessation de service.

**Note 23****Autres passifs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                    | <i>31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Passifs courants</b>                            |                         |
| Dépôts non affectés . . . . .                      | 9 885                   |
| Produits comptabilisés d'avance . . . . .          | 5 762                   |
| Contrats de location-financement . . . . .         | 5                       |
| Créditeurs divers . . . . .                        | 3 619                   |
| <b>Total des autres passifs courants . . . . .</b> | <b>19 271</b>           |
| <b>Passifs non courants</b>                        |                         |
| Produits comptabilisés d'avance . . . . .          | 4 464                   |
| Contrats de location-financement . . . . .         | 6                       |
| <b>Total des autres passifs courants . . . . .</b> | <b>4 470</b>            |
| <b>Total des autres passifs . . . . .</b>          | <b>23 741</b>           |

Les dépôts non affectés représentent des fonds reçus par le PNUD qui n'ont pas encore été alloués à des projets particuliers.

Le contrat de location-financement, qui concerne du matériel de bureautique dans un bureau de pays du PNUD, n'est pas d'un montant significatif.

**Note 24****Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                        | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Mouvements</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Fonds de dotation                      | 3 000                              | –                 | 3 000                   |
| Réserve opérationnelle                 | 367 968                            | (11 000)          | 356 968                 |
| Réserve pour les initiatives spéciales | 670                                | –                 | 670                     |
| <b>Total</b>                           | <b>371 638</b>                     | <b>(11 000)</b>   | <b>360 638</b>          |

La réserve du Fonds de dotation a été constituée par une contribution d'un montant de 3 millions de dollars versée par le Gouvernement japonais aux fins de renforcer les capacités des institutions palestiniennes en matière de planification et de gestion, en vue de promouvoir un développement socioéconomique durable. D'après le dispositif et les conditions d'application du Fonds de dotation, le capital ne sera pas affecté à la programmation tant que le Gouvernement japonais ou le PNUD n'auront pas décidé de clore le Fonds. En revanche, les intérêts qu'il produit peuvent être affectés à des activités de programme.

Créée en 1979 par l'ancien Conseil d'administration du PNUD pour assurer au PNUD des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est reconstituée en appliquant chaque année une formule de calcul définie.

La Réserve pour les initiatives spéciales, dont le niveau s'élevait à 0,67 million de dollars au 31 décembre 2013, a été approuvée pour la première fois en 2000 quand le Conseil d'administration a décidé de constituer une réserve pour dépenses d'équipement par prélèvement sur les ressources ordinaires du PNUD. Elle sert à couvrir les frais de réinstallation (rénovations, mobilier, aménagements et déménagements).

**Note 25****Excédents cumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                      | <i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i> | <i>Mouvements</i>     | <i>31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Excédents cumulés                                    | 4 485 886                          | (84 998) <sup>a</sup> | 4 400 888               |
| Pertes actuarielles                                  | –                                  | (97 054)              | (97 054)                |
| Gains nets sur les placements disponibles à la vente | –                                  | 1 239                 | 1 239                   |
| Ajustements sur exercices antérieurs                 | –                                  | (2 467)               | (2 467)                 |
| <b>Total des excédents cumulés</b>                   | <b>4 485 886</b>                   | <b>(183 280)</b>      | <b>4 302 606</b>        |

(Voir note page suivante)

(Note du tableau de la note 25)

<sup>a</sup> Le total des mouvements des excédents cumulés, qui s'élève à (84,998) millions de dollars, se décompose comme suit : le déficit de l'année (173,432) millions de dollars a été compensé par : a) une augmentation de 77,434 millions de dollars du solde des fonds constitués à des fins particulières; b) un transfert d'un montant de 11 millions de dollars de la réserve opérationnelle aux excédents cumulés. Les fonds constitués à des fins particulières portent sur les domaines suivants : sécurité, fonds de roulement, informatique et télécommunications, Volontaires des Nations Unies, formation, et personnel et divers.

## Note 26

### Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Contributions                                                   | 4 863 823        |
| Contributions en nature                                         | 15 845           |
| À déduire : contributions inutilisées remboursées aux donateurs | (138 489)        |
| <b>Total des contributions volontaires – montant net</b>        | <b>4 741 179</b> |

La rubrique Contributions comprend des montants, s'élevant à 34,139 millions de dollars, versés par des gouvernements de pays de programme au titre de la participation aux dépenses locales des bureaux hors siège.

Les contributions en nature comprennent principalement des droits d'usage de terrains et de bâtiments cédés sans contrepartie, d'une valeur de 15,594 millions de dollars, ainsi que des donations de biens (notamment matériel informatique et fournitures) d'une valeur de 0,251 million de dollars.

## Note 27

### Produits d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                     | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Département de la sûreté et de la sécurité (Secrétariat de l'ONU) . . . . .                                         | 89 601           |
| Remboursement de services de gestion et d'appui . . . . .                                                           | 49 451           |
| Programme des Volontaires des Nations Unies . . . . .                                                               | 24 200           |
| Commissions pour des services d'appui à l'exécution. . . . .                                                        | 20 098           |
| Commissions pour des services de gestion des états de paie . . . . .                                                | 4 825            |
| Commissions pour des services de gestion des achats. . . . .                                                        | 3 931            |
| Honoraires de formation . . . . .                                                                                   | 2 296            |
| Revenus locatifs . . . . .                                                                                          | 1 737            |
| Commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires . . . . . | 1 373            |
| Chiffre d'affaires et redevances provenant de la vente de publications . . . . .                                    | 18               |

|                                                                            | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Autres produits d'opérations avec contrepartie directe . . . . .           | 170              |
| <b>Total des produits d'opérations avec contrepartie directe . . . . .</b> | <b>197 700</b>   |

**Note 28****Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                    | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Intérêts créditeurs . . . . .                      | 65 330           |
| Plus-values réalisées sur des placements . . . . . | 8                |
| <b>Total des produits des placements . . . . .</b> | <b>65 338</b>    |

Les intérêts créditeurs représentent les intérêts perçus sur le portefeuille de placement du PNUD, majorés ou minorés des primes amorties, ainsi que ceux perçus sur les soldes de comptes en banque.

**Note 29****Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                     | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|
| Gains de change <sup>a</sup> . . . . .                              | 49 438           |
| Produits de la facturation des services communs et autres . . . . . | 29 746           |
| Commissions pour des services généraux de gestion . . . . .         | 5 952            |
| <b>Total des produits divers . . . . .</b>                          | <b>85 136</b>    |

<sup>a</sup> Du total de 49,438 millions de dollars, les gains de change découlant de la réévaluation d'éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie représentait 4,159 millions de dollars.

**Note 30****Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                   | Charges liées<br>aux programmes <sup>a</sup> | Total des charges |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|-------------------|
|                                   | 31 décembre 2012                             | 31 décembre 2012  |
| <b>30.1 Services contractuels</b> |                                              |                   |
| Services de vacataires            | 1 284 550                                    | 1 342 931         |
| Services rendus par des sociétés  | 795 812                                      | 807 121           |

|                                                                                        | <i>Charges liées<br/>aux programmes<sup>a</sup></i> | <i>Total des charges</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|
|                                                                                        | <i>31 décembre 2012</i>                             | <i>31 décembre 2012</i>  |
| Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels         | 41 586                                              | 46 433                   |
| <b>Total, services contractuels</b>                                                    | <b>2 121 948</b>                                    | <b>2 196 485</b>         |
| <b>30.2 Dépenses de personnel</b>                                                      |                                                     |                          |
| Coûts salariaux                                                                        | 202 554                                             | 668 756                  |
| Prestations de retraite                                                                | 31 373                                              | 111 410                  |
| Avantages postérieurs à l'emploi et prestations de cessation de service                | 15 047                                              | 93 121                   |
| Prestations liées aux engagements et affectations                                      | 12 846                                              | 35 460                   |
| Prestations liées aux congés                                                           | 7 872                                               | 19 824                   |
| Autres avantages du personnel                                                          | 14 574                                              | 50 515                   |
| <b>Total, dépenses de personnel</b>                                                    | <b>284 266</b>                                      | <b>979 086</b>           |
|                                                                                        |                                                     |                          |
|                                                                                        | <i>Charges liées<br/>aux programmes<sup>b</sup></i> | <i>Total des charges</i> |
|                                                                                        | <i>31 décembre 2012</i>                             | <i>31 décembre 2012</i>  |
| <b>30.3 Fournitures et consommables utilisés</b>                                       |                                                     |                          |
| Frais d'entretien des immobilisations corporelles et des fournitures liées aux projets | 301 704                                             | 311 762                  |
| Fournitures médicales, pharmaceutiques et agricoles                                    | 240 180                                             | 243 985                  |
| Fournitures informatiques et maintenance de logiciels                                  | 48 153                                              | 53 730                   |
| Matériel informatique et de télécommunications                                         | 49 585                                              | 51 887                   |
| Fournitures de sécurité et de bureau                                                   | 30 438                                              | 34 342                   |
| Autres consommables utilisés                                                           | 10 002                                              | 12 012                   |
| <b>Total, fournitures et consommables utilisés</b>                                     | <b>680 062</b>                                      | <b>707 718</b>           |
| <b>30.4 Frais généraux de fonctionnement</b>                                           |                                                     |                          |
| Voyages                                                                                | 230 646                                             | 267 882                  |
| Formation et recrutement                                                               | 167 276                                             | 182 218                  |
| Loyers, contrats de location, services de distribution                                 | 71 865                                              | 151 598                  |
| Communications                                                                         | 123 344                                             | 147 486                  |
| Fret                                                                                   | 20 850                                              | 26 912                   |
| Services de spécialistes                                                               | 23 600                                              | 25 658                   |
| Sécurité                                                                               | 6 106                                               | 20 271                   |
| Remboursements                                                                         | 10 042                                              | 10 426                   |
| Contribution aux activités cofinancées des Nations Unies                               | 2 304                                               | 8 514                    |
| Contribution aux dépenses d'informatique                                               | 2 020                                               | 7 272                    |
| Assurances/garanties                                                                   | 4 753                                               | 6 089                    |
| Frais relatifs à des contrats de services de gestion                                   | 3 884                                               | 3 884                    |

|                                                                    | <i>Charges liées<br/>aux programmes<sup>b</sup></i> | <i>Total des charges</i> |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|
|                                                                    | <i>31 décembre 2012</i>                             | <i>31 décembre 2012</i>  |
| Dépenses de fonctionnement diverses                                | 192 110 <sup>c</sup>                                | 3 612                    |
| <b>Total, frais généraux de fonctionnement</b>                     | <b>858 800</b>                                      | <b>861 822</b>           |
| <b>30.5 Subventions et autres transferts</b>                       |                                                     |                          |
| Subventions                                                        | 358 356                                             | 360 220                  |
| Transferts                                                         | 5 155                                               | 6 563                    |
| <b>Total, subventions et autres transferts</b>                     | <b>363 511</b>                                      | <b>366 783</b>           |
| <b>30.6 Charges diverses</b>                                       |                                                     |                          |
| Charges accessoires <sup>d</sup>                                   | 74 593                                              | 82 672                   |
| Pertes de change                                                   | 4 184                                               | 44 590                   |
| Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 875                                                 | 1 570                    |
| Charges accessoires <sup>c</sup>                                   | —                                                   | (3 019) <sup>e</sup>     |
| <b>Total, charges diverses</b>                                     | <b>79 652</b>                                       | <b>125 813</b>           |
| <b>30.7 Amortissements</b>                                         |                                                     |                          |
| D'immobilisations corporelles                                      | 2 048                                               | 17 313                   |
| D'immobilisations incorporelles                                    | 2                                                   | 864                      |
| <b>Total, amortissements</b>                                       | <b>2 050</b>                                        | <b>18 177</b>            |
| <b>30.8 Charges financières</b>                                    |                                                     |                          |
| Frais bancaires                                                    | 3 074                                               | 6 901                    |
| <b>Total, charges financières</b>                                  | <b>3 074</b>                                        | <b>6 901</b>             |
| <b>Total des charges</b>                                           | <b>4 393 363</b>                                    | <b>5 262 785</b>         |

<sup>a</sup> Dont 4,393 milliards de dollars strictement au titre des programmes et 869,424 millions de dollars relevant des travaux sur l'efficacité du développement, de la coordination des activités de développement du système des Nations Unies, de la gestion et d'activités entreprises à des fins spéciales ou autres. Pour plus de détails, voir la note 35.1.

<sup>b</sup> Dont un montant de 191,042 millions de dollars éliminé du total (192,110 millions) pour supprimer l'incidence du recouvrement interne des coûts du PNUD.

<sup>c</sup> Dont des charges de 26 207 dollars correspondant à des versements à titre gracieux approuvés et effectués par le PNUD conformément à l'article 23.01 de son règlement financier et à sa règle de gestion financière 123.01.

<sup>d</sup> Le PNUD a constaté dans son état des résultats financiers pour 2012 une reprise de provisions de 3,019 millions de dollars représentant la variation nette de ses provisions pour dépréciation entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Ce montant se décompose comme suit : 1) dotation de 1,427 million de dollars au titre de créances sur le personnel; 2) reprise de provisions pour dépréciation de 4,564 millions de dollars; 3) dotation nette de 118 000 dollars au titre de montants en monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions et d'autres actifs. Au 31 décembre 2011, le solde des provisions pour dépréciation s'établissait à 7,5 millions de dollars. Or, en 2012, il a été déterminé que des provisions pour dépréciation d'un montant de 4,564 millions de dollars n'avaient plus lieu d'être, et celles-ci ont donc été reprises et imputées sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers comme l'exigent les dispositions de la norme IPSAS 3 relatives aux changements d'estimations comptables.

**Note 31****Gestion des risques relatifs aux instruments financiers**

Les règles de gestion des risques adoptées par le PNUD, qui ont pour but de réduire au minimum les éventuels effets négatifs sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités, sont conformes à ses directives pour la gestion des placements ainsi qu'à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. Les principaux objectifs définis dans les directives pour la gestion des placements du PNUD sont :

- La sécurité : la préservation du capital, qui est assurée par des placements dans des valeurs à revenu fixe de haute qualité émises par des entités ayant une excellente note de crédit;
- La liquidité : afin que les titres placés puissent être réalisés rapidement pour couvrir les besoins de trésorerie, les produits sélectionnés sont des valeurs à revenu fixe aisément négociables dont les échéances sont échelonnées en fonction des besoins de liquidité prévus;
- Le rendement : le portefeuille est géré en vue de maximiser le rendement des placements tout en respectant les conditions de sécurité et de liquidité énoncées ci-dessus.

Dans le cadre de ses activités, le PNUD est exposé à différents types de risque financier, notamment :

- Le risque de crédit : risque que des tiers ne paient pas les sommes qu'ils doivent au PNUD;
- Le risque d'illiquidité : risque que le PNUD n'ait pas des fonds suffisants pour remplir ses obligations au moment où elles arrivent à échéance;
- Le risque de marché : risque que le PNUD subisse des pertes financières en raison du mouvement défavorable des taux de change, des taux d'intérêt ou des cours des valeurs dans lesquelles il a investi.

Le PNUD dispose d'un comité des placements, composé de hauts dirigeants, qui se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et veiller à ce que les décisions de placement soient prises conformément aux directives en vigueur.

*Risque de crédit*

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit qui y figurent énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la note de crédit. Les directives prescrivent de suivre en permanence les notes de crédit des émetteurs et contreparties. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

## Notes de crédit

Au 31 décembre 2012, les placements à court et à long terme du PNUD concernaient les titres de première qualité suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                  | Note de crédit moyenne | 31 décembre 2012 |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------|
| Instruments du marché monétaire                  | AAA                    | 24 971           |
| Obligations                                      | AA+                    | 4 138 344        |
| <b>Total, placements à court et à long terme</b> |                        | <b>4 163 315</b> |

Note : Ni les placements classés comme équivalents de trésorerie ni les fonds détenus en fiducie ne sont compris.

La gestion des placements est centralisée au siège du PNUD et les bureaux de pays n'ont normalement pas le droit d'effectuer des placements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement dans le cadre de paramètres bien définis et dans le respect des directives pour la gestion des placements.

En ce qui concerne les autres ressources, le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD imposent que les charges ne soient engagées qu'après réception des fonds promis par les donateurs, ce qui réduit considérablement le risque financier lié aux contributions à recevoir. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant la somme à recouvrer. Qui plus est, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies, ne présentant pas un risque de crédit important.

## Débiteurs relatifs aux opérations sans contrepartie directe, par type d'entité

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                   | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Entités gouvernementales . . . . .                                                | 42 285           |
| Entités non gouvernementales . . . . .                                            | 52 138           |
| <b>Débiteurs (opérations sans contrepartie directe) – montant total . . . . .</b> | <b>94 423</b>    |

Note : Les entités non gouvernementales sont principalement supranationales et internationales.

À chaque clôture des comptes, le PNUD évalue ses créances pour déterminer si certaines sont devenues douteuses. Si des indications objectives montrent qu'il ne recouvrera pas les sommes dues, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2012, le PNUD n'a constaté aucune dépréciation de contribution à recevoir ou de lettre de crédit d'État.

### *Risque de liquidité*

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du PNUD, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement du PNUD. Celui-ci prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme il ressort du tableau suivant.

### *Liquidité*

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                       | <i>Pourcentage du total</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Soldes de trésorerie                                  | 3                           | 149 597                 |
| Placements – équivalents de trésorerie                | 14                          | 716 513                 |
| <b>Total, trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>17</b>                   | <b>866 110</b>          |
| Placements à court terme                              | 35                          | 1 771 719               |
| Placements à long terme                               | 48                          | 2 391 596               |
| <b>Total, placements à court et à long terme</b>      | <b>83</b>                   | <b>4 163 315</b>        |
| <b>Total</b>                                          | <b>100</b>                  | <b>5 029 425</b>        |

*Note* : Les fonds détenus en fiducie sont exclus. Les placements classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

### *Risque de marché*

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le PNUD est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Vu qu'une grande partie de ses placements est constituée de titres dont l'échéance moyenne est relativement courte et qui sont détenus jusqu'à l'échéance, une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait pas apparaître de variations de valeur importantes. Les actifs détenus jusqu'à échéance n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

## Classement des placements du portefeuille

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                  | <i>Valeur comptable</i> | <i>31 décembre 2012</i> |
|--------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Placements détenus jusqu'à l'échéance            | Coût amorti             | 3 676 571               |
| Placements disponibles à la vente                | Juste valeur            | 486 744                 |
| <b>Total, placements à court et à long terme</b> |                         | <b>4 163 315</b>        |

*Note* : Le coût amorti et la juste valeur sont calculés selon la méthode du coût d'intérêt effectif; ni les titres classés comme équivalents de trésorerie ni les fonds détenus en fiducie ne sont compris.

Le Comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux critères établis dans les directives.

### Risque de change

Au 31 décembre 2012, 98 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du PNUD étaient libellés en dollars des États-Unis et 2 % dans une autre monnaie. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays bénéficiaires de programmes. Le PNUD conserve un minimum de trésorerie en monnaie locale et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis.

### Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                         | <i>Dollars É.-U.</i> | <i>Autres monnaies</i> | <b>Total</b>     |
|-----------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 757 010              | 109 100                | <b>866 110</b>   |
| Placements à court et à long terme      | 4 163 315            | –                      | <b>4 163 315</b> |
| <b>Total</b>                            | <b>4 920 325</b>     | <b>109 100</b>         | <b>5 029 425</b> |
| <b>Pourcentage du total</b>             | <b>98</b>            | <b>2</b>               | <b>100</b>       |

Le PNUD est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions non libellées en dollars des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions versées en monnaie locale par les gouvernements des pays bénéficiaires de programme sont utilisées pour financer les dépenses locales.

Pour atténuer ses risques de change relatifs à neuf grandes monnaies, le PNUD s'est doté d'un programme actif d'opérations de couverture. Il utilise des instruments dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Ces dérivés sont évalués à la valeur du marché avec variation de valeur imputée sur l'excédent ou le déficit dans l'état de la performance financière. Au 31 décembre 2012, les positions ouvertes sur des instruments dérivés comprenaient des options détenues auprès d'établissements financiers réputés. Les valeurs comptables de ces positions étaient les suivantes :

## Positions ouvertes sur des instruments dérivés

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Instruments financiers dérivés constituant des actifs. . . . .  | 789              |
| Instruments financiers dérivés constituant des passifs. . . . . | (1 053)          |
| <b>Valeur comptable nette . . . . .</b>                         | <b>(264)</b>     |

Note : La valeur notionnelle des instruments dérivés était de 102,8 millions de dollars.

**Note 32****Parties liées***Principaux dirigeants*

Le Groupe exécutif, composé de 12 membres, est chargé d'assurer l'orientation stratégique et la gestion opérationnelle du PNUD. Disposant d'importants pouvoirs pour accomplir la mission du PNUD, il en constitue l'équipe dirigeante. Ses membres se divisent en quatre niveaux : 1 secrétaire générale adjointe et administratrice, 1 secrétaire générale adjointe et administratrice associée, 9 sous-secrétaires généraux et administrateurs assistants, et 1 chef de cabinet et directeur du Bureau de l'Administratrice (ès qualités).

**Rémunération**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                                   | Nombre de postes | Traitement et indemnité de poste | Autres prestations | Rémunération totale | Engagements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement, au capital-décès et aux congés annuels |
|---------------------------------------------|------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Principaux dirigeants                       | 12               | 2 746                            | 781                | 3 527               | 4 221                                                                                                                                                   |
| Famille immédiate des principaux dirigeants | 1                | 66                               | 4                  | 70                  | 6                                                                                                                                                       |
| <b>Total</b>                                | <b>13</b>        | <b>2 812</b>                     | <b>785</b>         | <b>3 597</b>        | <b>4 227</b>                                                                                                                                            |

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres avantages prévus par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU.

**Prêts**

Tous les fonctionnaires du PNUD, y compris les principaux dirigeants, sont susceptibles de recevoir des avances de traitement pour les fins précisées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2012, aucune avance autre que celles dont tous les fonctionnaires du PNUD peuvent se prévaloir n'avait été accordée aux principaux dirigeants ou à des membres de leur famille immédiate.

### *Organismes des Nations Unies*

Le PNUD participe à des initiatives du système des Nations Unies comme les dispositifs de financement communs (fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes conjoints) et les accords relatifs aux services communs. Dans le cadre de tels mécanismes, les entités des Nations Unies collaborent à l'exécution d'activités et à l'obtention de résultats. Chacune des entités des Nations Unies y prenant part assume sa part des responsabilités relatives à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Le PNUD est un des organismes parrains du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), un mécanisme commun novateur mis en place par les organismes des Nations Unies pour agir de concert face au problème du VIH/sida. Le PNUD participe à la définition des orientations financières et opérationnelles du Conseil de coordination du Programme, qui a son siège à Genève.

### **Note 33**

#### **Engagements et actifs et passifs éventuels**

##### *Engagements en cours*

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>31 décembre 2012</i>                      |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| Immobilisations corporelles. . . . .         | 7 000          |
| Biens. . . . .                               | 76 530         |
| Services. . . . .                            | 183 683        |
| <b>Total, engagements en cours . . . . .</b> | <b>267 213</b> |

Au 31 décembre 2012, les engagements du PNUD relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 267 213 dollars.

##### *Obligations locatives, par durée*

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>31 décembre 2012</i>                                    |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Obligations locatives immobilières</b>                  |                |
| Contractées pour moins d'un an. . . . .                    | 52 703         |
| Contractées pour un à cinq ans. . . . .                    | 100 469        |
| Contractées pour plus de cinq ans. . . . .                 | 49 011         |
| <b>Total, obligations locatives immobilières . . . . .</b> | <b>202 183</b> |

La plupart des contrats de location du PNUD ont une durée de 5 à 10 ans, mais certains contrats peuvent être résiliés sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévisionnels correspondant à la durée minimale et à la durée normale des contrats de location.

*Actifs éventuels*

Au 31 décembre 2012, le PNUD détenait un actif éventuel relatif à un complexe au Soudan du Sud dont la propriété fait l'objet d'un litige, en raison duquel le complexe n'a pas été porté en immobilisations corporelles. En 2012, des évaluateurs indépendants ont estimé la juste valeur des terrains et bâtiments à 8,9 millions de dollars.

*Passifs éventuels*

Dans le cours normal de ses activités, le PNUD est sujet à des litiges, qui peuvent se diviser en trois catégories : a) litiges d'ordre commercial avec des entreprises; b) litiges relevant du droit administratif; c) litiges divers.

Au 31 décembre 2012, les litiges d'ordre commercial et relevant du droit administratif portaient sur un montant total de 7,331 millions de dollars. L'issue de ces litiges étant incertaine quant à la probabilité, au montant ou à l'échéance d'une éventuelle sortie de ressources, aucune dépréciation ou provision pour risques n'a été constatée. Le PNUD ne s'attend pas à ce que l'issue finale d'un quelconque contentieux auquel il est partie ait une incidence négative de caractère significatif sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Le PNUD est un organisme partenaire au sein du Centre international de calcul, basé à Genève. Le mémorandum d'accord entre les organismes partenaires prévoit que la responsabilité financière de ceux-ci soit engagée dans certaines conditions en cas de litige avec un tiers ou d'obligation à son égard. Au 31 décembre 2012, il n'existait aucun litige de ce type.

**Note 34****Événements postérieurs à la date de clôture**

La date de clôture des présents états financiers est le 31 décembre 2012. Il ne s'est produit entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur lesdits états.

**Note 35****Informations supplémentaires****35.1****Ventilation des charges, par catégorie de coût**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Au 31 décembre 2012</i>                                              |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Activités de développement                                              |           |
| Activités de programme . . . . .                                        | 4 393 363 |
| Activités visant l'efficacité du développement . . . . .                | 146 972   |
| Coordination des activités de développement des Nations Unies . . . . . | 120 381   |
| Activités de gestion . . . . .                                          | 483 993   |
| Activités entreprises à des fins spéciales . . . . .                    | 43 826    |
| Activités diverses . . . . .                                            | 287 614   |

Au 31 décembre 2012

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Éliminations . . . . .             | (213 364) <sup>a</sup> |
| <b>Total des charges . . . . .</b> | <b>5 262 785</b>       |

<sup>a</sup> Ajustement nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations de recouvrement des coûts internes au PNUD.

## 35.2

### Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation et partenaire contractuel

L'agent d'exécution ou de réalisation est l'entité responsable de la gestion du projet et des résultats obtenus, qui peut déléguer à un partenaire contractuel la responsabilité de mener à bien le projet et de fournir les produits.

#### 35.2 a)

### Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                           | Ressources ordinaires | Montants mis à disposition dans le cadre d'une participation aux coûts | Fonds d'affectation spéciale | Montants afférents à des services d'appui remboursables et des activités diverses | Total     |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Gouvernements                                                             | 234 809               | 1 512 457                                                              | 431 128                      | 982                                                                               | 2 179 376 |
| ONG internationales                                                       | 279                   | 54 710                                                                 | 1 716                        | —                                                                                 | 56 705    |
| ONG nationales                                                            | 934                   | 5 830                                                                  | 5 588                        | —                                                                                 | 12 352    |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture       | 1 996                 | (1)                                                                    | —                            | —                                                                                 | 1 995     |
| Agence internationale de l'énergie atomique                               | —                     | —                                                                      | 79                           | —                                                                                 | 79        |
| Organisation de l'aviation civile internationale                          | —                     | 4 693                                                                  | —                            | —                                                                                 | 4 693     |
| Organisation maritime internationale                                      | —                     | —                                                                      | 753                          | —                                                                                 | 753       |
| Organisation internationale pour les migrations                           | —                     | 86                                                                     | —                            | —                                                                                 | 86        |
| Union internationale des télécommunications                               | —                     | 833                                                                    | —                            | —                                                                                 | 833       |
| Fonds d'équipement des Nations Unies                                      | —                     | 1 974                                                                  | —                            | —                                                                                 | 1 974     |
| Programme des Volontaires des Nations Unies                               | 20                    | —                                                                      | —                            | 33 668                                                                            | 33 688    |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | —                     | 69                                                                     | 77                           | —                                                                                 | 146       |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel           | —                     | —                                                                      | 243                          | —                                                                                 | 243       |

|                                                                   | <i>Ressources<br/>ordinaires</i> | <i>Montants<br/>mis à disposition<br/>dans le cadre d'une<br/>participation aux coûts</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale</i> | <i>Montants afférents<br/>à des services<br/>d'appui<br/>remboursables<br/>et des activités<br/>diverses</i> | <b>Total</b>     |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Bureau des Nations Unies pour<br>les services d'appui aux projets | 2 529                            | 19 408                                                                                    | 80 822                                      | 112 810                                                                                                      | <b>215 569</b>   |
| Autres entités des Nations Unies                                  | (101)                            | 138                                                                                       | 274                                         | 20                                                                                                           | <b>331</b>       |
| Organisation mondiale de la Santé                                 | —                                | —                                                                                         | 1 029                                       | —                                                                                                            | <b>1 029</b>     |
| Organisation météorologique<br>mondiale                           | —                                | 33                                                                                        | —                                           | —                                                                                                            | <b>33</b>        |
| Organisation mondiale du tourisme                                 | —                                | 14                                                                                        | —                                           | —                                                                                                            | <b>14</b>        |
| Programme des Nations Unies<br>pour le développement              | 249 984                          | 1 331 166                                                                                 | 301 415                                     | 899                                                                                                          | <b>1 883 464</b> |
| <b>Total des charges afférentes<br/>aux programmes</b>            | <b>490 450</b>                   | <b>2 931 410</b>                                                                          | <b>823 124</b>                              | <b>148 379</b>                                                                                               | <b>4 393 363</b> |

## 35.2 b)

**Charges afférentes aux programmes, par partenaire contractuel**

Le partenaire contractuel est l'entité responsable de l'exécution du projet et de la fourniture des produits.

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                        | <i>Ressources<br/>ordinaires</i> | <i>Montants<br/>mis à disposition<br/>dans le cadre d'une<br/>participation aux coûts</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale</i> | <i>Montants afférents<br/>à des services<br/>d'appui<br/>remboursables<br/>et des activités<br/>diverses</i> | <b>Total</b>     |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Gouvernements                                                          | 224 403                          | 1 583 191                                                                                 | 462 385                                     | 1 012                                                                                                        | <b>2 270 991</b> |
| ONG internationales                                                    | 732                              | 68 720                                                                                    | 1 927                                       | —                                                                                                            | <b>71 379</b>    |
| ONG nationales                                                         | 1 280                            | 58 540                                                                                    | 2 664                                       | —                                                                                                            | <b>62 484</b>    |
| Commission économique et sociale<br>pour l'Asie et le Pacifique        | 128                              | —                                                                                         | —                                           | —                                                                                                            | <b>128</b>       |
| Commission économique et sociale<br>pour l'Asie occidentale            | —                                | —                                                                                         | 303                                         | —                                                                                                            | <b>303</b>       |
| Organisation des Nations Unies pour<br>l'alimentation et l'agriculture | 2 119                            | 785                                                                                       | 82                                          | —                                                                                                            | <b>2 986</b>     |
| Agence internationale de l'énergie<br>atomique                         | —                                | —                                                                                         | 79                                          | —                                                                                                            | <b>79</b>        |
| Organisation de l'aviation civile<br>internationale                    | —                                | 4 683                                                                                     | —                                           | —                                                                                                            | <b>4 683</b>     |
| Organisation internationale du<br>Travail                              | —                                | 2 220                                                                                     | 1 668                                       | —                                                                                                            | <b>3 888</b>     |
| Organisation maritime internationale                                   | —                                | —                                                                                         | 753                                         | —                                                                                                            | <b>753</b>       |
| Organisation internationale pour les<br>migrations                     | 182                              | 10 555                                                                                    | 593                                         | —                                                                                                            | <b>11 330</b>    |

|                                                                                        | <i>Ressources<br/>ordinaires</i> | <i>Montants<br/>mis à disposition<br/>dans le cadre d'une<br/>participation aux coûts</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale</i> | <i>Montants afférents<br/>à des services<br/>d'appui<br/>remboursables<br/>et des activités<br/>diverses</i> | <b>Total</b>   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Centre du commerce international                                                       | —                                | (17)                                                                                      | 629                                         | —                                                                                                            | <b>612</b>     |
| Union internationale des<br>télécommunications                                         | —                                | 829                                                                                       | —                                           | —                                                                                                            | <b>829</b>     |
| Programme commun des Nations<br>Unies sur le VIH/sida                                  | —                                | 742                                                                                       | —                                           | —                                                                                                            | <b>742</b>     |
| Fonds d'équipement des Nations<br>Unies                                                | 2 071                            | —                                                                                         | —                                           | —                                                                                                            | <b>2 071</b>   |
| Programme des Nations Unies pour<br>les établissements humains (ONU-<br>Habitat)       | 259                              | 11 748                                                                                    | 549                                         | —                                                                                                            | <b>12 556</b>  |
| Conférence des Nations Unies sur le<br>commerce et le développement                    | 199                              | —                                                                                         | 5                                           | —                                                                                                            | <b>204</b>     |
| Département des affaires<br>économiques et sociales (Secrétariat<br>de l'ONU)          | 194                              | 742                                                                                       | —                                           | —                                                                                                            | <b>936</b>     |
| Programme des Volontaires des<br>Nations Unies                                         | 18                               | (2)                                                                                       | —                                           | 33 319                                                                                                       | <b>33 335</b>  |
| Programme des Nations Unies pour<br>l'environnement                                    | —                                | —                                                                                         | 146                                         | —                                                                                                            | <b>146</b>     |
| Organisation des Nations Unies pour<br>l'éducation, la science et la culture           | —                                | 338                                                                                       | 705                                         | —                                                                                                            | <b>1 043</b>   |
| Fonds des Nations Unies pour la<br>population                                          | 350                              | 4 098                                                                                     | 368                                         | —                                                                                                            | <b>4 816</b>   |
| Fonds des Nations Unies pour<br>l'enfance                                              | —                                | 4 437                                                                                     | —                                           | —                                                                                                            | <b>4 437</b>   |
| Organisation des Nations Unies pour<br>le développement industriel                     | 260                              | 662                                                                                       | 169                                         | —                                                                                                            | <b>1 091</b>   |
| Entité des Nations Unies pour<br>l'égalité des sexes et<br>l'autonomisation des femmes | —                                | 508                                                                                       | 342                                         | —                                                                                                            | <b>850</b>     |
| Institut des Nations Unies pour la<br>formation et la recherche                        | 181                              | 120                                                                                       | 341                                         | —                                                                                                            | <b>642</b>     |
| Office des Nations Unies contre la<br>drogue et le crime                               | —                                | 229                                                                                       | —                                           | —                                                                                                            | <b>229</b>     |
| Bureau des Nations Unies pour les<br>services d'appui aux projets                      | 9 276                            | 32 065                                                                                    | 95 823                                      | 112 970                                                                                                      | <b>250 134</b> |
| Autres entités des Nations Unies                                                       | (114)                            | 158                                                                                       | —                                           | —                                                                                                            | <b>44</b>      |
| Programme alimentaire mondial                                                          | —                                | 2 411                                                                                     | —                                           | —                                                                                                            | <b>2 411</b>   |
| Organisation mondiale de la Santé                                                      | —                                | 7 900                                                                                     | 2 285                                       | —                                                                                                            | <b>10 185</b>  |
| Organisation météorologique<br>mondiale                                                | —                                | 33                                                                                        | —                                           | —                                                                                                            | <b>33</b>      |
| Organisation mondiale du tourisme                                                      | 76                               | 17                                                                                        | —                                           | —                                                                                                            | <b>93</b>      |

|                                                    | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Montants mis à disposition dans le cadre d'une participation aux coûts</i> | <i>Fonds d'affectation spéciale</i> | <i>Montants afférents à des services d'appui remboursables et des activités diverses</i> | <b>Total</b>     |
|----------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Programme des Nations Unies pour le développement  | 248 836                      | 1 135 698                                                                     | 251 308                             | 1 078                                                                                    | <b>1 636 920</b> |
| <b>Total des charges afférentes aux programmes</b> | <b>490 450</b>               | <b>2 931 410</b>                                                              | <b>823 124</b>                      | <b>148 379</b>                                                                           | <b>4 393 363</b> |

## 35.3

**Charges afférentes aux programmes, par région géographique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                  | <i>Afrique</i> | <i>États arabes</i> | <i>Asie et Pacifique</i> | <i>Europe et Communauté d'États indépendants</i> | <i>Amérique latine et Caraïbes</i> | <i>Projets mondiaux et divers</i> | <b>Total</b>     |
|----------------------------------|----------------|---------------------|--------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| <b>Charges</b>                   |                |                     |                          |                                                  |                                    |                                   |                  |
| Services contractuels            | 333 336        | 214 064             | 781 586                  | 177 281                                          | 484 084                            | 131 597                           | <b>2 121 948</b> |
| Dépenses de personnel            | 74 573         | 32 896              | 47 357                   | 16 112                                           | 29 272                             | 84 056                            | <b>284 266</b>   |
| Fournitures et consommables      | 211 515        | 75 133              | 56 311                   | 68 651                                           | 192 383                            | 76 069                            | <b>680 062</b>   |
| Frais généraux de fonctionnement | 247 612        | 93 611              | 167 643                  | 67 154                                           | 200 198                            | 82 582                            | <b>858 800</b>   |
| Subventions et autres transferts | 97 416         | 67 009              | 82 916                   | 18 311                                           | 40 143                             | 57 716                            | <b>363 511</b>   |
| Charges diverses                 | 22 722         | 12 188              | 11 094                   | 5 149                                            | 19 671                             | 8 828                             | <b>79 652</b>    |
| Amortissements                   | 651            | 476                 | 147                      | 214                                              | 442                                | 120                               | <b>2 050</b>     |
| Charges financières              | 1 460          | 770                 | 88                       | 353                                              | 274                                | 129                               | <b>3 074</b>     |
| <b>Total</b>                     | <b>989 285</b> | <b>496 147</b>      | <b>1 147 142</b>         | <b>353 225</b>                                   | <b>966 467</b>                     | <b>441 097</b>                    | <b>4 393 363</b> |

### 35.4 Services d'appui remboursables et activités diverses

#### 35.4 a) État de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                | <i>Services d'appui<br/>remboursables</i> | <i>Contrats<br/>de services<br/>de gestion</i> | <i>Programme des<br/>Volontaires des<br/>Nations Unies</i> | <i>Activités<br/>spéciales</i> | <i>Administrateurs<br/>auxiliaires</i> | <i>Réserve au titre<br/>des bureaux<br/>et logements<br/>hors siège</i> | <i>Contributions<br/>de contrepartie<br/>en espèces des<br/>gouvernements</i> | <b>Total</b>     |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                                   |                                           |                                                |                                                            |                                |                                        |                                                                         |                                                                               |                  |
| <b>Actifs courants</b>                                         |                                           |                                                |                                                            |                                |                                        |                                                                         |                                                                               |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                        | 122 258                                   | 24 917                                         | 17 203                                                     | 13 439                         | 3 416                                  | 396                                                                     | 2 862                                                                         | <b>184 491</b>   |
| Placements                                                     | 250 063                                   | 50 968                                         | 35 188                                                     | 27 472                         | 6 792                                  | 810                                                                     | 5 854                                                                         | <b>377 147</b>   |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe               | 71                                        | –                                              | 537                                                        | 577                            | 4 159                                  | –                                                                       | –                                                                             | <b>5 344</b>     |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe – montant net | 2 772                                     | –                                              | 3 404                                                      | 11                             | –                                      | 1                                                                       | –                                                                             | <b>6 188</b>     |
| Avances – montant net                                          | 870                                       | –                                              | 76                                                         | 164                            | 287                                    | –                                                                       | –                                                                             | <b>1 397</b>     |
| Stocks                                                         | 1 105                                     | –                                              | 3                                                          | 24                             | –                                      | –                                                                       | –                                                                             | <b>1 132</b>     |
| Autres actifs courants – montant net                           | 3                                         | –                                              | –                                                          | –                              | –                                      | –                                                                       | –                                                                             | <b>3</b>         |
| <b>Total des actifs courants</b>                               | <b>377 142</b>                            | <b>75 885</b>                                  | <b>56 411</b>                                              | <b>41 687</b>                  | <b>14 654</b>                          | <b>1 207</b>                                                            | <b>8 716</b>                                                                  | <b>575 702</b>   |
| <b>Actifs non courants</b>                                     |                                           |                                                |                                                            |                                |                                        |                                                                         |                                                                               |                  |
| Placements                                                     | 337 487                                   | 68 800                                         | 47 499                                                     | 37 150                         | 9 169                                  | 1 094                                                                   | 7 902                                                                         | <b>509 101</b>   |
| Prêts à des gouvernements                                      | –                                         | –                                              | –                                                          | –                              | –                                      | 13 458                                                                  | –                                                                             | <b>13 458</b>    |
| Immobilisations corporelles                                    | 25 599                                    | –                                              | 564                                                        | 5 991                          | 4                                      | 11 265                                                                  | –                                                                             | <b>43 423</b>    |
| Immobilisations incorporelles                                  | 2 781                                     | –                                              | 8                                                          | –                              | –                                      | –                                                                       | –                                                                             | <b>2 789</b>     |
| <b>Total des actifs non courants</b>                           | <b>365 867</b>                            | <b>68 800</b>                                  | <b>48 071</b>                                              | <b>43 141</b>                  | <b>9 173</b>                           | <b>25 817</b>                                                           | <b>7 902</b>                                                                  | <b>568 771</b>   |
| <b>Total de l'actif</b>                                        | <b>743 009</b>                            | <b>144 685</b>                                 | <b>104 482</b>                                             | <b>84 828</b>                  | <b>23 827</b>                          | <b>27 024</b>                                                           | <b>16 618</b>                                                                 | <b>1 144 473</b> |

### 35.4 a) État de la situation financière (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                     | Services d'appui<br>remboursables | Contrats<br>de services<br>de gestion | Programme des<br>Volontaires des<br>Nations Unies | Activités<br>spéciales | Administrateurs<br>auxiliaires | Réserve au titre<br>des bureaux<br>et logements<br>hors siège | Contributions<br>de contrepartie<br>en espèces des<br>gouvernements | Total            |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Passif</b>                                                       |                                   |                                       |                                                   |                        |                                |                                                               |                                                                     |                  |
| <b>Passifs courants</b>                                             |                                   |                                       |                                                   |                        |                                |                                                               |                                                                     |                  |
| Créditeurs et charges à payer                                       | 13 828                            | 4 669                                 | 7 447                                             | 300                    | 59                             | 21                                                            | —                                                                   | <b>26 324</b>    |
| Avances exigibles                                                   | 299                               | —                                     | —                                                 | 74                     | 18                             | —                                                             | —                                                                   | <b>391</b>       |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                   | —                                 | —                                     | —                                                 | —                      | —                              | —                                                             | —                                                                   | <b>—</b>         |
| Avantages du personnel                                              | 43 006                            | —                                     | 195                                               | 63                     | 352                            | —                                                             | —                                                                   | <b>43 616</b>    |
| Autres passifs courants                                             | 4 013                             | —                                     | —                                                 | 782                    | 254                            | —                                                             | —                                                                   | <b>5 049</b>     |
| <b>Total des passifs courants</b>                                   | <b>61 146</b>                     | <b>4 669</b>                          | <b>7 642</b>                                      | <b>1 219</b>           | <b>683</b>                     | <b>21</b>                                                     | <b>—</b>                                                            | <b>75 380</b>    |
| <b>Passifs non courants</b>                                         |                                   |                                       |                                                   |                        |                                |                                                               |                                                                     |                  |
| Avantages du personnel                                              | 403 177                           | —                                     | —                                                 | —                      | —                              | —                                                             | —                                                                   | <b>403 177</b>   |
| Autres passifs non courants                                         | 4 464                             | —                                     | —                                                 | —                      | —                              | —                                                             | —                                                                   | <b>4 464</b>     |
| <b>Total des passifs non courants</b>                               | <b>407 641</b>                    | <b>—</b>                              | <b>—</b>                                          | <b>—</b>               | <b>—</b>                       | <b>—</b>                                                      | <b>—</b>                                                            | <b>407 641</b>   |
| <b>Total du passif</b>                                              | <b>468 787</b>                    | <b>4 669</b>                          | <b>7 642</b>                                      | <b>1 219</b>           | <b>683</b>                     | <b>21</b>                                                     | <b>—</b>                                                            | <b>483 021</b>   |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                    |                                   |                                       |                                                   |                        |                                |                                                               |                                                                     |                  |
| Réserves                                                            | 118 969                           | —                                     | —                                                 | —                      | —                              | 25 000                                                        | —                                                                   | <b>143 969</b>   |
| Excédent/(déficit) cumulé                                           | 155 253                           | 140 016                               | 96 840                                            | 83 609                 | 23 144                         | 2 003                                                         | 16 618                                                              | <b>517 483</b>   |
| <b>Total de l'actif net/de la situation nette</b>                   | <b>274 222</b>                    | <b>140 016</b>                        | <b>96 840</b>                                     | <b>83 609</b>          | <b>23 144</b>                  | <b>27 003</b>                                                 | <b>16 618</b>                                                       | <b>661 452</b>   |
| <b>Total du passif et de l'actif net/<br/>de la situation nette</b> | <b>743 009</b>                    | <b>144 685</b>                        | <b>104 482</b>                                    | <b>84 828</b>          | <b>23 827</b>                  | <b>27 024</b>                                                 | <b>16 618</b>                                                       | <b>1 144 473</b> |

### 35.4 b) État des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | <i>Services d'appui<br/>remboursables</i> | <i>Contrats<br/>de services<br/>de gestion</i> | <i>Programme des<br/>Volontaires des<br/>Nations Unies</i> | <i>Activités<br/>spéciales</i> | <i>Administrateurs<br/>auxiliaires</i> | <i>Réserve au titre<br/>des bureaux<br/>et logements<br/>hors siège</i> | <b>Total</b>    |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Produits</b>                                 |                                           |                                                |                                                            |                                |                                        |                                                                         |                 |
| Contributions volontaires – montant net         | 31 049                                    | 44 468                                         | 20 325                                                     | 65 546                         | 23 960                                 | –                                                                       | 185 348         |
| Produits – opérations avec contrepartie directe | 82 284                                    | –                                              | 24 207                                                     | 90 162                         | –                                      | 664                                                                     | 197 317         |
| Produits des placements                         | 6 794                                     | 1 959                                          | 745                                                        | 106                            | 7                                      | –                                                                       | 9 611           |
| Autres produits                                 | 215 262                                   | 330                                            | 14 523                                                     | 8 762                          | –                                      | 2                                                                       | 238 879         |
| <b>Total des produits</b>                       | <b>335 389</b>                            | <b>46 757</b>                                  | <b>59 800</b>                                              | <b>164 576</b>                 | <b>23 967</b>                          | <b>666</b>                                                              | <b>631 155</b>  |
| <b>Charges</b>                                  |                                           |                                                |                                                            |                                |                                        |                                                                         |                 |
| Services contractuels                           | 26 894                                    | 41 110                                         | 18 833                                                     | 14 183                         | –                                      | 84                                                                      | 101 104         |
| Dépenses de personnel                           | 218 780                                   | 4                                              | 11 464                                                     | 92 882                         | 18 978                                 | 16                                                                      | 342 124         |
| Fournitures et consommables                     | 11 198                                    | 66 469                                         | 395                                                        | 3 363                          | –                                      | 201                                                                     | 81 626          |
| Frais généraux de fonctionnement                | 66 462                                    | 4 816                                          | 13 869                                                     | 26 569                         | 4 320                                  | 73                                                                      | 116 109         |
| Subventions et autres transferts                | 177                                       | –                                              | 281                                                        | 1 233                          | 2                                      | 5                                                                       | 1 698           |
| Charges diverses                                | 1 764                                     | 357                                            | 355                                                        | 1 807                          | 1                                      | 4                                                                       | 4 288           |
| Amortissements                                  | 6 961                                     | –                                              | 194                                                        | 346                            | 1                                      | 285                                                                     | 7 787           |
| Charges financières                             | 165                                       | 11                                             | 8                                                          | 54                             | 8                                      | –                                                                       | 246             |
| <b>Total des charges</b>                        | <b>332 401</b>                            | <b>112 767</b>                                 | <b>45 399</b>                                              | <b>140 437</b>                 | <b>23 310</b>                          | <b>668</b>                                                              | <b>654 982</b>  |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>          | <b>2 988</b>                              | <b>(66 010)</b>                                | <b>14 401</b>                                              | <b>24 139</b>                  | <b>657</b>                             | <b>(2)</b>                                                              | <b>(23 827)</b> |

## 35.5

**Partage des coûts avec des gouvernements et d'autres tiers  
– état des résultats financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                           | <i>Contributions<br/>de tiers non<br/>gouvernementaux</i> | <i>Contributions<br/>de gouvernements</i> | <b>Total des<br/>contributions</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Produits</b>                                                                                                           |                                                           |                                           |                                    |
| Contributions volontaires – montant net                                                                                   | 2 032 941                                                 | 826 530                                   | <b>2 859 471</b>                   |
| Produits – opérations avec contrepartie directe                                                                           | 47                                                        | 273                                       | <b>320</b>                         |
| Produits des placements                                                                                                   | 8 828                                                     | 20 359                                    | <b>29 187</b>                      |
| Produits divers                                                                                                           | 3 661                                                     | 1 701                                     | <b>5 362</b>                       |
| <b>Total des produits</b>                                                                                                 | <b>2 045 477</b>                                          | <b>848 863</b>                            | <b>2 894 340</b>                   |
| <b>Charges</b>                                                                                                            |                                                           |                                           |                                    |
| Services contractuels                                                                                                     | 857 281                                                   | 542 852                                   | <b>1 400 133</b>                   |
| Dépenses de personnel                                                                                                     | 110 046                                                   | 13 333                                    | <b>123 379</b>                     |
| Fournitures et consommables                                                                                               | 340 797                                                   | 176 364                                   | <b>517 161</b>                     |
| Frais généraux de fonctionnement                                                                                          | 433 303                                                   | 151 155                                   | <b>584 458</b>                     |
| Subventions et autres transferts                                                                                          | 227 119                                                   | 26 236                                    | <b>253 355</b>                     |
| Charges diverses                                                                                                          | 30 285                                                    | 19 059                                    | <b>49 344</b>                      |
| Amortissements                                                                                                            | 1 136                                                     | 65                                        | <b>1 201</b>                       |
| Charges financières                                                                                                       | 2 138                                                     | 241                                       | <b>2 379</b>                       |
| <b>Total des charges</b>                                                                                                  | <b>2 002 105</b>                                          | <b>929 305</b>                            | <b>2 931 410</b>                   |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>                                                                                    | <b>43 372</b>                                             | <b>(80 442)</b>                           | <b>(37 070)</b>                    |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                                                                          |                                                           |                                           |                                    |
| Soldes de l'excédent cumulé à la clôture, le 31 décembre 2011                                                             | 1 605 765                                                 | 784 590                                   | <b>2 390 355</b>                   |
| Ajustements IPSAS                                                                                                         | 194 143                                                   | 8 665                                     | <b>202 808</b>                     |
| Solde de l'actif net à l'ouverture, le 1 <sup>er</sup> janvier 2012<br>(après retraitement conformément aux normes IPSAS) | 1 799 908                                                 | 793 255                                   | 2 593 163                          |
| <b>Solde de l'actif net à la clôture, au 31 décembre 2012</b>                                                             | <b>1 843 280</b>                                          | <b>712 813</b>                            | <b>2 556 093</b>                   |

**35.6 a)**  
**Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                     | <i>Programme<br/>d'assistance<br/>au peuple<br/>palestinien</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour<br/>l'ordre public<br/>en Afghanistan</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale PNUD-ASDI<br/>pour l'assistance à des<br/>activités particulières<br/>du PNUD</i> | <i>Fonds pour<br/>l'environnement<br/>mondial</i> | <i>Fonds multilatéral aux<br/>fins d'application<br/>du Protocole<br/>de Montréal</i> |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                        |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| <b>Actifs courants</b>                                              |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                             | 7 972                                                           | 33 121                                                                             | 2 249                                                                                                                 | 52 664                                            | 13 805                                                                                |
| Placements                                                          | 16 307                                                          | 67 749                                                                             | 4 601                                                                                                                 | 107 694                                           | 28 238                                                                                |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe                    | 1 241                                                           | –                                                                                  | –                                                                                                                     | –                                                 | 22 008                                                                                |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe<br>– montant net   | –                                                               | –                                                                                  | –                                                                                                                     | 110                                               | –                                                                                     |
| Avances – montant net                                               | 4 188                                                           | 86 629                                                                             | 192                                                                                                                   | 13 492                                            | 204                                                                                   |
| Stocks                                                              | –                                                               | –                                                                                  | –                                                                                                                     | 49                                                | –                                                                                     |
| Autres actifs courants – montant net                                | –                                                               | –                                                                                  | 4                                                                                                                     | –                                                 | –                                                                                     |
| <b>Total des actifs courants</b>                                    | <b>29 708</b>                                                   | <b>187 499</b>                                                                     | <b>7 046</b>                                                                                                          | <b>174 009</b>                                    | <b>64 255</b>                                                                         |
| <b>Actifs non courants</b>                                          |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| Placements                                                          | 22 013                                                          | 91 454                                                                             | 6 210                                                                                                                 | 145 374                                           | 38 118                                                                                |
| Immobilisations corporelles                                         | 119                                                             | 35                                                                                 | –                                                                                                                     | 673                                               | 532                                                                                   |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                | <b>22 132</b>                                                   | <b>91 489</b>                                                                      | <b>6 210</b>                                                                                                          | <b>146 047</b>                                    | <b>38 650</b>                                                                         |
| <b>Total de l'actif</b>                                             | <b>51 840</b>                                                   | <b>278 988</b>                                                                     | <b>13 256</b>                                                                                                         | <b>320 056</b>                                    | <b>102 905</b>                                                                        |
| <b>Passif</b>                                                       |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| <b>Passifs courants</b>                                             |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| Créditeurs et charges à payer                                       | 279                                                             | 32                                                                                 | 193                                                                                                                   | 5 249                                             | 1 608                                                                                 |
| Avances exigibles                                                   | –                                                               | –                                                                                  | 832                                                                                                                   | 1 524                                             | –                                                                                     |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                   | –                                                               | –                                                                                  | 8 409                                                                                                                 | 79                                                | –                                                                                     |
| Avantages du personnel                                              | –                                                               | –                                                                                  | 16                                                                                                                    | 12                                                | 22                                                                                    |
| Autres passifs courants                                             | 24                                                              | –                                                                                  | –                                                                                                                     | 263                                               | –                                                                                     |
| <b>Total des passifs courants</b>                                   | <b>303</b>                                                      | <b>32</b>                                                                          | <b>9 450</b>                                                                                                          | <b>7 127</b>                                      | <b>1 630</b>                                                                          |
| <b>Total du passif</b>                                              | <b>303</b>                                                      | <b>32</b>                                                                          | <b>9 450</b>                                                                                                          | <b>7 127</b>                                      | <b>1 630</b>                                                                          |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                    |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                       |
| Réserves                                                            | 3 000                                                           | –                                                                                  | –                                                                                                                     | –                                                 | –                                                                                     |
| Excédent (déficit) cumulé                                           | 48 537                                                          | 278 956                                                                            | 3 806                                                                                                                 | 312 929                                           | 101 275                                                                               |
| <b>Total de l'actif net/de la situation nette</b>                   | <b>51 537</b>                                                   | <b>278 956</b>                                                                     | <b>3 806</b>                                                                                                          | <b>312 929</b>                                    | <b>101 275</b>                                                                        |
| <b>Total du passif et de l'actif net/<br/>de la situation nette</b> | <b>51 840</b>                                                   | <b>278 988</b>                                                                     | <b>13 256</b>                                                                                                         | <b>320 056</b>                                    | <b>102 905</b>                                                                        |

Abréviation : ASDI = Agence suédoise de coopération internationale au développement.

**35.6 a)**  
**Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière (suite)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                     | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la gouvernance<br/>démocratique</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la prévention<br/>des crises et le<br/>redressement</i> | <i>Commission<br/>internationale<br/>contre l'impunité<br/>au Guatemala</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale pour la<br/>reconstruction<br/>en Iraq</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale pour<br/>les partenariats<br/>novateurs</i> |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                        |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| <b>Actifs courants</b>                                              |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                             | 4 736                                                                                       | 18 393                                                                                                          | 1 884                                                                       | 1 868                                                                              | 2 903                                                                               |
| Placements                                                          | 9 674                                                                                       | 37 627                                                                                                          | 3 855                                                                       | 3 807                                                                              | 5 937                                                                               |
| Débiteurs – opérations sans contrepartie directe                    | 153                                                                                         | 5 952                                                                                                           | –                                                                           | –                                                                                  | 252                                                                                 |
| Débiteurs – opérations avec contrepartie directe<br>– montant net   | –                                                                                           | 27                                                                                                              | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Avances – montant net                                               | 236                                                                                         | 6 044                                                                                                           | 24                                                                          | 1 285                                                                              | 221                                                                                 |
| Stocks                                                              | 6                                                                                           | 398                                                                                                             | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Autres actifs courants – montant net                                | –                                                                                           | 1                                                                                                               | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| <b>Total des actifs courants</b>                                    | <b>14 805</b>                                                                               | <b>68 442</b>                                                                                                   | <b>5 763</b>                                                                | <b>6 960</b>                                                                       | <b>9 313</b>                                                                        |
| <b>Actifs non courants</b>                                          |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Placements                                                          | 13 060                                                                                      | 50 790                                                                                                          | 5 203                                                                       | 5 138                                                                              | 8 014                                                                               |
| Immobilisations corporelles                                         | 74                                                                                          | 247                                                                                                             | –                                                                           | 45                                                                                 | 33                                                                                  |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                | <b>13 134</b>                                                                               | <b>51 037</b>                                                                                                   | <b>5 203</b>                                                                | <b>5 183</b>                                                                       | <b>8 047</b>                                                                        |
| <b>Total de l'actif</b>                                             | <b>27 939</b>                                                                               | <b>119 479</b>                                                                                                  | <b>10 966</b>                                                               | <b>12 143</b>                                                                      | <b>17 360</b>                                                                       |
| <b>Passif</b>                                                       |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| <b>Passifs courants</b>                                             |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Créditeurs et charges à payer                                       | 316                                                                                         | 792                                                                                                             | –                                                                           | 1 303                                                                              | 25                                                                                  |
| Avances exigibles                                                   | 175                                                                                         | 2 943                                                                                                           | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Fonds détenus au nom de donateurs                                   | –                                                                                           | 5 394                                                                                                           | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Avantages du personnel                                              | –                                                                                           | –                                                                                                               | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Autres passifs courants                                             | 6                                                                                           | 102                                                                                                             | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| <b>Total des passifs courants</b>                                   | <b>497</b>                                                                                  | <b>9 231</b>                                                                                                    | <b>–</b>                                                                    | <b>1 303</b>                                                                       | <b>25</b>                                                                           |
| <b>Total du passif</b>                                              | <b>497</b>                                                                                  | <b>9 231</b>                                                                                                    | <b>–</b>                                                                    | <b>1 303</b>                                                                       | <b>25</b>                                                                           |
| <b>Actif net/situation nette</b>                                    |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Réserves                                                            | –                                                                                           | –                                                                                                               | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Excédent (déficit) cumulé                                           | 27 442                                                                                      | 110 248                                                                                                         | 10 966                                                                      | 10 840                                                                             | 17 335                                                                              |
| <b>Total de l'actif net/de la situation nette</b>                   | <b>27 442</b>                                                                               | <b>110 248</b>                                                                                                  | <b>10 966</b>                                                               | <b>10 840</b>                                                                      | <b>17 335</b>                                                                       |
| <b>Total du passif et de l'actif net/<br/>de la situation nette</b> | <b>27 939</b>                                                                               | <b>119 479</b>                                                                                                  | <b>10 966</b>                                                               | <b>12 143</b>                                                                      | <b>17 360</b>                                                                       |

**35.6 b)**  
**Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | <i>Programme<br/>d'assistance<br/>au peuple<br/>palestinien</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale pour<br/>l'ordre public<br/>en Afghanistan</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale PNUD-ASDI<br/>pour l'assistance à des<br/>activités particulières<br/>du PNUD</i> | <i>Fonds pour<br/>l'environnement<br/>mondial</i> | <i>Fonds multilatéral aux<br/>fins d'application du<br/>Protocole de Montréal</i> |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits</b>                                 |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                   |
| Contributions volontaires – montant net         | 19 400                                                          | 257 240                                                                            | (2 540)                                                                                                               | 352 392                                           | 36 437                                                                            |
| Produits – opérations avec contrepartie directe | –                                                               | –                                                                                  | –                                                                                                                     | –                                                 | –                                                                                 |
| Produits des placements                         | 652                                                             | 4 811                                                                              | –                                                                                                                     | 3 438                                             | 1 185                                                                             |
| Produits divers                                 | 40                                                              | –                                                                                  | 9                                                                                                                     | 115                                               | 1 269                                                                             |
| <b>Total des produits</b>                       | <b>20 092</b>                                                   | <b>262 051</b>                                                                     | <b>(2 531)</b>                                                                                                        | <b>355 945</b>                                    | <b>38 891</b>                                                                     |
| <b>Charges</b>                                  |                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                       |                                                   |                                                                                   |
| Services contractuels                           | 19 905                                                          | 205 070                                                                            | 4 578                                                                                                                 | 134 096                                           | 9 482                                                                             |
| Dépenses de personnel                           | 519                                                             | 1 226                                                                              | 262                                                                                                                   | 24 833                                            | 2 192                                                                             |
| Fournitures et consommables                     | 5 393                                                           | 431                                                                                | 751                                                                                                                   | 21 559                                            | 5 206                                                                             |
| Frais généraux de fonctionnement                | 4 914                                                           | 11 678                                                                             | 4 633                                                                                                                 | 52 897                                            | 4 713                                                                             |
| Subventions et autres transferts                | 2 931                                                           | –                                                                                  | 12                                                                                                                    | 50 951                                            | 14 232                                                                            |
| Charges diverses                                | 518                                                             | 1                                                                                  | 283                                                                                                                   | 9 360                                             | 303                                                                               |
| Amortissements                                  | 19                                                              | 4                                                                                  | –                                                                                                                     | 129                                               | 22                                                                                |
| Charges financières                             | –                                                               | –                                                                                  | 7                                                                                                                     | 41                                                | 4                                                                                 |
| <b>Total des charges</b>                        | <b>34 199</b>                                                   | <b>218 410</b>                                                                     | <b>10 526</b>                                                                                                         | <b>293 866</b>                                    | <b>36 154</b>                                                                     |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>          | <b>(14 107)</b>                                                 | <b>43 641</b>                                                                      | <b>(13 057)</b>                                                                                                       | <b>62 079</b>                                     | <b>2 737</b>                                                                      |

**35.6 b)**  
**Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière (suite)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la gouvernance<br/>démocratique</i> | <i>Fonds d'affectation<br/>spéciale thématique<br/>pour la prévention<br/>des crises et le<br/>redressement</i> | <i>Commission<br/>internationale<br/>contre l'impunité<br/>au Guatemala</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale pour la<br/>reconstruction<br/>en Iraq</i> | <i>Fonds<br/>d'affectation<br/>spéciale pour<br/>les partenariats<br/>novateurs</i> |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits</b>                                 |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Contributions volontaires – montant net         | 11 385                                                                                      | 70 328                                                                                                          | 16 691                                                                      | 1 618                                                                              | 713                                                                                 |
| Produits – opérations avec contrepartie directe | 8                                                                                           | –                                                                                                               | –                                                                           | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Produits des placements                         | 453                                                                                         | 1 030                                                                                                           | 141                                                                         | 88                                                                                 | 247                                                                                 |
| Produits divers                                 | 2                                                                                           | 122                                                                                                             | –                                                                           | 104                                                                                | 18                                                                                  |
| <b>Total des produits</b>                       | <b>11 848</b>                                                                               | <b>71 480</b>                                                                                                   | <b>16 832</b>                                                               | <b>1 810</b>                                                                       | <b>978</b>                                                                          |
| <b>Charges</b>                                  |                                                                                             |                                                                                                                 |                                                                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Services contractuels                           | 9 690                                                                                       | 28 988                                                                                                          | 38                                                                          | 13 501                                                                             | 3 262                                                                               |
| Dépenses de personnel                           | 6 119                                                                                       | 20 936                                                                                                          | 9 810                                                                       | 3 254                                                                              | 2 957                                                                               |
| Fournitures et consommables                     | 779                                                                                         | 9 173                                                                                                           | 417                                                                         | 545                                                                                | 410                                                                                 |
| Frais généraux de fonctionnement                | 12 119                                                                                      | 22 772                                                                                                          | 1 862                                                                       | 6 644                                                                              | 2 673                                                                               |
| Subventions et autres transferts                | 980                                                                                         | 11 027                                                                                                          | –                                                                           | 4 223                                                                              | 407                                                                                 |
| Charges diverses                                | 981                                                                                         | 1 165                                                                                                           | 35                                                                          | 94                                                                                 | 35                                                                                  |
| Amortissements                                  | 31                                                                                          | 33                                                                                                              | –                                                                           | 9                                                                                  | 99                                                                                  |
| Charges financières                             | 6                                                                                           | 67                                                                                                              | 1                                                                           | 7                                                                                  | 1                                                                                   |
| <b>Total des charges</b>                        | <b>30 705</b>                                                                               | <b>94 161</b>                                                                                                   | <b>12 163</b>                                                               | <b>28 277</b>                                                                      | <b>9 844</b>                                                                        |
| <b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>          | <b>(18 857)</b>                                                                             | <b>(22 681)</b>                                                                                                 | <b>4 669</b>                                                                | <b>(26 467)</b>                                                                    | <b>(8 866)</b>                                                                      |

## 35.7

## Ensemble des fonds d'affectation spéciale du PNUD – état des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Afrique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                                                                                                                                                                                                                                          | 2 006                                                                                                        | 25              | (62)             | 1 969                                                                   |
| Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Appui au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Côte d'Ivoire – équipement et fonctionnement des sites et appui à la communication                                                                                                                                                                            | 69                                                                                                           | –               | –                | 69                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au projet d'élections en République démocratique du Congo                                                                                                                                                                                                                        | 5 506                                                                                                        | 60              | (1 251)          | 4 315                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le développement des capacités commerciales au service de la réduction de la pauvreté et du développement humain en Afrique subsaharienne                                                                                                                                                | 706                                                                                                          | –               | (310)            | 396                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale ACIDI-PNUD pour l'appui au recensement général de la population et de l'habitat au Sénégal                                                                                                                                                                                                                   | 35                                                                                                           | (1)             | –                | 34                                                                      |
| Arrangement transitoire aux Comores                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | –                                                                                                            | 105             | –                | 105                                                                     |
| Commission européenne – fonds conjoint des donateurs à l'appui des élections de 2007 au Nigéria                                                                                                                                                                                                                                           | 3 714                                                                                                        | –               | (1 152)          | 2 562                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la Commission européenne pour l'appui à la participation des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à la réunion internationale des Nations Unies « Barbade +10 » sur le développement durable des petits États insulaires en développement organisée à Maurice | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Angola pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa grâce à l'élimination des stocks de mines antipersonnel                                                                                                                                                                                           | –                                                                                                            | –               | 1                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-République du Congo pour le projet de collecte et de destruction des armes pour le développement                                                                                                                                                                                                         | 13                                                                                                           | –               | –                | 13                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Érythrée pour l'appui au Programme de renforcement des capacités antimines                                                                                                                                                                                                                               | 632                                                                                                          | –               | (308)            | 324                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la mise en place des centres de brassage dans le cadre de la réforme du secteur sécuritaire en République démocratique du Congo                                                                                                                                                     | 3                                                                                                            | –               | –                | 3                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la sécurisation des élections en République démocratique du Congo                                                                                                                                                                                                                   | –                                                                                                            | (387)           | –                | (387)                                                                   |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme d'appui à la bonne gouvernance au Tchad                                                                                                                                                                                 | 64                                                                                                           | 974             | –                | 1 038                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale pour le projet « CHOC » (Change Habits-Oppose Corruption) au Cameroun                                                                                                                                                                               | 11                                                                                                           | –               | –                | 11                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main-d'œuvre en République du Congo                                                                                                                     | (533)                                                                                                        | –               | –                | (533)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les initiatives à l'appui du recensement de la population de 2005 au Nigéria                                                                                                                                                         | 178                                                                                                          | 290             | –                | 468                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections législatives de 2007 (phase 1)                                                                                                                                                                                 | 141                                                                                                          | –               | –                | 141                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui institutionnel à l'Agence nationale angolaise de déminage aux niveaux national et provincial                                                                                                                                 | 261                                                                                                          | –               | –                | 261                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au processus électoral en République démocratique du Congo                                                                                                                                                                   | 355                                                                                                          | –               | –                | 355                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la création de commissions nationales de l'armement fortes, efficaces et capables dans la sous-région de la CEDEAO                                                                                                                   | (74)                                                                                                         | –               | –                | (74)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le volet « renforcement des capacités » du programme de réforme parlementaire n° III                                                                                                                                                 | 198                                                                                                          | –               | (6)              | 192                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités de gestion durable des ressources énergétiques, en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA                                                                                                             | 62                                                                                                           | –               | (23)             | 39                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement de l'information minière de base                                                                                                                                                                                    | 4                                                                                                            | (4)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour une meilleure gestion des connaissances en matière de préparation aux catastrophes et de réduction des risques dans le sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'océan Indien, aux Comores, à Madagascar, au Malawi et au Mozambique | 32                                                                                                           | –               | –                | 32                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines en Éthiopie                                                                                                                                                                                         | (16)                                                                                                         | 16              | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la lutte antimines dans les régions éthiopiennes du Tigré et de l'Afar                                                                                                                                                               | 21                                                                                                           | –               | –                | 21                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'enquête sur l'impact des mines dans les provinces d'Inhambane et de Maputo (Mozambique)                                                                                                                                            | 37                                                                                                           | –               | (34)             | 3                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'organisation de l'atelier de démarrage du programme de réhabilitation et de développement en Guinée forestière                                                                                                             | 7                                                                                                            | –               | –                | 7                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'aide aux préparatifs du cycle électoral de 2007-2011 en Zambie                                                                                                                                                                     | 38                                                                                                           | (38)            | –                | –                                                                       |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                           | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la révision de la Constitution de la République du Malawi                                                         | 253                                                                                                          | (53)            | (200)            | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités d'acteurs étatiques et non étatiques aux Seychelles                                 | 152                                                                                                          | 246             | (149)            | 249                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la consolidation de l'état de droit au Zimbabwe par le renforcement des capacités des parties prenantes | 438                                                                                                          | (438)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement de la démocratie en République-Unie de Tanzanie                                           | 298                                                                                                          | –               | –                | 298                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'observation des élections en République-Unie de Tanzanie                                                | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux organes électoraux en Sierra Leone                                                                    | 72                                                                                                           | (72)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du processus électoral au Burundi                                                                            | 8                                                                                                            | (8)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au processus électoral en République démocratique du Congo                                                | 1                                                                                                            | (1)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des personnes déplacées dans leur propre pays, expulsées et réinstallées en Érythrée (centre médical)        | –                                                                                                            | 35              | (13)             | 22                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections législatives et présidentielle au Niger                                                     | 212                                                                                                          | (211)           | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme pour l'égalité des sexes au Swaziland                                                        | (1)                                                                                                          | 185             | (185)            | (1)                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la Mission d'observation des élections au Nigéria en avril 2007                                         | 214                                                                                                          | –               | –                | 214                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de la mise en œuvre du programme de développement intégré des zones arides                                   | 300                                                                                                          | 373             | (275)            | 398                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme national d'éducation civique (phase II)                                                      | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'Institut national de la statistique au Rwanda                                                         | 2                                                                                                            | –               | (1)              | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire                                                     | 648                                                                                                          | (249)           | (1)              | 398                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'organisation des élections nationales d'octobre 2005 au Libéria                                       | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui au cycle électoral en Guinée-Bissau (2008-2010)                                                 | 7                                                                                                            | –               | (7)              | –                                                                       |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme de développement durable et de réduction de la pauvreté en Éthiopie                                                                                               | 2                                                                                                            | –               | –                | 2                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'accès des citoyens à la justice au Mozambique                                                                                                                              | 275                                                                                                          | –               | (389)            | (114)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Groupe des avis juridiques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Zimbabwe                                                                                | 104                                                                                                          | (104)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés au Mali                                                                                                               | 73                                                                                                           | –               | (179)            | (106)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui des personnes déplacées dans leur propre pays, expulsées et réinstallées en Érythrée (sécurité alimentaire)                                                                       | 14                                                                                                           | –               | (31)             | (17)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au processus électoral en Mauritanie                                                                                                                                           | 73                                                                                                           | –               | (18)             | 55                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du programme d'assistance électorale de 2007/d'observation nationale/d'observateur national kényan                                                                                | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du projet « Assessoria técnica para a consolidação das capacidades da CNIDAH » (Angola)                                                                                           | 68                                                                                                           | (68)            | (41)             | (41)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du projet de renforcement des capacités de décision de la Banque centrale du Kenya                                                                                                | 56                                                                                                           | (17)            | (24)             | 15                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du financement commun de l'évaluation conjointe de la gouvernance au Rwanda                                                                                                       | 27                                                                                                           | –               | (21)             | 6                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au baromètre de la société civile                                                                                                                                              | 14                                                                                                           | –               | –                | 14                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du processus électoral en Côte d'Ivoire                                                                                                                                           | (249)                                                                                                        | 249             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du colloque international sur l'émancipation des femmes, la formation d'élites et la paix et la sécurité internationales organisé au Libéria et des suites qui lui seront données | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme d'appui à la stratégie nationale de lutte antimines : appui au démarrage du Centre de lutte contre les mines en Casamance                                                 | 16                                                                                                           | –               | –                | 16                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-ECHO pour l'appui aux activités d'information et de vérification relatives aux opérations de secours du Groupe d'intervention rapide au Zimbabwe                                                  | 15                                                                                                           | (15)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Seychelles pour la remise en état à la suite du tsunami                                                                                                                                           | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Comores pour l'appui à la mise en œuvre de l'accord sur les dispositions transitoires                                                                                                             | 33                                                                                                           | –               | (300)            | (267)                                                                   |
| Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Libéria                                                                                                                                                                  | 2                                                                                                            | –               | –                | 2                                                                       |
| Prorogation de l'enquête sur l'impact des mines en Érythrée                                                                                                                                                                        | 74                                                                                                           | –               | –                | 74                                                                      |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                      | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique                      | 900                                                                                                          | 10              | (415)            | 495                                                                     |
| Fonds fiduciaire du PNUD concernant l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires                                                 | 1 771                                                                                                        | (1 605)         | 94               | 260                                                                     |
| Coordination de l'information humanitaire (Zimbabwe)                                                                                                     | 4                                                                                                            | –               | –                | 4                                                                       |
| Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ACP (Mozambique)                                                                           | 1                                                                                                            | –               | (1)              | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité au Libéria                                                                                   | 3 994                                                                                                        | 3 249           | (3 552)          | 3 691                                                                   |
| Appui au renforcement des capacités de l'Institut national de déminage au Mozambique                                                                     | 398                                                                                                          | (15)            | (324)            | 59                                                                      |
| Appui au processus électoral au Burundi                                                                                                                  | 236                                                                                                          | 4               | –                | 240                                                                     |
| Appui aux élections tripartites de 2004 au Malawi                                                                                                        | 494                                                                                                          | (5)             | –                | 489                                                                     |
| Soutien à l'équipe d'appui humanitaire du Bureau du Coordonnateur humanitaire (Zimbabwe)                                                                 | 41                                                                                                           | (41)            | –                | –                                                                       |
| Appui à l'organisation d'élections municipales au Niger                                                                                                  | 1                                                                                                            | 1               | –                | 2                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés                                             | 13                                                                                                           | (13)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'urgence de 2006 au Burundi                                                                              | 1 165                                                                                                        | 38              | –                | 1 203                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour l'appui à la gouvernance en Afrique                                                                       | 2 527                                                                                                        | 24              | (1 411)          | 1 140                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au processus électoral en Guinée                                                                       | 100                                                                                                          | (98)            | (67)             | (65)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Angola                                                                                                       | 133                                                                                                          | (1)             | (45)             | 87                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au titre des projets de développement intéressant les réfugiés en Afrique                         | 659                                                                                                          | 5               | (397)            | 267                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux populations et la réinstallation permanente au Burundi                                        | 752                                                                                                          | (123)           | –                | 629                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la démobilisation, la réinsertion, la réadaptation et le relèvement en Sierra Leone                            | –                                                                                                            | 1               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Namibie                                                                                                     | 29                                                                                                           | –               | –                | 29                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'encaissement des paiements des utilisateurs du Service d'élaboration des projets en Afrique                  | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda                                                                                                      | 622                                                                                                          | (35)            | (530)            | 57                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de certains projets et programmes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires | 5                                                                                                            | (5)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme de réformes au Nigéria                                                                  | 1 935                                                                                                        | 24              | –                | 1 959                                                                   |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                       | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au programme d'assistance humanitaire et de relèvement mené par l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe          | 1 190                                                                                                        | (1 181)         | –                | 9                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique 2000                                                                                                          | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme de déminage au Mozambique                                                                                          | 355                                                                                                          | 3               | (108)            | 250                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'éducation et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe                                              | 4 535                                                                                                        | 73              | (1 983)          | 2 625                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et la faim en Afrique                                                                               | 1 703                                                                                                        | 20              | (138)            | 1 585                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au processus de paix dans le nord du Mali                                                                               | 39                                                                                                           | (39)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Belgique à l'appui du processus électoral en Afrique du Sud                                                                             | 45                                                                                                           | –               | –                | 45                                                                      |
| Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale PNUD-CEE pour le programme du Réseau Afrique 2000 : subventions allouées au Burkina Faso, au Cameroun et à l'Ouganda       | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-IDA pour le programme national de protection de l'environnement du Mozambique                                                           | 24                                                                                                           | –               | –                | 24                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour l'aide au processus électoral au Mozambique                                                                                | 807                                                                                                          | –               | –                | 807                                                                     |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Afrique</b>                                                                                                                       | <b>41 168</b>                                                                                                | <b>1 171</b>    | <b>(13 856)</b>  | <b>28 483</b>                                                           |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD États arabes</b>                                                                                                                         |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Rapport arabe sur le développement humain                                                                                                                                 | 53                                                                                                           | (1)             | (3)              | 49                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de l'ECHO pour l'amélioration des services de santé et des conditions sanitaires dans le centre de soins pour les personnes âgées de Mossoul | 25                                                                                                           | (25)            | –                | –                                                                       |
| Projet conjoint Commission européenne-PNUD d'assistance électorale au Yémen                                                                                               | 802                                                                                                          | –               | (546)            | 256                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE (ECHO) pour le renforcement des opérations de sécurité des Nations Unies à l'appui des interventions humanitaires au Soudan        | 4                                                                                                            | (4)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE (ECHO) pour le renforcement des opérations de sécurité dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan                        | 1                                                                                                            | (1)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE (Fonds européen de développement)-Somalie pour un projet d'étude de faisabilité sur les services financiers                              | 62                                                                                                           | (62)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet de développement du secteur financier en Somalie                                                                    | 250                                                                                                          | (250)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet de renforcement des capacités en matière de défense des droits de l'homme en Égypte                                 | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                             | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui intégré à la décentralisation en Albanie                                                                                                                    | 3 314                                                                                                        | 790             | (4 663)          | (559)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'Iraq – appui au droit et à la justice                                                                                                                             | 6 191                                                                                                        | (5 003)         | (907)            | 281                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les pouvoirs publics locaux et le redressement au Soudan du Sud                                                                                                     | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la mobilisation de la société civile palestinienne pendant les élections par l'entremise du programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD                    | 5                                                                                                            | –               | –                | 5                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme d'assistance au peuple palestinien : développement local de Silwan grâce à la création de la Maison de l'Europe                                        | 37                                                                                                           | (38)            | –                | (1)                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le coordonnateur du Groupe de stratégie sur la gouvernance du programme d'assistance au peuple palestinien                                                          | 953                                                                                                          | (40)            | (1 123)          | (210)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE en faveur du projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales                                                                                           | 260                                                                                                          | 4               | (193)            | 71                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la fourniture d'un appui opérationnel et logistique au bureau du représentant du Quatuor                                                                            | 17                                                                                                           | 159             | (176)            | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la remise en état de l'infrastructure d'assainissement à Bagdad                                                                                                     | 386                                                                                                          | (386)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Somali Support Secretariat                                                                                                                                       | (246)                                                                                                        | 124             | –                | (122)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la Somalie – appui au programme pour l'état de droit et la sécurité en Somalie                                                                                      | 921                                                                                                          | –               | (745)            | 176                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la Cellule Union africaine-ONU de planification stratégique de la démilitarisation en Somalie                                                                       | 269                                                                                                          | (269)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui budgétaire d'urgence à la Somalie                                                                                                                 | 23                                                                                                           | (23)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour une évaluation conjointe des besoins en Somalie                                                                                                                     | 2                                                                                                            | (2)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement de l'accès à la justice et le renforcement de la confiance dans les États de Kassala et de Khartoum (Soudan)                                        | 56                                                                                                           | (56)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Soudan – renforcement des capacités pour une bonne gestion de l'aide                                                                                             | 4                                                                                                            | –               | (197)            | (193)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Soudan – promotion de l'égalité, de la tolérance et de la paix par la dissémination au Sud-Soudan de l'Accord de paix global et du cadre juridique de transition | 36                                                                                                           | –               | –                | 36                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la sécurité des populations dans le Soudan oriental                                                                                                       | 191                                                                                                          | –               | –                | 191                                                                     |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                           | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui aux institutions somaliennes                                                                                                                                    | 245                                                                                                          | (245)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE au Yémen pour l'élimination de l'impact des mines et des restes explosifs de guerre (phase III)                                                                                        | 91                                                                                                           | 3               | (94)             | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du renforcement des capacités du Centre libanais de lutte antimines                                                                                                          | (6)                                                                                                          | –               | 6                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Somalie pour le renforcement des capacités de lutte antimines et l'enquête sur l'impact des mines                                                                                            | 160                                                                                                          | (160)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Soudan pour le programme local de relèvement et de remise en état à la suite du conflit                                                                                                      | 336                                                                                                          | 2 455           | (761)            | 2 030                                                                   |
| Acquisition urgente d'équipement, de matériel et de services de sécurité et de protection (Iraq)                                                                                                                              | 22                                                                                                           | (22)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'Égypte                                                                                                                                                                                    | 1 999                                                                                                        | 1 018           | (633)            | 2 384                                                                   |
| Promotion des droits des femmes et des enfants au moyen de l'information (Tunisie, Liban, Égypte)                                                                                                                             | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Appui à la reconstruction en Iraq                                                                                                                                                                                             | 37 307                                                                                                       | 1 810           | (28 277)         | 10 840                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté dans la région arabe                                                                                                                                            | 129                                                                                                          | 1               | (23)             | 107                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de programme dans le cadre des élections en Iraq                                                                                                                         | 101                                                                                                          | –               | –                | 101                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'aide au peuple palestinien                                                                                                                                           | 65 644                                                                                                       | 20 092          | (34 199)         | 51 537                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Somalie                                                                                                                                                                          | 1 561                                                                                                        | 19              | (11)             | 1 569                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme Iraq                                                                                                                                                                   | 290                                                                                                          | (289)           | –                | 1                                                                       |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD États arabes</b>                                                                                                                                                                      | <b>121 500</b>                                                                                               | <b>19 596</b>   | <b>(72 545)</b>  | <b>68 551</b>                                                           |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique</b>                                                                                                                                                                           |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale Bureau australien d'aide au développement-PNUD                                                                                                                                                   | 151                                                                                                          | 1               | (56)             | 96                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le programme national de développement local en Afghanistan – cofinancement de projets                                                                                       | 81                                                                                                           | (81)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au secteur judiciaire au Timor-Leste                                                                                                                                 | 1                                                                                                            | (1)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale Belgique-Philippines concernant la formation professionnelle et la création d'entreprises à l'intention des soldats du Front de libération nationale Moro, de leur famille et de leur communauté | 3                                                                                                            | (3)             | –                | –                                                                       |
| Renforcement des capacités de gestion de l'information en Afghanistan                                                                                                                                                         | 71                                                                                                           | –               | –                | 71                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'Alliance cambodgienne pour l'adaptation aux changements climatiques (Cambodia Climate Change Alliance)                                                                            | 912                                                                                                          | 1 815           | (965)            | 1 762                                                                   |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                         | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de l'ECHO pour la réduction des risques de catastrophe au niveau national au Népal                                                                                                                             | 1                                                                                                            | (1)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la lutte contre la drogue en Afghanistan                                                                                                                                                        | 131                                                                                                          | (85)            | (46)             | –                                                                       |
| Projet de la CEE en faveur d'un redressement rapide dans le nord-est de Sri Lanka                                                                                                                                                           | 2                                                                                                            | (2)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la préparation aux catastrophes au Bangladesh                                                                                                                                         | 800                                                                                                          | (866)           | 66               | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »                                                                                                    | 38                                                                                                           | 57              | (13)             | 82                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le service de développement des Chittagong Hill Tracts au Bangladesh                                                                                                                            | 159                                                                                                          | (159)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme communautaire de rétablissement des moyens d'existence dans les régions de l'Azad Jammu-et-Cachemire et de la province de la frontière du nord-ouest frappées par le séisme        | 134                                                                                                          | –               | –                | 134                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la mise en place de dispositifs institutionnels de gestion des risques liés aux catastrophes au Timor-Leste                                                                                     | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le dispositif de secours et de redressement en faveur des Maldiviens victimes du tsunami                                                                                                        | 3                                                                                                            | –               | 5                | 8                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme « Gouvernance pour un développement équitable » : renforcement de l'état de droit et de la participation de la société civile en Chine                                             | 446                                                                                                          | 244             | (642)            | 48                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la République démocratique populaire lao – renforcement de la contribution apportée par le droit international au renforcement de l'état de droit en République démocratique populaire lao      | 4                                                                                                            | –               | –                | 4                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la République démocratique populaire lao – projet relatif à la gouvernance, à la réforme de l'administration publique et à la fourniture de services décentralisés dans la province de Saravane | 7                                                                                                            | –               | –                | 7                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement des moyens d'existence dans le nord et l'est de Sri Lanka                                                                                                                      | 121                                                                                                          | (121)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le projet d'appui aux autorités locales – composante « enseignement et innovation »                                                                                                             | (13)                                                                                                         | –               | 3                | (10)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans la planification du développement et de l'occupation des sols aux échelons sous-national et local aux Philippines                   | 7                                                                                                            | –               | –                | 7                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités de préparation aux catastrophes et de secours en Afghanistan (phase 2)                                                                                            | 70                                                                                                           | –               | –                | 70                                                                      |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                           | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement et le renforcement de la confiance dans les Chittagong Hill Tracts                                                               | 5                                                                                                            | 222             | (246)            | (19)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la démocratisation et la décentralisation de la gouvernance locale au Cambodge                                                                    | (1 334)                                                                                                      | 1 184           | 150              | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et l'appui à la République démocratique populaire lao devant la Cour pénale internationale | 58                                                                                                           | (8)             | (60)             | (10)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de solutions durables à la situation déjà ancienne des personnes réfugiées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar          | 345                                                                                                          | –               | (24)             | 321                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'évaluation conjointe de la situation après le passage du cyclone Nargis au Myanmar                                                      | 86                                                                                                           | (71)            | (15)             | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'organisme de réintégration d'Aceh et à la consolidation de la paix à Aceh                                                             | 38                                                                                                           | (38)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le rétablissement des moyens d'existence affectés par le tsunami aux Maldives                                                                     | 35                                                                                                           | –               | –                | 35                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au cycle électoral timorais                                                                                                               | 2                                                                                                            | (2)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du programme de gouvernance infranationale en Afghanistan                                                                                    | 707                                                                                                          | –               | (671)            | 36                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »                                                      | 32                                                                                                           | –               | –                | 32                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'amélioration de la santé, de la nutrition et de la situation démographique dans les Chittagong Hill Tracts                              | 345                                                                                                          | 882             | (923)            | 304                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au programme national d'éducation civique                                                                                                 | 17                                                                                                           | –               | –                | 17                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la réduction des risques de catastrophe au niveau national au Népal (phase II)                                                          | 7                                                                                                            | –               | –                | 7                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du programme d'insertion financière dans le Pacifique                                                                                        | (7)                                                                                                          | –               | 7                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui du programme de renforcement de la gouvernance des provinces dans les Îles Salomon                                                           | 81                                                                                                           | 1 718           | (614)            | 1 185                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'analyse du secteur de la sécurité au Timor-Leste – dispositif de renforcement des capacités                                             | 188                                                                                                          | –               | (107)            | 81                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui d'une réaction renforcée face aux déplacements internes de population à Mindanao                                                             | 56                                                                                                           | (53)            | –                | 3                                                                       |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                     | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au système judiciaire – constitution de tribunaux de village au Bangladesh                                                                                                          | 1 293                                                                                                        | 3 952           | (2 661)          | 2 584                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-UE pour le programme de diversité biologique de la Chine                                                                                                                                               | 4 811                                                                                                        | –               | (56)             | 4 755                                                                   |
| Programme UE-Inde de préparation aux catastrophes                                                                                                                                                                                       | –                                                                                                            | (348)           | 348              | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan                                                                                                                                                                         | 235 315                                                                                                      | 262 051         | (218 410)        | 278 956                                                                 |
| Redressement et développement local dans les zones rurales du Timor-Leste                                                                                                                                                               | (137)                                                                                                        | 139             | (86)             | (84)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao dans le cadre de la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide | 5 856                                                                                                        | 4 863           | (5 459)          | 5 260                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la drogue en Afghanistan                                                                                                                                                      | 10 388                                                                                                       | (1 918)         | (94)             | 8 376                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui des mesures prises par l'Indonésie pour se préparer au changement climatique                                                                                                             | 5 918                                                                                                        | 68              | (796)            | 5 190                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative en faveur de la paix et du développement au Népal                                                                                                                                | 34                                                                                                           | –               | –                | 34                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux élections de 2004 en Indonésie                                                                                                                                                    | 290                                                                                                          | –               | –                | 290                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme de relèvement communautaire en Indonésie                                                                                                                                         | 26                                                                                                           | –               | –                | 26                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au renforcement des capacités en vue de la réforme de l'administration indonésienne                                                                                                   | 447                                                                                                          | –               | –                | 447                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République démocratique populaire lao pour la neutralisation des engins non explosés                                                                                                                  | 49                                                                                                           | 1               | (4)              | 46                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée                                                                                                                                                                                   | 331                                                                                                          | (247)           | –                | 84                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée à l'appui du programme de développement du bassin du fleuve Tumen                                                                                                                 | 921                                                                                                          | (9)             | (331)            | 581                                                                     |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique</b>                                                                                                                                                                              | <b>269 333</b>                                                                                               | <b>273 184</b>  | <b>(231 700)</b> | <b>310 817</b>                                                          |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD</b>                                                                                                                                             |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Collaboration Commission européenne-PNUD à l'appui des travaux liés à l'évaluation des besoins d'après crise et au relèvement rapide (I)                                                                                                | 34                                                                                                           | –               | –                | 34                                                                      |
| Collaboration Commission européenne-PNUD à l'appui des travaux liés à l'évaluation des besoins d'après crise et au relèvement rapide (II)                                                                                               | 79                                                                                                           | –               | (45)             | 34                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la prévention des crises et le redressement                                                                                                                                        | 132 929                                                                                                      | 71 480          | (94 161)         | 110 248                                                                 |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les situations de crise, d'après conflit et de redressement                                                                                                                                                                  | 406                                                                                                          | –               | –                | 406                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au renforcement des capacités de réforme                                                                                                                                                                             | 1 032                                                                                                        | 13              | –                | 1 045                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le développement social durable, la paix et l'appui aux pays se trouvant dans une situation particulière                                                                                                                     | 2 523                                                                                                        | (145)           | –                | 2 378                                                                   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD</b>                                                                                                                                                                     | <b>137 003</b>                                                                                               | <b>71 348</b>   | <b>(94 206)</b>  | <b>114 145</b>                                                          |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD</b>                                                                                                                                                                                         |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 2015                                                                                                                                                                                                          | 196                                                                                                          | (48)            | 6                | 154                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 21                                                                                                                                                                                                            | 54                                                                                                           | (40)            | –                | 14                                                                      |
| CEE – Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des régions arides                                                                                                                                                                                         | 1                                                                                                            | (1)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'action du Bureau des politiques de développement et du Groupe de l'énergie et de l'environnement en faveur du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau en Afrique et dans les Caraïbes | 227                                                                                                          | (227)           | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'initiative conjointe pour le développement et la migration                                                                                                                                                               | 1 294                                                                                                        | 47              | (1 594)          | (253)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'étude sur l'élaboration d'indicateurs sur la gouvernance des pays en développement                                                                                                                                       | (3)                                                                                                          | 18              | (18)             | (3)                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le Réseau du savoir ACE                                                                                                                                                                                                    | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de l'Allemagne à l'appui du programme du PNUD sur la responsabilité et la transparence                                                                                                                                                    | 241                                                                                                          | (171)           | –                | 70                                                                      |
| Fonds pour le développement des capacités mondiales                                                                                                                                                                                                                    | 586                                                                                                          | 140             | (166)            | 560                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (mécanisme 1)                                                                                                              | 327                                                                                                          | (318)           | –                | 9                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré en faveur de l'assistance technique aux pays les moins avancés en matière de commerce (mécanisme 2)                                                                                                              | 789                                                                                                          | (737)           | (5)              | 47                                                                      |
| Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal                                                                                                                                                                                                     | 98 538                                                                                                       | 38 891          | (36 154)         | 101 275                                                                 |
| Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion                                                                                                                                                      | 135                                                                                                          | 1               | (92)             | 44                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale pour les mesures prises dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social (phase II)                                                                                                                                    | 92                                                                                                           | –               | (92)             | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial                                                                                                                                                                                                     | 250 850                                                                                                      | 355 945         | (293 866)        | 312 929                                                                 |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                          | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse                                                                                                                                        | 8 560                                                                                                        | (1 108)         | (3 147)          | 4 305                                                                   |
| Compte de l'énergie du PNUD                                                                                                                                                                                                  | 868                                                                                                          | 306             | (372)            | 802                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD à l'appui de la gouvernance démocratique                                                                                                                                     | 46 299                                                                                                       | 11 848          | (30 705)         | 27 442                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour une gestion de l'énergie au service du développement durable                                                                                                            | 2 271                                                                                                        | 5               | (810)            | 1 466                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'environnement                                                                                                                                                         | 20 071                                                                                                       | 12 724          | (5 604)          | 27 191                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour l'égalité des sexes                                                                                                                                                     | 1 485                                                                                                        | 2 069           | (2 010)          | 1 544                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD à l'appui des technologies de l'information et des communications                                                                                                            | 5 427                                                                                                        | 53              | (1 384)          | 4 096                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre la pauvreté à l'appui du développement durable                                                                                                          | 9 500                                                                                                        | 7 024           | (3 554)          | 12 970                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre le VIH/sida                                                                                                                                             | 1 782                                                                                                        | 16              | (949)            | 849                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui des partenariats public-privé au service de l'environnement urbain                                                                                                            | 707                                                                                                          | 3               | (396)            | 314                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui du Gouvernement marocain en vue de l'organisation de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques | 2                                                                                                            | (2)             | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Sommet mondial pour le développement social                                                                                                                                     | 30                                                                                                           | –               | (27)             | 3                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de l'organisation de la Conférence de Varsovie                                                                                                                                | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Allemagne à l'appui de la décentralisation et de la gouvernance locale en vue de réduire la pauvreté                                                                                       | 37                                                                                                           | –               | –                | 37                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-États-Unis pour l'environnement                                                                                                                                                            | 625                                                                                                          | 8               | –                | 633                                                                     |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD</b>                                                                                                                                                          | <b>450 993</b>                                                                                               | <b>426 446</b>  | <b>(380 939)</b> | <b>496 500</b>                                                          |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD</b>                                                                                                                                               |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des Plans d'action du PNUD (2000-2003)                                                                                                                                    | 545                                                                                                          | 4               | (237)            | 312                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD 2001                                                                                                                                                                                       | 825                                                                                                          | 6               | (209)            | 622                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme                                                                                                             | 39                                                                                                           | (8)             | –                | 31                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Agence suédoise de développement international pour l'assistance à des activités particulières du PNUD                                                                                     | 16 863                                                                                                       | (2 531)         | (10 526)         | 3 806                                                                   |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                           | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Royaume-Uni pour le compte du programme du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en faveur du renforcement de la sécurité des opérations des Nations Unies en Iraq | 263                                                                                                          | 2               | –                | 265                                                                     |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD</b>                                                                                                                                                           | <b>18 535</b>                                                                                                | <b>(2 527)</b>  | <b>(10 972)</b>  | <b>5 036</b>                                                            |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination</b>                                                                                                        |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition                                                                                                          | 87                                                                                                           | (3)             | –                | 84                                                                      |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination</b>                                                                                                 | <b>87</b>                                                                                                    | <b>(3)</b>      | <b>–</b>         | <b>84</b>                                                               |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD</b>                                                                                                                                      |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique à l'appui de l'aide au développement du secteur privé dans les pays en développement et de la réforme du système des Nations Unies à l'échelon national                           | 40                                                                                                           | –               | –                | 40                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la campagne européenne du Millénaire contre la pauvreté                                                                                                                           | 2                                                                                                            | –               | –                | 2                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale français                                                                                                                                                                                         | 1 230                                                                                                        | (113)           | (394)            | 723                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement                                                                                                                    | 204                                                                                                          | –               | –                | 204                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le partenariat international                                                                                                                                                        | 3 888                                                                                                        | 1 916           | (2 241)          | 3 563                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Italie pour les initiatives de partenariat à l'appui de la lutte contre la pauvreté                                                                                                         | 2 399                                                                                                        | 27              | (1 083)          | 1 343                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée pour la programmation d'activités de coopération axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement                                                            | 9 368                                                                                                        | 4 771           | (2 908)          | 11 231                                                                  |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le secteur privé et le développement                                                                                                                                                | –                                                                                                            | 2 012           | –                | 2 012                                                                   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD</b>                                                                                                                               | <b>17 131</b>                                                                                                | <b>8 613</b>    | <b>(6 626)</b>   | <b>19 118</b>                                                           |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la coordination des activités de développement du PNUD</b>                                                                                                                       |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i>Montant de l'actif net à l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif net à la clôture, le 31 décembre 2012</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la réalisation d'une évaluation des besoins d'après conflit et l'élaboration d'un cadre de résultats transitoires                                                                                                                                                                  | 1                                                                                                | –               | –                | 1                                                               |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la coordination des activités de développement du PNUD</b>                                                                                                                                                                                                                        | <b>1</b>                                                                                         | <b>–</b>        | <b>–</b>         | <b>1</b>                                                        |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                  |                 |                  |                                                                 |
| Assistance multisectorielle pour le contrôle des drogues et renforcement des institutions en Ukraine, en République de Moldova et au Bélarus (phase 2)                                                                                                                                                                         | 62                                                                                               | (62)            | –                | –                                                               |
| Programme de la CEE à l'appui de systèmes intégrés de contrôle des frontières dans le Caucase du Sud                                                                                                                                                                                                                           | 439                                                                                              | 1 218           | (1 713)          | (56)                                                            |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les contrôles aux frontières en Asie centrale (phase 6)                                                                                                                                                                                                                            | (3)                                                                                              | 3               | –                | –                                                               |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les contrôles aux frontières en Asie centrale (phase 7)                                                                                                                                                                                                                            | 931                                                                                              | (744)           | (78)             | 109                                                             |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour un développement local centré sur les communautés                                                                                                                                                                                                                                  | (230)                                                                                            | 230             | –                | –                                                               |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'amélioration des conditions de vie dans la vallée de Ferghana (Ouzbékistan)                                                                                                                                                                                              | (99)                                                                                             | 67              | –                | (32)                                                            |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE à l'appui de l'amélioration des conditions de vie dans la vallée de Ferghana (Ouzbékistan)                                                                                                                                                                                              | (6)                                                                                              | 435             | (417)            | 12                                                              |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la Mission d'assistance de l'Union européenne sur le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la République de Moldova (phase 5)                                                                                                                                                | 171                                                                                              | (171)           | –                | –                                                               |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la prise en compte systématique de la gestion des risques liés aux catastrophes dans le processus de décentralisation du Kirghizistan : renforcement des capacités des localités vulnérables, des autorités locales et de leurs partenaires face aux risques liés aux catastrophes | 26                                                                                               | –               | (25)             | 1                                                               |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE en faveur d'une gestion intégrée de l'eau et d'un dialogue transfrontière en Asie centrale                                                                                                                                                                                              | 66                                                                                               | 426             | (517)            | (25)                                                            |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement des petites et moyennes entreprises en Anatolie du Sud-Est (Turquie)                                                                                                                                                                                              | 247                                                                                              | –               | (114)            | 133                                                             |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE en faveur du programme de maîtrise des armes de petit calibre en Bosnie-Herzégovine                                                                                                                                                                                                     | (68)                                                                                             | –               | –                | (68)                                                            |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE en faveur du renforcement des capacités nationales de planification stratégique et d'élaboration de politiques en Bosnie-Herzégovine                                                                                                                                                    | (8)                                                                                              | 7               | –                | (1)                                                             |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement du commerce régional et à la réalisation de nouveaux investissements en Albanie                                                                                                       | 14                                                                                                           | (14)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement du mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants | –                                                                                                            | 57              | (84)             | (27)                                                                    |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement du secteur privé parmi la communauté chypriote turque                                                                                                                                        | (102)                                                                                                        | 186             | (31)             | 53                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la modernisation de l'infrastructure locale et urbaine dans la partie nord de Chypre                                                                                                                          | 245                                                                                                          | 52              | (1 040)          | (743)                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les droits de la femme et de l'enfant en Ukraine                                                                                                                                                              | 371                                                                                                          | (289)           | (72)             | 10                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance technique à la restructuration industrielle de Sanliurfa (Turquie)                                                                                                                               | 21                                                                                                           | 15              | –                | 36                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la rénovation de l'infrastructure locale et urbaine du nord de Chypre (phase II)                                                                                                                              | 4 108                                                                                                        | –               | (4 025)          | 83                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-Croatie pour l'appui aux activités génératrices de revenus et aux petites et moyennes entreprises – dispositif à effet rapide                                                                                            | 20                                                                                                           | –               | (11)             | 9                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le programme d'assistance à l'emploi municipal dans l'ex-République yougoslave de Macédoine                                                                                                               | 15                                                                                                           | –               | –                | 15                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Programme de l'État estonien pour l'intégration des non-Estoniens à la société estonienne                                                                                                                       | 42                                                                                                           | 42              | –                | 84                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la lutte antimines en Bosnie-Herzégovine                                                                                                                                                              | 131                                                                                                          | –               | –                | 131                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux pays baltes                                                                                                                                                                                         | 142                                                                                                          | –               | –                | 142                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les besoins humanitaires d'urgence en Ouzbékistan                                                                                                                                                               | 2                                                                                                            | 1 019           | (316)            | 705                                                                     |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants</b>                                                                                                                                                                     | <b>6 537</b>                                                                                                 | <b>2 477</b>    | <b>(8 443)</b>   | <b>571</b>                                                              |
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Genève</b>                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les activités de mobilisation                                                                                                                                                                                   | 17                                                                                                           | (1)             | 5                | 21                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les partenariats novateurs avec les autorités nationales, les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les ONG, les établissements d'enseignement et les fondations                                           | 26 201                                                                                                       | 978             | (9 844)          | 17 335                                                                  |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Genève</b>                                                                                                                                                                                                        | <b>26 218</b>                                                                                                | <b>977</b>      | <b>(9 839)</b>   | <b>17 356</b>                                                           |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                                                                                             | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes</b>                                                                                                                                                                                |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au programme cubain d'assainissement de la baie de La Havane                                                                                                                           | 78                                                                                                           | —               | —                | 78                                                                      |
| Programme de la Commission européenne pour la restauration de l'environnement au niveau local pour lutter contre la désertification                                                                                                             | 6                                                                                                            | —               | —                | 6                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la Commission européenne pour le renforcement des capacités nationales de prévention et de préparation face aux catastrophes en République dominicaine                                                          | 41                                                                                                           | —               | —                | 41                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de l'ECHO pour la promotion du transfert des savoirs et l'adoption de pratiques de référence dans la préparation aux catastrophes et la réduction des risques dans les Caraïbes                                    | 1                                                                                                            | —               | —                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale ECHO-Jamaïque pour le programme de renforcement de la gestion des catastrophes au niveau local                                                                                                                     | 1                                                                                                            | —               | —                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le regroupement et la diffusion des outils, méthodologies et enseignements tirés en matière de gestion des risques à l'échelon local en Amérique centrale                                           | 6                                                                                                            | —               | —                | 6                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le développement humain et les migrations en El Salvador                                                                                                                                            | 3                                                                                                            | (1)             | (2)              | —                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la gestion des conséquences des ouragans Fay, Gustav, Anna et Ike en Haïti : appui à une opération conjointe d'évaluation des besoins découlant de la catastrophe et de planification du relèvement | (2)                                                                                                          | —               | —                | (2)                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour le programme d'électrification des zones rurales de la République dominicaine à partir de sources d'énergie renouvelable                                                                            | 683                                                                                                          | 1 171           | (480)            | 1 374                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Centre d'assistance régional des Caraïbes                                                                                                                                                | 5                                                                                                            | —               | —                | 5                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la prévention du détournement des précurseurs chimiques en vue de la fabrication de drogues dans les pays andins                                                                          | 228                                                                                                          | —               | —                | 228                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au projet d'infrastructure sociale – remise en état de l'axe routier (35,5 km) reliant Port-de-Paix à Jean Rabel (Haïti)                                                                    | 2                                                                                                            | (2)             | —                | —                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au Centre régional d'assistance technique des Caraïbes                                                                                                                                      | 55                                                                                                           | —               | —                | 55                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à la lutte contre l'accumulation et le commerce illicites des armes à feu dans les pays d'Amérique centrale et les pays voisins                                                             | 23                                                                                                           | 41              | (64)             | —                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui à l'organisation d'élections locales, législatives et présidentielle en Haïti                                                                                                               | 3                                                                                                            | —               | —                | 3                                                                       |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                                                                              | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui au renforcement de la société civile dans le cadre de la participation au processus de réforme de la justice pénale en Haïti | 43                                                                                                           | 5               | –                | 48                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'appui aux élections locales, législatives et présidentielle en Haïti                                                               | 1                                                                                                            | –               | –                | 1                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale CEE-ECHO pour l'alerte précoce par radar dans les Caraïbes                                                                                          | (9)                                                                                                          | 9               | –                | –                                                                       |
| CEE – gestion écologiquement et financièrement viable de la région écologique du bouclier guyanais (Guyana)                                                                      | 213                                                                                                          | 600             | (432)            | 381                                                                     |
| Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'initiative de réduction des risques régionaux dans les pays et territoires d'outre-mer (Barbade) – R3I                             | 1 505                                                                                                        | 1 976           | (3 504)          | (23)                                                                    |
| Composante de l'Union européenne dans le cadre de la Mission d'observation des élections générales au Guyana                                                                     | 4                                                                                                            | (4)             | –                | –                                                                       |
| Mission d'observation électorale de l'Union européenne en El Salvador (2009)                                                                                                     | 854                                                                                                          | (881)           | –                | (27)                                                                    |
| Commission internationale contre l'impunité au Guatemala                                                                                                                         | 6 297                                                                                                        | 16 832          | (12 163)         | 10 966                                                                  |
| Programme de démocratisation en Amérique latine II                                                                                                                               | 5                                                                                                            | –               | –                | 5                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à la Police nationale haïtienne                                                                                           | 118                                                                                                          | (31)            | –                | 87                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-CEE pour l'appui aux élections parlementaires et présidentielle au Guyana                                                                      | 72                                                                                                           | (72)            | –                | –                                                                       |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Espagne pour un développement intégré et ouvert à tous                                                                                         | 15 070                                                                                                       | 256             | (6 693)          | 8 633                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale PNUD-Espagne pour l'appui à la gestion des affaires publiques en Amérique centrale                                                                  | 16                                                                                                           | –               | –                | 16                                                                      |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes</b>                                                                                                          | <b>25 322</b>                                                                                                | <b>19 899</b>   | <b>(23 338)</b>  | <b>21 883</b>                                                           |
| <b>Gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD</b>                                                                                                                   |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le Bureau de l'évaluation du PNUD                                                                                                | 80                                                                                                           | 1               | –                | 81                                                                      |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation du développement des capacités                                                                                            | (22)                                                                                                         | –               | 22               | –                                                                       |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD</b>                                                                                                            | <b>58</b>                                                                                                    | <b>1</b>        | <b>22</b>        | <b>81</b>                                                               |
| <b>Gestionnaire des fonds : programme de coopération technique entre pays en développement du PNUD</b>                                                                           |                                                                                                              |                 |                  |                                                                         |
| Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim                                                                                                     | 11 850                                                                                                       | 2 943           | (2 522)          | 12 271                                                                  |

| <i>Nom du fonds</i>                                                                                                    | <i>Montant de l'actif<br/>net à l'ouverture,<br/>le 1<sup>er</sup> janvier 2012<br/>(après retraitement)</i> | <i>Produits</i> | <i>(Charges)</i> | <i>Montant de l'actif<br/>net à la clôture,<br/>le 31 décembre 2012</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre<br>pays en développement | 7 092                                                                                                        | 310             | (229)            | 7 173                                                                   |
| Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la promotion de la coopération Sud-Sud                                       | 7 049                                                                                                        | 2 739           | (3 301)          | 6 487                                                                   |
| <b>Total, gestionnaire des fonds : Programme de coopération technique entre pays<br/>en développement du PNUD</b>      | <b>25 991</b>                                                                                                | <b>5 992</b>    | <b>(6 052)</b>   | <b>25 931</b>                                                           |
| <b>Total des fonds d'affectation spéciale</b>                                                                          | <b>1 139 877</b>                                                                                             | <b>827 174</b>  | <b>(858 494)</b> | <b>1 108 557</b>                                                        |

*Abréviations* : ACIDI = Agence canadienne de développement international; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest;  
CNIDAH = Commission intersectorielle de déminage et d'aide humanitaire; ECHO = Office humanitaire de la Communauté européenne; IBAS = Inde,  
Brésil et Afrique du Sud; IDA= Association internationale de développement; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.